

---

**MISE EN ŒUVRE DU DROIT AU  
LOGEMENT POUR LES FEMMES, LES  
FILLES ET LES PERSONNES DE  
DIVERSES IDENTITÉS  
DE GENRE AU CANADA**

*Préparé pour le Bureau du défenseur fédéral du logement par*

Kaitlin Schwan, Mary-Elizabeth Vaccaro, Luke Reid, Nadia Ali



# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>8</b>
Mise en œuvre du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada .....	8
A. Revue de la littérature .....	9
B. Enquête nationale sur le logement et l'itinérance des femmes .....	12
C. Analyse de la politique fédérale .....	13
Recommandations .....	14
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>17</b>
Le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, conformément droit national et international en matière de droits de la personne.....	17
<b>2. MÉTHODOLOGIE</b>	<b>19</b>
A. Revue de la littérature .....	19
B. Analyse des politiques fédérales.....	20
C. Enquête pancanadienne à méthodes mixtes sur l'itinérance et les besoins en logement .....	20
<i>Élaboration de l'enquête</i> .....	20
<i>Recrutement</i> .....	21
<i>a) Recrutement de partenaires communautaires</i> .....	22
<i>b) Recrutement d'experts du vécu</i> .....	22
<i>c) Recrutement de la liste de diffusion de WNHHN</i> .....	23
<i>Collecte des données</i> .....	23
<i>Analyse des données</i> .....	23
<i>Limites de l'enquête</i> .....	23
<b>3. REVUE DE LA LITTÉRATURE</b>	<b>25</b>
<b>A. Un portrait statistique – Besoin de logement et itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada</b> .....	<b>25</b>
ACS+ – Critiques des définitions de l'itinérance .....	25
Besoin impérieux en matière de logement .....	28
La pauvreté.....	29
<b>B. Causes et conditions uniques de l'itinérance et des besoins en logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre</b> .....	<b>29</b>
Violence fondée sur le sexe et violence conjugale.....	30

L'itinérance cachée .....	32
Inégalité et discrimination fondées sur le sexe.....	34
<b>C. Accès aux refuges d'urgence et aux services de soutien pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada</b> .....	<b>35</b>
<b>D. Défis distincts en matière de logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins</b> .....	<b>38</b>
Femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones .....	38
Femmes, jeunes femmes et enfants qui subissent de la violence ou qui la fuient .....	41
Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre nouvellement arrivées .....	42
Communautés LGBTQ2S+ et personnes de diverses identités de genre .....	44
Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre handicapées .....	46
Femmes et filles et personnes de diverses identités de genre racialisées.....	47
Les femmes et les personnes de diverses identités de genre avec des problèmes de santé mentale et des troubles de l'usage d'une substance .....	48
Femmes et personnes de diverses identités de genre âgées .....	49
Jeunes femmes et jeunes personnes de diverses identités de genre .....	50
Les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont des démêlés avec la justice .....	52
Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre et l'intervention des services de protection de l'enfance .....	54
<b>E. Lacunes et données concernant le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada</b> .....	<b>55</b>
Données nationales .....	55
Expériences distinctes des groupes démographiques .....	56
Logement et services de soutien .....	56
<b>4. DÉFIS ET INÉGALITÉS VÉCUS PAR LES FEMMES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT</b> .....	<b>58</b>
<b>Échantillon de l'étude</b> .....	<b>58</b>
<b>Dix résultats clés</b> .....	<b>61</b>
1. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont déclaré faire face à des problèmes chroniques et généralisés d'accessibilité au logement liés à leurs faibles revenus. Malgré cela, de nombreux participants n'ont pas eu accès aux prestations gouvernementales auxquelles ils auraient probablement pu prétendre. ....	61
2. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre font face à un large éventail de problèmes liés à l'adéquation et à l'adaptation du logement, les problèmes de sécurité étant une préoccupation commune qui compromet la stabilité du logement et conduit à sa perte.....	63
3. La chronicité et l'importance de la pauvreté parmi les participants ont conduit beaucoup d'entre eux à s'engager dans de multiples stratégies de subsistance supplémentaires chaque mois. Dans de nombreux cas, cela a contribué à l'augmentation de la dette. ....	65
4. Alors que l'expulsion était une expérience commune aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre, beaucoup d'entre elles ont eu du mal à accéder à des conseils et à des soutiens juridiques qui auraient pu les aider. Les conséquences de l'expulsion ont été graves pour beaucoup, notamment la perte du logement, l'itinérance et l'exposition continue aux abus. ....	66

5. La rupture est la principale raison pour laquelle les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont perdu leur dernier logement. Cela suggère que le logement de ce groupe est profondément dépendant du maintien d'une relation amoureuse avec un homme, un partenaire ou une autre personne.....	68
6. L'itinérance commence tôt dans la vie pour une majorité de femmes et de personnes de diverses identités de genre, et est souvent suivie d'une succession chronique et chaotique de situations de logement précaire et d'itinérance.....	69
7. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont fait état d'obstacles importants à l'accès aux services d'urgence, près d'un tiers d'entre elles n'ayant pu obtenir un lit lorsqu'elles en avaient besoin. ....	70
<i>Discrimination</i> .....	71
<i>Admissibilité</i> .....	71
<i>Non convenables</i> .....	71
8. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement et d'itinérance ont déclaré être fortement exposées aux traumatismes et à la violence, 75 % d'entre elles s'identifiant comme des survivantes de traumatismes ou d'abus. ....	72
9. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui appartiennent à des groupes en quête d'équité, ont signalé des niveaux importants de discrimination de la part des propriétaires et des gestionnaires immobiliers, ce qui, dans de nombreux cas, a conduit à la perte du logement ou à des obstacles à l'accès au logement. ....	74
10. Autour de 79 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement ou d'itinérance déclarent avoir un handicap. Ce groupe fait état d'inégalités et de discriminations importantes sur la base des capacités, avec de graves conséquences pour beaucoup.....	75

## 5. ANALYSE DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE \_\_\_\_\_ 77

### A. La Stratégie nationale sur le logement – une perspective sur les genres \_\_\_\_\_ 77

Réalisation progressive – Qu'est-ce que cela signifie?.....	79
Allocation canadienne pour le logement .....	79
<i>Principales préoccupations</i> :.....	80
L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs.....	81
<i>Principales préoccupations</i> :.....	82
Vers un chez-soi .....	83
<i>Principales préoccupations</i> :.....	84
Le Fonds national de co-investissement pour le logement .....	85
<i>Principales préoccupations</i> :.....	86

### B. La Loi sur la stratégie nationale sur le logement – Implications des obstacles identifiés à la réalisation du droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre par le biais de la Stratégie nationale sur le logement \_\_\_\_\_ 87

## 6. RECOMMANDATIONS \_\_\_\_\_ 89

### A. Établir des objectifs, des calendriers, des résultats et des indicateurs fondés sur les droits de la personne \_\_\_\_\_ 89

1. Mettre fin à toutes les formes d'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les plus brefs délais en allouant le maximum de ressources disponibles.....	89
2. Élaborer une définition nationale de l'itinérance qui reflète les causes, conditions et expériences uniques de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. ....	90
3. Déterminer et mobiliser des indicateurs fondés sur les droits, capables de suivre les progrès de la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.....	91

## B. Composantes clés du droit au logement appliqué aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre \_\_\_\_\_ 92

### Possibilités pour élargir la Stratégie nationale sur le logement \_\_\_\_\_ 92

4. Assurer l'équité entre les sexes dans le financement des investissements dans le logement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, en donnant la priorité à des investissements substantiels dans des logements très abordables qui répondent véritablement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. .... 92
5. Assurer des investissements équitables dans les soutiens et services d'urgence pour l'itinérance financés par Vers un chez-soi. .... 93
6. Mettre en œuvre une prestation fédérale d'aide aux locataires d'habitation qui prévient de manière significative les expulsions, les arriérés de loyer et les situations qui mènent à l'itinérance pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre. .... 93
7. Repenser et investir davantage dans l'Allocation canadienne pour le logement afin de maximiser les avantages pour ceux qui en ont le plus besoin, en assurant un accès rapide aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre qui ont un besoin impérieux de logement, qui sont en situation d'itinérance et qui subissent des violences de toutes sortes. .... 94
8. S'assurer que les paramètres d'abordabilité utilisés dans tous les programmes de la Stratégie nationale sur le logement reflètent réellement l'ampleur de la pauvreté et les besoins fondamentaux en matière de logement que connaissent de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre au Canada. .... 94

### Garantir la réalisation de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre* \_\_\_\_\_ 95

9. Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils adoptent le droit au logement dans leur législation et leur politique. Cette législation et cette politique devraient veiller à ce que le droit au logement soit intégré dans les systèmes publics qui contribuent à l'insécurité du logement et à l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. .... 95
10. Améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées qui subissent des violations systématiques de leur droit au logement. .... 96
11. Veiller à ce que le droit au logement guide les politiques, les pratiques, les opérations et la prise de décision dans les secteurs de l'itinérance et de la violence faite aux femmes. .... 96

## C. Améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes les plus vulnérables \_\_\_ 97

12. Rendre tous les moyens disponibles pour réaliser le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones. .... 97
13. Élaborer des normes et des approches distinctes fondées sur les droits pour garantir l'égalité et la non-discrimination en matière de logement pour les groupes défavorisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre. .... 98

## D. Articulation d'une vision à long terme pour un logement adéquat pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre \_\_\_\_\_ 99

14. Accroître l'accession à la propriété et la détention d'un bail principal chez les femmes à faible revenu et marginalisées et les personnes de diverses identités de genre. .... 99
15. Étendre et augmenter substantiellement les investissements dans la prévention des expulsions pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. .... 100
16. Augmenter le montant de l'aide sociale, des prestations d'invalidité et le salaire minimum à des taux viables, en garantissant un accès équitable aux prestations sociales pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre. .... 100
17. S'assurer que le secteur de la violence faite aux femmes (VFF) et le secteur de l'itinérance travaillent en collaboration pour répondre efficacement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. .... 101
18. Empêcher activement la financiarisation du logement, notamment en réglementant les acteurs financiers et les sociétés d'investissement immobilier. .... 101

**E. Prévoir des processus participatifs pour garantir l'inclusion et l'engagement permanents** \_\_\_\_\_ **102**

19. Mettre en œuvre des mécanismes permettant la participation significative des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des décisions en matière de logement ..... 102

**ANNEXES** \_\_\_\_\_ **103**

**ANNEXES A : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS** \_\_\_\_\_ **103**

**ANNEXE B – GLOSSAIRE DES TERMES** \_\_\_\_\_ **110**

# REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent tout d'abord à remercier toutes les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui ont participé à l'*Enquête nationale sur le logement et l'itinérance des femmes* (dont les résultats sont présentés à la section 5). Ensemble, nous avons rassemblé plus de 500 voix, expériences et idées uniques en vue d'un changement de politique, ce qui en fait le plus grand ensemble de données sur l'itinérance propre à chaque sexe au Canada à ce jour. Ce rapport est dédié à tous les participants qui ont partagé leur expertise afin d'informer ce que signifie faire avancer le droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos organismes communautaires partenaires à travers le pays qui ont rendu ce travail possible. Vous avez aidé à recruter des participants, à éliminer les obstacles à la participation et à faire en sorte que l'enquête soit achevée – tout cela en pleine pandémie mondiale. Le travail qui se fait dans les organismes de services aux femmes à travers le Canada est vraiment remarquable. Nous espérons que ce rapport contribuera à l'augmentation des ressources dans ce secteur afin que les organismes dédiés aux femmes puissent continuer à jouer un rôle essentiel dans la promotion du droit au logement.

Nous tenons également à remercier les membres du *Women's National Housing and Homelessness Network* et l'équipe du projet This is Not Home (Ceci n'est pas un chez-soi). Nous avons travaillé ensemble pour développer un instrument d'enquête inclusif qui reflète les priorités de recherche et les expériences vécues des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre touchées par l'itinérance et la précarité du logement. Nous vous sommes reconnaissants pour votre temps, vos idées, votre intelligence et votre passion.

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à nos partenaires organisationnels pour leurs nombreuses contributions. Ce travail n'aurait pas été possible sans nos partenariats avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI), le Canadian Observatory on Homelessness (COH), Keepers of the Circle (KoC), le Réseau national du droit au logement et l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF).

Cette recherche a été commandée et rendue possible grâce au soutien de la Commission canadienne des droits de la personne, à laquelle nous sommes profondément reconnaissants. Nous souhaitons également remercier les autres partenaires qui ont fourni des fonds, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement, KoC, l'ICREF, l'ACMFI et le COH.

# RÉSUMÉ

## Mise en œuvre du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada

Au Canada et dans le monde entier, de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre continuent de vivre dans des logements précaires ou dangereux en raison de l'iniquité et de la discrimination.<sup>1</sup> Dans le contexte canadien, ces groupes connaissent des niveaux disproportionnés de besoins impérieux de logement et de pauvreté.<sup>2</sup> Il y a une grave pénurie de logements abordables et appropriés qui répondent aux besoins de diverses femmes et de familles dirigées par des femmes, exacerbée par des problèmes systémiques qui maintiennent ce groupe piégé dans la pauvreté et qui luttent pour obtenir une aide au logement. Dans un contexte où les options de logement sont rares et les refuges d'urgence débordés, de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre s'en remettent à des réseaux informels pour se loger ou adoptent des stratégies de survie dangereuses pour accéder à un abri et répondre à leurs besoins fondamentaux. La nécessité de rester dans des situations d'itinérance cachée non seulement expose ce groupe au risque d'exploitation et d'abus, mais rend également leurs besoins invisibles pour les soutiens, les systèmes et le développement de politiques traditionnels.<sup>3</sup>

La ratification de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* en 2019 a le potentiel de transformer notre réponse aux inégalités fondées sur le sexe au sein du système de logement canadien. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* établit le droit à un logement comme un droit fondamental de la personne, reconnaissant que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes. »<sup>4</sup> Cette législation, avec son engagement explicite à améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes qui en ont le plus besoin, représente un énorme pas en avant vers la résolution des niveaux disproportionnés de besoins en matière de logement et des violations uniques du droit au logement que connaissent les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

À la lumière de cette législation historique, le présent rapport a pour but d'informer le défenseur fédéral du logement des principaux défis en matière de logement et des violations du droit au logement que connaissent les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada. Menée par le Women's National Housing and Homelessness Network (WNHHN), cette recherche a utilisé trois méthodes principales : (a) une revue de la littérature, (b) une analyse des politiques de la Stratégie nationale sur le logement, et (c) une enquête pancanadienne à méthodes mixtes auprès de femmes et de personnes de diverses identités de genre sans-abri. Les résultats de toutes les méthodes ont été triangulés au cours de l'analyse afin d'informer les recommandations

1 A/HRC/43/43, n° 9, par. 4.

2 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2019). *Données sur les besoins impérieux en matière de logement*. CMHC - SCHL. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>

3 Schwan, K., A. Versteegh, M. Perri, R. Caplan, K. Baig, E. Dej, J. Jenkinson, H. Brais, F. Eiboff et T. Pahlevan Chaleshtari (2020). *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada: A Literature Review*. Hache, A., A. Nelson, E. Kratochvil et J. Malenfant (Eds). Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness Press.

4 Gouvernement du Canada. (21 juin 2019). *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-11.2/TexteCompleet.html>

proposées au défenseur fédéral du logement. Ce travail vise à cerner les principales pistes pour faire avancer le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada.

## A. Revue de la littérature

### *Causes et conditions uniques des besoins en matière de logement et de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre*

Le genre façonne les causes, les conditions et les trajectoires de l'itinérance et du besoin de logement.<sup>5</sup> La recherche démontre que les femmes et les filles,<sup>6</sup> ainsi que les personnes de diverses identités de genre,<sup>7</sup> ont des parcours uniques vers l'itinérance, des expériences distinctes dans la rue, se débattent de manière unique lorsqu'elles naviguent dans les systèmes publics et cherchent un refuge d'urgence, et font face à des conséquences et des difficultés uniques en raison de leur expérience de l'itinérance.<sup>8</sup> Le genre se recoupe avec d'autres lieux sociaux (par exemple, l'autochtonie, la race, l'(in)capacité, le statut d'immigration, l'identité de genre) et des expériences (par exemple, les traumatismes, l'exposition à la violence et aux conflits) pour façonner ces expériences.<sup>9</sup> Malgré le caractère unique de l'expérience de chaque personne, les études mondiales et nationales ont déterminé les points communs suivants :

- La violence exercée par les partenaires intimes ou au sein de la famille est une des principales cause qui entraîne les femmes et les filles vers l'itinérance.<sup>10</sup> Souvent, cette violence commence dès l'enfance.<sup>11</sup> Par exemple, les recherches démontrent que les jeunes femmes en situation d'itinérance rapportent des niveaux plus élevés d'abus physiques, sexuels et émotionnels dans leur enfance que les jeunes hommes.<sup>12</sup> Les recherches sur les jeunes femmes en situation d'itinérance indiquent généralement que les abus physiques (45 %) et sexuels (35 %) sont les causes de leur itinérance.<sup>13</sup> Une fois dans la rue, l'exposition à la violence et au harcèlement fait partie de la vie quotidienne des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.<sup>14</sup> De telles expériences contribuent à des formes cachées d'itinérance et

5 Fingfeld-Connett, D. (2010). Becoming homeless, being homeless, and resolving homelessness among women. *Issues in Mental Health Nursing*, 31(7), 461-469.

6 Bretherton, 2017.

7 Sakamoto, I., M. Chin, A. Chapra et J. Ricciardi (2009). A 'normative' homeless woman?: Marginalization, emotional injury and social support for transwomen experiencing homelessness. *Gay and Lesbian Issues & Psychology Review*, 5(1), 2-19.

8 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

9 Crenshaw, K. (1990). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stan. L. Rev.*, 43, 1241-1254.

10 Van Berkum & Oudshoorn, 2015.

11 Berman, H., G. A. Mulcahy, C. Forchuk, K. A. Edmunds, A. Haldenby et R. Lopez (2009). Uprooted and displaced: a critical narrative study of homeless, Aboriginal, and newcomer girls in Canada. *Issues in mental health nursing*, 30(7), 418-430. <https://doi.org/10.1080/01612840802624475>. Voir également Reid, S., H. Berman et C. Forchuk (2005). Living on the streets in Canada: a feminist narrative study of girls and young women. *Issues in comprehensive pediatric nursing*, 28(4), 237-256. Voir également Wesely, J.K. (2009). « Mom said we had a money maker »: Sexualization and Survival Contexts among Homeless Women. *Symbolic Interaction*, 32, 91-105.

12 Gaetz, S., E. Dej, T. Richter et M. Redman (2016). *L'état de l'itinérance au Canada 2016*. Toronto : The Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/SOHC2016>

13 O'Grady, B. et S. Gaetz (2004). Homelessness, gender and subsistence: The case of Toronto street youth. *Journal of Youth Studies*, 7(4), 397-416.

14 Gaetz et coll., 2016.

peuvent pousser les femmes et les filles à rester dans des relations malsaines ou violentes pour avoir un logement.

- L'itinérance cachée est la forme la plus courante d'itinérance que connaissent les femmes et les filles.<sup>15</sup> Il est bien connu que les femmes sont plus susceptibles de compter sur des soutiens relationnels, précaires et dangereux pour survivre à l'instabilité du logement,<sup>16</sup> et sont moins susceptibles de se présenter dans les refuges traditionnels, les espaces d'accueil, les espaces publics ou autres services spécifiques aux sans-abri<sup>17</sup> L'invisibilité de l'itinérance des femmes et des personnes de diverses identités de genre doit donc être comprise comme étant *structurellement* créée et maintenue.
- Partout au Canada, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre doivent faire face à des inégalités et à des formes de discrimination uniques fondées sur le sexe. Cela contribue au besoin de logement et façonne les expériences d'itinérance. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi non permanent, de percevoir des salaires inférieurs et de payer un loyer plus élevé en moyenne que les hommes.<sup>18</sup> Les femmes autochtones et racialisées sont confrontées à des inégalités systémiques plus profondes, les recherches ayant démontré que les femmes racialisées au Canada ne gagnent que 55,6 % du revenu gagné par les hommes non racialisés<sup>19</sup> La grossesse et l'éducation des enfants ont également un effet important sur l'emploi et les revenus des femmes, et les recherches démontrent également que les mères célibataires sont victimes de discrimination lorsqu'elles tentent d'accéder à un logement locatif.<sup>20</sup>
- Le fait que les femmes aient ou non des enfants à charge a une incidence profonde sur leur utilisation des services et des soutiens, et détermine de façon spectaculaire si elles connaissent la précarité du logement et comment elles s'en sortent.<sup>21</sup> Par exemple, « la plupart des systèmes d'aide sociale retirent les droits d'une mère dès que son enfant est sous la protection de l'enfance, ce qui la met en situation de perte de logement (ce qui n'est pas facilement rétabli) ». <sup>22</sup> (Traduction libre)

### *Accès inéquitable aux refuges d'urgence, aux soutiens et au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre*

- Dans l'ensemble du Canada, il y a très peu de lits dans les refuges d'urgence réservés aux femmes, 68 % de tous les lits dans les refuges étant désignés comme mixtes ou pour des personnes identifiées comme étant

15 Baptista, 2010. Voir également Mayock et Sheridan, 2012.

16 Bretherton, J. (2017). Reconsidering Gender in Homelessness. *European Journal of Homelessness*, 11(1), 1-21.

17 Baptista, I. (2010) "Women and Homelessness." In E. O'Sullivan, V. Busch-Geerstema, D. Quilgars et N. Pleace (Eds.), *Homelessness Research in Europe* (pp. 163-186). Brussels: FEANTSA. Voir également Maki, K. (2017). *Housing, homelessness, and violence against women: A discussion paper*. Hébergement femmes Canada. <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2017/09/Housing-Homelessness-and-VAW-Discussion-Paper-Aug-2017.pdf>

18 Callaghan, M., L. Farha et B. Porter (2002). *Women and Housing in Canada: Barriers to Equality*. Toronto: Centre pour les droits à l'égalité au logement. Voir également : Fondation canadienne des femmes, 2018; Moyser et Burlock, 2018.

19 Block, S. et G. Galabuzi (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The gap for racialized workers*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-labour-market>

20 Vecchio, 2019.

21 Fotheringham et coll., 2014, p. 834-853. Voir également Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

22 Schwan et coll., 2020, p. 34.

des hommes, par rapport à 13 % dédiés spécifiquement aux femmes.<sup>23</sup> Alors que 38 % des lits dans les refuges sont mixtes ou ouverts à tous les sexes, les recherches<sup>24</sup> démontrent systématiquement que de nombreuses femmes choisissent d'éviter les refuges mixtes en raison de la violence qu'elles y subissent.<sup>25</sup> Le nombre de lits dans les refuges d'urgence disponibles pour les hommes est plus de deux fois supérieur à celui pour les femmes (4 820 lits pour les hommes, par rapport à 2 092 lits pour les femmes dans l'ensemble du Canada).

- Les recherches révèlent des disparités dans l'accès aux lits dans les refuges d'urgence pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Des études indiquent que les collectivités rurales, éloignées et nordiques sont constamment confrontées à un manque de lits dans les refuges pour les femmes (pour les femmes victimes de violence (FVV) et en situation d'itinérance)<sup>26</sup> De même, les données indiquent que 70 % des réserves du Nord ne disposent d'aucun refuge d'urgence pour les femmes fuyant la violence, malgré les données probantes de taux élevés de violence fondée sur le sexe dans bon nombre de ces collectivités.<sup>27</sup> Certaines provinces et certains territoires, dont l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon, déclarent également ne pas avoir de refuges d'urgence pour les femmes en situation d'itinérance.<sup>28</sup>
- Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada sont aux prises avec un sous-financement chronique. En effet, 46 % des refuges pour FVV au Canada ont déclaré que le principal obstacle à la prestation de services était le manque de financement durable.<sup>29</sup> Un rapport de 2019 de Statistique Canada a révélé que lors du jour de l'instantané à travers le Canada, « 669 femmes, 236 enfants qui accompagnaient un adulte et six hommes se sont vu refuser l'admission à un établissement d'hébergement pour les victimes de violence. La raison la plus souvent mentionnée pour justifier ce refus chez les femmes était le manque de place dans l'établissement d'hébergement (82 %). »<sup>30</sup>
- Il y a un manque important d'options de logement sexospécifiques à travers le Canada, y compris de logements supervisés,<sup>31</sup> avec des listes d'attente pour les logements sociaux et supervisés qui s'étendent souvent sur des années dans de nombreuses collectivités. Les logements de transition existants n'offrent souvent pas aux résidents le droit au maintien dans les lieux et la protection de la législation sur les relations propriétaires-locataires, et peu de modèles de logement ou de soins à faible barrière ou à réduction des risques sont accessibles aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre.<sup>32</sup>

---

23 Emploi et Développement social Canada, 2019.

24 Emploi et Développement social Canada, 2019.

25 Bretherton, 2017. Voir également l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), 2019.

26 Vecchio, 2019, p. 14.

27 Martin et Walia, 2019.

28 Emploi et Développement social Canada, 2019.

29 Statistique Canada, 2019a

30 Statistique Canada, 2019, p. 3.

31 Voir McAleese et Schick, 2018.

32 Schwan et coll., 2020.

## B. Enquête nationale sur le logement et l'itinérance des femmes

Entre 2020 et 2021, le WNHHN a mené une enquête pancanadienne auprès des femmes et des personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance ou de besoin de logement. L'enquête a recueilli des données quantitatives et qualitatives, et a cherché à mieux comprendre les causes, les conséquences et les situations uniques de la précarité du logement et de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à travers le pays. L'analyse a permis de déterminer 10 thèmes clés :

1. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont déclaré faire face à des problèmes chroniques et généralisés d'accessibilité au logement liés à leurs faibles revenus. Malgré cela, de nombreux participants n'ont pas eu accès aux prestations gouvernementales auxquelles ils auraient probablement pu prétendre.
2. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre font face à un large éventail de problèmes liés à l'adéquation et à l'adaptation du logement, les problèmes de sécurité étant une préoccupation commune qui compromet la stabilité du logement et conduit à sa perte.
3. La chronicité et l'importance de la pauvreté parmi les participants ont conduit beaucoup d'entre eux à s'engager dans de multiples stratégies de subsistance supplémentaires chaque mois. Dans de nombreux cas, cela a contribué à l'augmentation de la dette.
4. Alors que l'expulsion était une expérience commune aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre, beaucoup d'entre elles ont eu du mal à accéder à des conseils et à des soutiens juridiques qui auraient pu les aider. Les conséquences de l'expulsion ont été graves pour beaucoup, notamment la perte du logement, l'itinérance et l'exposition continue aux abus.
5. La rupture est la principale raison pour laquelle les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont perdu leur dernier logement. Cela suggère que le logement de ce groupe est profondément dépendant du maintien d'une relation amoureuse avec un homme, un partenaire ou une autre personne.
6. L'itinérance commence tôt dans la vie pour une majorité de femmes et de personnes de diverses identités de genre, et est souvent suivie d'une succession chronique et chaotique de situations de logement précaire et d'itinérance.
7. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont fait état d'obstacles importants à l'accès aux services d'urgence, près d'un tiers d'entre elles n'ayant pu obtenir un lit lorsqu'elles en avaient besoin.
8. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement et d'itinérance ont déclaré être fortement exposées aux traumatismes et à la violence, 75 % d'entre elles s'identifiant comme des survivantes de traumatismes ou d'abus.
9. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui appartiennent à des groupes en quête d'équité, ont signalé des niveaux importants de discrimination de la part des propriétaires et des gestionnaires immobiliers, ce qui, dans de nombreux cas, a conduit à la perte du logement ou à des obstacles à l'accès au logement.
10. Autour de 79 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement ou d'itinérance déclarent avoir un handicap. Ce groupe fait état d'inégalités et de discriminations importantes sur la base des capacités, avec de graves conséquences pour beaucoup.

## C. Analyse de la politique fédérale

Une analyse sexospécifique intersectionnelle, basée sur les droits, de la *Stratégie nationale sur le logement* a été réalisée. L'objectif de l'analyse était de déterminer les écarts entre les programmes de la Stratégie nationale sur le logement, les normes en matière de droits de la personne et les conclusions de l'analyse documentaire et de l'enquête pancanadienne en ce qui concerne le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Voici quelques aperçus :

- **Allocation canadienne pour le logement** –Le niveau de soutien offert par l'Allocation canadienne pour le logement (2 500 \$ par année, par ménage) est gravement insuffisant pour répondre au besoin impérieux de logement dans lequel se trouvent de nombreuses femmes et familles dirigées par des femmes. Les femmes assument de façon disproportionnée le fardeau et les coûts liés aux soins des enfants,<sup>33</sup> tout en occupant des emplois en moyenne moins bien rémunérés<sup>34</sup> et en recevant moins d'argent pour le même travail.<sup>35</sup> Les résultats présentés dans ce rapport dressent un tableau désastreux des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui doivent, en moyenne chaque mois, recourir à trois ou quatre méthodes de subsistance supplémentaires pour joindre les deux bouts, y compris le travail du sexe et l'accumulation de dettes. De tels résultats suggèrent que l'Allocation canadienne pour le logement ne s'aligne pas sur les normes des droits de la personne en ce qui concerne l'allocation de ressources suffisantes pour répondre au niveau de besoin des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui subissent une marginalisation socio-économique extrême.
- **Initiative Financement de la construction de logements locatifs** –L'assouplissement des critères d'abordabilité de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, combiné à l'obligation pour les promoteurs de maintenir l'abordabilité pour 20 % des unités pendant dix ans, dément la priorité accordée à la construction de logements locatifs qui peuvent rapporter des bénéfices aux promoteurs immobiliers et à leurs investisseurs. Le fait que 80 % des logements locatifs construits dans le cadre de ce programme ne soient soumis à aucune exigence d'abordabilité, et que seulement 20 % d'entre eux soient soumis à un tel critère pendant 10 ans, révèle un parti pris structurel en faveur des intérêts des promoteurs immobiliers et de leurs investisseurs plutôt que des besoins de logement des groupes défavorisés en situation d'itinérance ou de besoin de logement, y compris les groupes prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement comme les femmes et les enfants fuyant la violence. Cette situation est incompatible avec l'obligation en matière de droits de la personne selon laquelle les gouvernements doivent garantir le droit au logement en tant que priorité dans l'allocation des ressources.
- **Vers un chez-soi** - Vers un chez-soi a cherché à donner la priorité à la lutte contre l'itinérance chronique dans ses programmes. Le discours du Trône de 2020 a engagé le gouvernement fédéral à mettre fin à l'itinérance chronique au Canada. Cependant, la définition de l'itinérance chronique employée par Vers

33 Houle, P., M. Turcotte et M. Wendt 2017. « Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015 » dans *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, Statistique Canada, N° 89-652-X2017001 au catalogue. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2017001-fra.htm>

34 Moyser, M. et A. Burlock (2018). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54931-fra.pdf>

35 Voir, par exemple, Block, S. et G. Galabuzi (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The gap for racialized workers*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-labour-market>

un chez-soi<sup>36</sup> a été critiquée parce qu'elle ne tient pas compte des femmes en situation d'itinérance.<sup>37</sup> Cette incapacité à tenir compte des expériences des femmes dans les définitions fédérales de l'itinérance chronique entraîne des investissements inéquitables pour les femmes en situation d'itinérance et contribue à de graves lacunes dans les soutiens, les services et l'hébergement d'urgence. En tant que tel, l'effet de la définition actuelle de l'itinérance chronique contrevient à l'obligation pour les gouvernements de garantir l'égalité matérielle et la non-discrimination dans le domaine du logement.<sup>38</sup>

- **Fonds national de co-investissement pour le logement** –À l'instar de nombreux autres programmes de la Stratégie nationale sur le logement, le Fonds national de co-investissement pour le logement ne définit pas d'objectifs, d'échéanciers ou d'indicateurs clairs quant à son incidence sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre, y compris les groupes qui sont victimes de discrimination intersectionnelle et des formes les plus graves d'instabilité du logement au Canada (p. ex. les familles dirigées par des femmes réfugiées qui fuient la violence). Cela empêche le suivi continu des progrès réalisés en matière de réalisation du droit au logement pour ces groupes, et rend difficile l'évaluation de la réalisation de l'objectif global de la Stratégie nationale sur le logement, qui est de garantir que 25 % des ressources de la Stratégie soient consacrées aux femmes et aux filles.

## Recommandations

### *Établir des objectifs, des calendriers, des résultats et des indicateurs fondés sur les droits de la personne*

- Mettre fin à toutes les formes d'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les plus brefs délais en allouant le maximum de ressources disponibles.
- Élaborer une définition nationale de l'itinérance qui reflète les causes, conditions et expériences uniques de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.
- Déterminer et mobiliser des indicateurs fondés sur les droits, capables de suivre les progrès de la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

### *Composantes clés du droit au logement appliqué aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre*

- Assurer l'équité entre les sexes dans le financement des investissements dans le logement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, en donnant la priorité à des investissements substantiels dans des

<sup>36</sup>L'itinérance chronique concerne les personnes qui sont actuellement sans domicile et qui répondent à au moins un des critères suivants : elles ont connu un total d'au moins six mois (180 jours) d'itinérance au cours de l'année écoulée; ou elles ont eu des situations récurrentes d'itinérance au cours des trois dernières années, avec une durée cumulée d'au moins 18 mois (546 jours) (Vers un chez-soi, 2020).

<sup>37</sup> Par exemple, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centre affirme « ... des objectifs établis peuvent ne pas répondre adéquatement aux besoins des jeunes, des personnes LGBTQ2S et des femmes fuyant la violence, qui sont plus susceptibles de faire face à d'autres obstacles intersectionnels qui les empêchent d'avoir accès aux refuges lorsqu'elles tentent de sortir des cycles de la pauvreté et de l'itinérance. Si le gouvernement cherche à appliquer une analyse comparative entre les sexes à la Stratégie nationale sur le logement, les taux d'utilisation des refuges ne constituent pas à eux seuls une mesure adéquate pour mesurer les progrès. » (Traduction libre) Voir *Response to the National Housing Strategy*, 2018, p.17 <https://ofic.org/wp-content/uploads/2020/03/2018-policy-housing-strategy-PRINT.pdf>

<sup>38</sup> A/HRC/43/43, n° 8, par. 48.

logements très abordables qui répondent véritablement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

- Assurer des investissements équitables dans les soutiens et services d'urgence pour l'itinérance financés par Vers un chez-soi.
- Mettre en œuvre une prestation fédérale d'aide aux locataires d'habitation qui prévient de manière significative les expulsions, les arriérés de loyer et les situations qui mènent à l'itinérance pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.
- Repenser et investir davantage dans l'Allocation canadienne pour le logement afin de maximiser les avantages pour ceux qui en ont le plus besoin, en assurant un accès rapide aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre qui ont un besoin impérieux de logement, qui sont en situation d'itinérance et qui subissent des violences de toutes sortes.
- S'assurer que les paramètres d'abordabilité utilisés dans tous les programmes de la Stratégie nationale sur le logement reflètent réellement l'ampleur de la pauvreté et les besoins fondamentaux en matière de logement que connaissent de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre au Canada.
- Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils adoptent le droit au logement dans leur législation et leur politique. Cette législation et cette politique devraient veiller à ce que le droit au logement soit intégré dans les systèmes publics qui contribuent à l'insécurité du logement et à l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.
- Améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées qui subissent des violations systématiques de leur droit au logement.
- Veiller à ce que le droit au logement guide les politiques, les pratiques, les opérations et la prise de décision dans les secteurs de l'itinérance et de la violence faite aux femmes.

### *Améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes les plus vulnérables*

- Rendre tous les moyens disponibles pour réaliser le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.
- Élaborer des normes et des approches distinctes fondées sur les droits pour garantir l'égalité et la non-discrimination en matière de logement pour les groupes défavorisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre.

### *Articulation d'une vision à long terme pour un logement adéquat pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre*

- Accroître l'accès à la propriété et la détention d'un bail principal chez les femmes à faible revenu et marginalisées et les personnes de diverses identités de genre.
- Étendre et augmenter substantiellement les investissements dans la prévention des expulsions pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.
- Augmenter le montant de l'aide sociale, des prestations d'invalidité et le salaire minimum à des taux viables, en garantissant un accès équitable aux prestations sociales pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.

- S'assurer que le secteur de la violence faite aux femmes (VFF) et le secteur de l'itinérance travaillent en collaboration pour répondre efficacement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.
- Empêcher activement la financiarisation du logement, notamment en réglementant les acteurs financiers et les sociétés d'investissement immobilier.

*Prévoir des processus participatifs pour garantir l'inclusion et l'engagement permanents*

- Mettre en œuvre des mécanismes permettant la participation significative des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des décisions en matière de logement.

# 1. INTRODUCTION

## Le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, conformément droit national et international en matière de droits de la personne

---

En 2019, le Canada a ratifié la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* établissant le droit à un logement comme un droit fondamental de la personne, reconnaissant que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes. »<sup>39</sup> Cette législation, avec son engagement explicite à améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes qui en ont le plus besoin, représente un énorme pas en avant pour la lutte contre les inégalités en matière de logement que vivent les groupes marginalisés dans tout le pays.

Au Canada et dans le monde entier, de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre continuent de vivre dans des logements précaires ou dangereux en raison de l'iniquité et de la discrimination.<sup>40</sup> Dans le contexte canadien, les femmes et les filles connaissent des niveaux disproportionnés de besoins impérieux en matière de logement.<sup>41</sup> Il y a une grave pénurie de logements abordables et appropriés qui répondent aux besoins de diverses femmes et de familles dirigées par des femmes, exacerbée par des problèmes systémiques qui maintiennent ce groupe piégé dans la pauvreté et qui luttent pour obtenir une aide au logement. Dans un contexte où les options de logement sont rares et les refuges débordés, de nombreuses femmes s'en remettent à des réseaux informels pour se loger ou adoptent des stratégies de survie dangereuses pour accéder à un abri et répondre à leurs besoins fondamentaux. La nécessité de rester dans des situations d'itinérance cachée non seulement expose ce groupe au risque d'exploitation et d'abus, mais rend également leurs besoins invisibles pour les soutiens, les systèmes et le développement de politiques traditionnels.<sup>42</sup>

Lorsque les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sont contraintes de se retrouver dans des situations d'itinérance absolue, elles font face à des formes de violence graves et répétées. Cette violence s'accompagne souvent d'expériences dans les systèmes publics (par exemple, la protection de l'enfance) qui aggravent la marginalisation et les traumatismes, notamment la séparation du parent et son enfant et la rupture du foyer, de la famille, de la collectivité, de la terre et des façons familiaires de vivre dans le monde. Ces fardeaux sont supportés de manière disproportionnée par ceux qui vivent au carrefour de l'oppression et de la discrimination,

---

39 Gouvernement du Canada. (21 juin 2019). *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-11.2/TexteComplet.html>

40 A/HRC/43/43, n° 9, par. 4.

41 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2019). *Données sur les besoins impérieux en matière de logement*. CMHC - SCHL. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>

42 Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F. et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada: A Literature Review*. Hache, A., Nelson, A., Kratochvil, E., & Malenfant, J. (Eds). Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness Press.

notamment les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, les femmes noires, les personnes transgenres et de diverses identités de genre, les personnes handicapées, les femmes pauvres, les personnes 2SLGBTQ+, les femmes nouvellement arrivées, ainsi que les femmes plus âgées et plus jeunes. Alors que la pandémie de COVID-19 s'aggrave dans l'ensemble du Canada, nombre de ces groupes subissent les pires effets socio-économiques et font face à des niveaux d'expulsion sans précédent.<sup>43</sup> Bien que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* établisse le droit au logement pour toutes les personnes au Canada, il est clair que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre font face à des obstacles importants dans le respect de ce droit.

Le défenseur fédéral du logement a une occasion historique de faire progresser la réalisation du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre partout au Canada. Pour appuyer le mandat du défenseur à cet égard, le présent rapport a entrepris une revue de la littérature d'orientation, une enquête pancanadienne à méthodes mixtes et une analyse des politiques de la *Stratégie nationale sur le logement* fondée sur les droits et l'ACS+. Ce rapport commence par une synthèse de la littérature sur les causes, les conditions et les voies de l'itinérance et du besoin de logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. La revue de la littérature traite brièvement des défis distincts en matière de logement auxquels font face les groupes les plus démunis au Canada, et détermine les principales lacunes en matière de connaissances et de données. Il présente ensuite les résultats d'une enquête nationale pancanadienne menée auprès de 500 femmes et personnes de diverses identités de genre ayant une situation vécue du besoin de logement et de l'itinérance. Ce chapitre fournit une analyse des thèmes clés liés à l'accessibilité au logement, à l'adéquation et à la convenance du logement, aux formes intersectionnelles de discrimination en matière de logement, aux liens entre les interactions des systèmes publics et l'insécurité du logement, à la marginalisation économique et aux expériences uniques en matière de logement de divers groupes en situation de marginalisation. Ensuite, le rapport fournit une ACS+ de la *Stratégie nationale sur le logement* basée sur les droits en s'appuyant sur les normes internationales en matière de droits de la personne. Enfin, le rapport propose des recommandations pour réaliser progressivement le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada.

---

43 Centre pour les droits à l'égalité au logement et Réseau national du droit au logement. (18 février 2021). *Addressing the Evictions and Arrears Crisis: Proposal for a Federal Government Residential Tenant Support benefit*. <http://housingrights.ca/wp-content/uploads/CERA-NRHN-2021-Addressing-the-Evictions-and-Arrears-Crisis.pdf>

## 2. MÉTHODOLOGIE

L'objectif du présent rapport est d'informer le défenseur fédéral du logement des principaux défis en matière de logement et des violations du droit au logement que connaissent les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada. Cette recherche a été menée par le Women's National Housing and Homelessness Network (WNHHN), en partenariat avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, le Canadian Observatory on Homelessness, l'Institut canadien de recherches sur les femmes et Keepers of the Circle.

Les questions de recherche suivantes ont façonné le présent rapport :

- Quels sont les défis uniques auxquels font face les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada en ce qui concerne le droit au logement?
- Dans quelle mesure, et de quelle manière, la *Stratégie nationale sur le logement* traite-t-elle les obstacles à un logement adéquat auxquels font face les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada?
- Comment le défenseur fédéral du logement peut-il soutenir au mieux la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre?

Nos méthodes comprenaient : (a) une revue de la littérature, (b) une analyse des politiques de la Stratégie nationale sur le logement, et (c) une enquête pancanadienne à méthodes mixtes auprès de femmes et de personnes de diverses identités de genre sans-abri. Les résultats de toutes les méthodes ont été triangulés au cours de l'analyse afin d'informer les recommandations proposées au défenseur fédéral du logement. Cette recherche a reçu l'approbation éthique de l'Université de York avant son commencement.

### A. Revue de la littérature

Une revue de la littérature a été réalisée sur l'état de l'itinérance et des besoins en logement chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada. Cette revue de la littérature s'appuie sur la récente revue exhaustive réalisée par Schwan et ses collègues (2020).<sup>44</sup> La revue de la littérature visait à :

- Rassembler les données probantes sur les besoins en logement de cette population par rapport aux sept composantes du droit à un logement adéquat, comme défini dans le droit international en matière des droits de la personne.
- Présenter les statistiques clés sur le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.
- Déterminer les lacunes dans les données et les données probantes concernant le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.
- Trouver les obstacles uniques et cumulés au droit au logement pour les groupes défavorisés et marginalisés à plusieurs reprises (par exemple, les femmes autochtones, les personnes 2SLGBTQ+ et les femmes en situation d'itinérance).

---

<sup>44</sup> La revue de la littérature présentée dans ce rapport est fondée sur la méthodologie employée par Schwan et ses collègues (2020), y compris un processus participatif développé par le Women's National Housing and Homelessness Network pour permettre aux experts du vécu de façonner l'orientation, la structure, l'analyse et les résultats des revues de la littérature. Voir Schwan et coll., 2020.

Une méthodologie de délimitation de l'étendue a été utilisée pour la revue de la littérature, s'inspirant des cinq étapes de la revue de la littérature d'Arksey et O'Malley (2003)<sup>45</sup> La revue s'appuie sur des ouvrages spécialisés, des rapports gouvernementaux, des notes d'orientation, des fiches d'information, des travaux de commissions parlementaires et des députations adressées à tous les niveaux de gouvernement.

## B. Analyse des politiques fédérales

Une analyse sexospécifique intersectionnelle, basée sur les droits, de la *Stratégie nationale sur le logement* a été réalisée. L'objectif de l'analyse était de déterminer les écarts entre les programmes de la Stratégie nationale sur le logement, les normes en matière de droits de la personne et les conclusions de l'analyse documentaire et de l'enquête pancanadienne en ce qui concerne le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Cette analyse des politiques s'est spécifiquement appuyée sur les normes du droit international en matière de droits de la personne relatives à la réalisation progressive du droit au logement, notamment celles formulées par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit. Dans le cadre de notre analyse, nous nous sommes concentrés sur l'analyse des dépenses, des objectifs, des calendriers, des indicateurs, de la mise en œuvre et de l'inclusion participative du programme avec une optique sexospécifique.

## C. Enquête pancanadienne à méthodes mixtes sur l'itinérance et les besoins en logement

À la fin de 2020 et au début de 2021, le WNHHN a mené une enquête pancanadienne auprès des femmes et des personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance ou de besoin de logement. L'enquête a recueilli des données quantitatives et qualitatives, et a cherché à mieux comprendre les causes, les conséquences et les situations uniques de la précarité du logement et de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à travers le pays.

### ÉLABORATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête pancanadienne a été élaborée dans le cadre d'un partenariat entre le WNHHN et les équipes de recherche de *This Is Not Home* (TINH)<sup>46</sup> L'équipe de recherche du WNHHN était dirigée par Kaitlin Schwan (coprésidente du WNHHN) et Emily Paradis (chercheuse principale de TINH). Les engagements politiques et épistémologiques partagés par les deux équipes de recherche nous ont permis de donner la priorité au développement d'un outil de collecte de données qui reflète l'expertise vécue des femmes et des personnes de

45 Cela comprend : (a) la détermination de la question de recherche; (b) l'identification des études pertinentes; (c) la sélection des études pertinentes; (d) la représentation graphique des données; et (e) le regroupement, la synthèse et la présentation des résultats. Voir Arksey, H. et L. O'Malley (2005). Scoping studies: Towards a methodological framework. *International Journal of Social Research Methodology*, 8 (1), 19-32.

46 L'étude *This is Not Home* est basée sur six centres d'accueil à faible barrière qui accueillent des femmes marginalisées et des personnes trans, bispirituelles et non binaires à travers le Canada. Afin d'améliorer les modèles de services et d'élaborer des solutions appropriées et accessibles en matière de refuges, de soutien et de logement pour les membres marginalisés à de multiples égards, ce projet documente les façons dont les centres d'accueil à faible barrière favorisent l'accès des membres à un logement sûr et stable. Le projet applique ensuite ces enseignements à l'utilisation de modèles visant à soutenir l'accès des membres à un refuge, des services et un logement appropriés et adéquats. Financé par la SCHL, le projet TINH est dirigé par Sistering (Toronto, Ontario) et Emily Paradis.

diverses identités de genre touchées par l'itinérance, et qui répond aux priorités de recherche d'une série de partenaires communautaires et de leaders du secteur.

L'outil d'enquête a été élaboré en utilisant un cadre de recherche communautaire et participatif qui a permis l'engagement de multiples intervenants à toutes les étapes du processus de recherche. Les membres des équipes du WNHHN et de TINH ont travaillé ensemble dans le cadre d'un processus collaboratif et itératif pendant plusieurs mois pour élaborer et réviser l'outil d'enquête et affiner les approches de collecte de données.

L'élaboration de l'enquête a bénéficié de la participation des groupes suivants :

- Les conseillers experts du vécu de TINH et les partenaires du site de recherche, qui ont joué un rôle inestimable dans l'élaboration des questions de l'enquête et qui ont été consultés tout au long de ce projet sur la collecte et l'analyse des données.
- Le comité directeur et plusieurs groupes de travail du WNHHN, qui ont déterminé les principaux domaines à étudier dans le cadre de l'enquête. Les questions préliminaires de l'enquête ont nécessité une collaboration étroite avec le groupe de travail sur la recherche, le groupe de travail sur les relations avec les autochtones et les experts du WNHHN.

L'ébauche préliminaire de l'enquête a ensuite été testée par des experts dans plusieurs des sites de l'étude de TINH (six centres d'accueil à faible barrière desservant des femmes marginalisées et des personnes trans, bispirituelles et non binaires), ainsi que par des membres et des experts au sein du WNHHN. Les commentaires écrits ont été recueillis et triangulés, et des révisions ont été apportées à l'enquête sur la base des précieux commentaires que nous avons reçus de ces divers intervenants. Un consensus s'est dégagé pour explorer les sujets clés suivants dans le cadre de l'enquête :

- Expériences relatives aux sept composantes du droit à un logement adéquat
- Discrimination fondée sur le sexe en matière de logement
- Les expériences uniques des groupes marginalisés, y compris les femmes autochtones, les nouveaux arrivants, les femmes 2SLGBTQ+ et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que les personnes handicapées
- Expériences dans les systèmes publics et voies vers l'itinérance
- Recommandations aux gouvernements de la part des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre ayant une expertise du vécu

Une fois que nous avons révisé notre projet préliminaire sur la base des commentaires des experts du vécu et des membres du WNHHN, une autre série de révisions a été menée avec des experts en matière de logement, des experts en droits des femmes, des chercheurs et des décideurs politiques. À l'aide de leurs commentaires, un projet final a été créé et distribué aux membres du WNHHN et de TINH pour des révisions finales mineures.

## RECRUTEMENT

Notre stratégie de recrutement visait à réunir un échantillon représentatif de femmes et de personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance et de précarité du logement à travers le Canada. Nous souhaitons particulièrement trouver des moyens de recruter des participants qui ont été systématiquement exclus par les méthodologies traditionnelles utilisées pour mesurer l'itinérance au Canada. Il s'agit de personnes vivant dans des logements précaires et en situation d'itinérance un peu partout au pays, y compris les femmes et les personnes de diverses identités de genre dont l'itinérance et la précarité du logement étaient invisibles, celles qui n'étaient pas bien liées aux systèmes publics et celles qui avaient récemment réussi à se sortir de l'itinérance.

De plus, notre stratégie de recrutement visait à amplifier les voix des personnes vivant dans les régions du Nord, de l'Est et de la francophonie du Canada, puisqu'elles sont souvent sous-échantillonnées dans les données des enquêtes nationales.

Les critères d'admissibilité à l'enquête étaient les suivants : vivre au Canada, avoir plus de 16 ans, s'identifier comme une femme ou une personne de diverses identités de genre, et avoir été en situation d'instabilité du logement ou d'itinérance à un moment donné au cours des trois dernières années. Nous avons élaboré trois stratégies de recrutement distinctes, notamment par l'intermédiaire d'organismes communautaires partenaires, d'experts du vécu et de pairs associés à la recherche, ainsi que par le biais de la liste de diffusion du WNHHN.

### ***a) Recrutement de partenaires communautaires***

Nous avons travaillé en partenariat avec 27 organismes communautaires au pays pour recruter des participants à l'enquête. Nos organismes communautaires partenaires comprenaient des refuges dans le secteur de l'itinérance et de la violence faite aux femmes, des programmes de logement de transition, des programmes de logement avec services de soutien, des services pour les femmes criminalisées, des services de réduction des méfaits dirigés par des pairs et des organismes dans le secteur des services à la jeunesse.

Les organisations partenaires communautaires ont joué un rôle essentiel dans le recrutement des participants en partageant des renseignements sur l'enquête avec les utilisateurs de services et en aidant à lever les obstacles à la participation en fournissant un accès à la technologie pour répondre aux questions de l'enquête, en aidant à lire l'enquête aux participants ou en offrant une rétribution aux participants n'ayant pas accès au courrier électronique. Environ la moitié de l'échantillon de participants provenait du projet *This is Not Home*, qui a travaillé en partenariat avec six programmes de halte-accueil à faible barrière destinés aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance et vivant dans des logements précaires à travers le Canada. Sur ces sites, certains utilisateurs de services ont bénéficié du soutien d'experts en vécu ou de pairs chercheurs pour répondre à l'enquête.

### ***b) Recrutement d'experts du vécu***

Nous avons travaillé avec 11 experts du vécu (des femmes et des personnes de diverses identités de genre ayant vécu en situation d'itinérance et de précarité du logement) pour recruter des participants à l'enquête. Nous avons travaillé avec des experts du vécu par l'intermédiaire de Keepers of the Circle pour recruter des femmes autochtones et des personnes bispirituelles, en particulier dans les régions du Nord du Canada. Nous avons également travaillé avec des jeunes experts du vécu pour recruter des jeunes femmes et des jeunes de diverses identités de genre vivant dans des logements précaires dans l'ensemble du pays.

Les experts du vécu ont joué un rôle essentiel en partageant les renseignements sur l'enquête avec les participants et en permettant la participation des femmes et des personnes de diverses identités de genre vivant dans une série de situations de logement précaire, y compris celles qui n'étaient pas connectées aux systèmes et aux soutiens publics. En outre, cette approche nous a également permis de recruter des participants qui avaient récemment réussi à se sortir de l'itinérance.

### ***c) Recrutement de la liste de diffusion de WNHHN***

Le WNHHN a établi une liste de diffusion par courriel de plus de 500 personnes qui souhaitent rester informées au sujet du travail du réseau ou qui veulent s'impliquer. Les membres sont en grande partie des dirigeants d'organismes, des travailleurs de première ligne et des femmes et des personnes de diverses identités de genre ayant une expérience vécue de l'itinérance et de la précarité du logement.

Nous avons envoyé un courriel à tous les membres de la liste de diffusion, invitant toute personne intéressée à en savoir plus sur l'enquête à communiquer avec l'équipe de recherche. Cela nous a permis de mettre directement en contact les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance et vivant dans la précarité du logement avec l'enquête, ainsi que d'atteindre les travailleurs de première ligne qui ont ensuite partagé des renseignements sur l'enquête directement avec leurs clients.

## **COLLECTE DES DONNÉES**

Nous avons commencé la collecte des données le 19 décembre 2020 et l'avons finalisée le 7 février 2021.

L'enquête a été mise à disposition par le biais d'une plateforme d'enquête en ligne, Qualtrics, qui était accessible par le biais d'ordinateurs, de tablettes et de téléphones cellulaires. De nombreux participants ont utilisé la technologie mise à disposition par les organismes communautaires partenaires pour répondre à l'enquête, bien que certains participants aient répondu sur leurs propres appareils.

Dans certains cas, le personnel ou des experts vécus ont aidé les participants à répondre au questionnaire en lisant les questions afin de permettre l'accès aux participants pour lesquels l'alphabétisation ou la technologie constituaient un obstacle. Tous les organismes communautaires partenaires se sont vu offrir le soutien du WNHHN pour administrer l'enquête de manière virtuelle (Zoom ou téléphone) afin d'atténuer les obstacles à l'alphabétisation et à la technologie. Les participants ont reçu un honoraire de 20 \$ pour leur participation à l'enquête.

## **ANALYSE DES DONNÉES**

Après le nettoyage des données, l'analyse des données a été réalisée par les auteurs de ce rapport à l'aide du logiciel SPSS. Les techniques d'analyse des données comprenaient les fréquences, les tableaux croisés, les tests de chi carré et les tests t. L'analyse a été itérative, les thèmes émergents des données étant identifiés et approfondis par des analyses supplémentaires. L'ampleur et la profondeur des données recueillies permettront d'approfondir considérablement les conclusions préliminaires présentées dans ce rapport.

## **LIMITES DE L'ENQUÊTE**

La réalisation d'une enquête à grande échelle sur l'itinérance et la précarité du logement des femmes pendant la pandémie de COVID-19 a présenté des défis et des limites uniques. De nombreux organismes communautaires partenaires fonctionnaient à une capacité limitée en raison des restrictions liées à la COVID-19, et devaient faire face à des demandes de service uniques et croissantes. Cela a posé des problèmes pour le recrutement sur place au sein des organismes communautaires partenaires et a limité le temps que le personnel de première ligne pouvait consacrer à aider les participants à accéder à l'enquête.

Toutes nos données ont été recueillies virtuellement en raison des restrictions mises en place pour limiter les recherches en personne pendant la pandémie de COVID-19 par le comité d'éthique de la recherche de l'Université York. Nous avons utilisé une plateforme d'enquête en ligne pour administrer l'enquête et, en raison de la logique d'embranchement intégrée à notre outil d'enquête, nous n'avons pas été en mesure de mettre à disposition des copies papier de l'enquête. La seule utilisation d'une plateforme d'enquête en ligne présentait des obstacles au recrutement de participants qui n'avaient pas accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent. Bien que les organismes communautaires partenaires se soient efforcés de rendre la technologie accessible aux participants, les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui n'étaient pas bien connectées aux systèmes publics et aux services de soutien ont probablement été limitées dans leur participation à notre processus de collecte de données. Cela inclut les femmes et les personnes de diverses identités de genre vivant en prison, dans les hôpitaux et dans d'autres établissements.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ayant des compétences limitées en matière d'alphabétisation ont pu rencontrer des obstacles pour participer à notre enquête. Afin d'atténuer cet obstacle, nous avons proposé à chaque organisme communautaire partenaire d'administrer virtuellement l'enquête aux participants par téléphone ou par Zoom.

Bien que notre outil d'enquête ait été mis à disposition en anglais et en français, il n'a pas été traduit dans d'autres langues. La traduction limitée de notre enquête a probablement constitué un obstacle à la pleine participation des femmes réfugiées et des nouveaux arrivants.

### 3. REVUE DE LA LITTÉRATURE

#### A. Un portrait statistique – Besoin de logement et itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada

##### ACS+ – Critiques des définitions de l'itinérance

Il existe des liens directs entre la façon dont un problème est défini, mesuré et traité. Des études suggèrent que les définitions actuelles de l'itinérance ne tiennent pas compte des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre de quatre manières principales :

- « La façon dont nous définissons l'itinérance tend à se concentrer sur ses formes chroniques et visibles – ce qui ne rend pas compte des réalités et des expériences de nombreuses femmes et filles.
- L'itinérance est principalement présentée comme une question de logement, d'une manière qui nie les facteurs complexes et multiformes qui déterminent le besoin de logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.
- Les définitions sont ancrées dans une compréhension eurocentrique et ne tiennent pas compte des contextes et des manières autochtones de comprendre et de vivre l'itinérance.
- Les définitions actuelles ne tiennent pas compte de la manière dont les abus, la violence et l'oppression au sein du foyer constituent des exemples d'itinérance. »

(Schwan et coll., 2020, p. 53-54)

L'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada demeure à la fois sous-étudiée et sous-estimée, malgré les indications selon lesquelles ces groupes connaissent de façon disproportionnée à la fois la pauvreté et les besoins fondamentaux en matière de logement.<sup>47</sup> Ceci est lié à la manière dont les définitions, typologies et méthodes de mesure de l'itinérance couramment utilisées n'ont pas réussi à rendre compte des manières cachées dont les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre connaissent souvent des situations d'instabilité du logement et d'itinérance.<sup>48</sup> Il est bien connu que les femmes sont plus susceptibles de compter sur des soutiens relationnels, précaires et dangereux pour survivre à l'instabilité du logement,<sup>49</sup> et sont moins susceptibles de se présenter dans les refuges traditionnels, les espaces d'accueil, les espaces publics ou autres services spécifiques aux sans-abri.<sup>50</sup>

47 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019. Voir également McInnes, S. (2016). *Fast Facts: 4 things to know about women and homelessness in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/fast-facts-4-things-know-about-women-and-homelessness-canada>

48 Savage, M. (2016). Gendering Women's Homelessness. *Irish Journal of Applied Social Studies*, 16(2), 43-64. Voir également Pleace, N. (2016). "Exclusion by Definition: The Under-representation of Women in European Homelessness Statistics." Dans P. Mayock et J. Bretherton (Eds.), *Women's Homelessness in Europe* (p. 105-126). Londres : Palgrave Macmillan.

49 Bretherton, J. (2017). Reconsidering Gender in Homelessness. *European Journal of Homelessness*, 11(1), 1-21.

50 Baptista, I. (2010) "Women and Homelessness." Dans E. O'Sullivan, V. Busch-Geerstema, D. Quilgars et N. Pleace (Eds.), *Homelessness*

Elles sont également plus susceptibles de négocier un certain nombre de stratégies de survie à haut risque pour obtenir un abri et éviter les dangers de la rue et des refuges mixtes, notamment en restant dans des relations dangereuses et d'exploitation, et en échangeant des rapports sexuels contre un abri.<sup>51</sup>

En raison de la nature souvent cachée de leur itinérance, les femmes et les personnes de diverses identités de genre demeurent systématiquement sous-estimées dans les méthodes de dénombrement couramment utilisées au Canada (p. ex., les dénombrements ponctuels) qui se concentrent souvent sur la mesure de l'absence de logement absolue ou de l'itinérance et de l'utilisation des refuges pour sans-abri, les deux ayant tendance à être dominés par les hommes.<sup>52</sup> Cette lacune dans l'énumération contribue à l'invisibilité de l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. En conséquence, les gouvernements doivent faire des choix de financement et concevoir des solutions politiques en l'absence de données et de connaissances essentielles. Malgré cela, les données disponibles dont nous disposons suggèrent que l'ampleur des besoins en logement et de l'itinérance des femmes est bien plus importante que ce qui est estimé actuellement.<sup>53</sup> En l'absence de données plus complètes, l'amélioration des estimations exige que nous rassemblions divers types de données pour tenter de saisir l'ampleur réelle des besoins en logement et de l'itinérance des femmes au Canada (voir la figure 1).

Comme le montre la figure 1, *La réelle ampleur des besoins en logement et de l'itinérance chez les femmes*,<sup>54</sup> les efforts visant à recenser les besoins en logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre nécessitent la triangulation d'une série de données disponibles, notamment :

- Taux d'occupation des abris familiaux
- Familles dirigées par des femmes vivant dans la pauvreté
- Besoin de logement des femmes autochtones dans les réserves
- Taux d'abus et de violence conjugale (VC)
- Utilisation des refuges et services pour la VFF
- Femmes et enfants refusés dans les refuges pour sans-abri ou pour la violence faite aux femmes en raison de problèmes de capacité
- Femmes et personnes de diverses identités de genre victime de la traite des personnes

Malgré d'importantes lacunes dans ces données, deux sources de données sont fondamentales pour éclairer l'ampleur de l'instabilité du logement et de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada : (1) les données sur les besoins impérieux en matière de logement, et (2) les données sur la pauvreté.

---

*Research in Europe* (p. 163-186). Brussels: FEANTSA. Voir également Maki, K. (2017). *Housing, homelessness, and violence against women: A discussion paper*. Hébergement femmes Canada. <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2017/09/Housing-Homelessness-and-VAW-Discussion-Paper-Aug-2017.pdf>

51 Bretherton, 2017, p. 1-21.

52 Il convient de noter que la sous-estimation systémique de l'itinérance des femmes n'est pas unique au contexte canadien. Les tendances mondiales indiquent que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sont constamment sous-représentées dans les recherches et les portraits statistiques de l'itinérance et du besoin de logement. Ce qui s'explique en partie par le fait que de nombreux pays ne parviennent pas à inclure les formes cachées de l'itinérance dans leurs définitions de l'itinérance cachée et font face à des défis méthodologiques lorsqu'ils cherchent à dénombrer l'itinérance cachée (par exemple, la difficulté de saisir sa nature temporaire et transitoire, les obstacles au dénombrement des situations de surpeuplement) (Bretherton, 2017).

53 Schwan et coll., 2020.

54 Schwan et coll., 2020, p. 6.

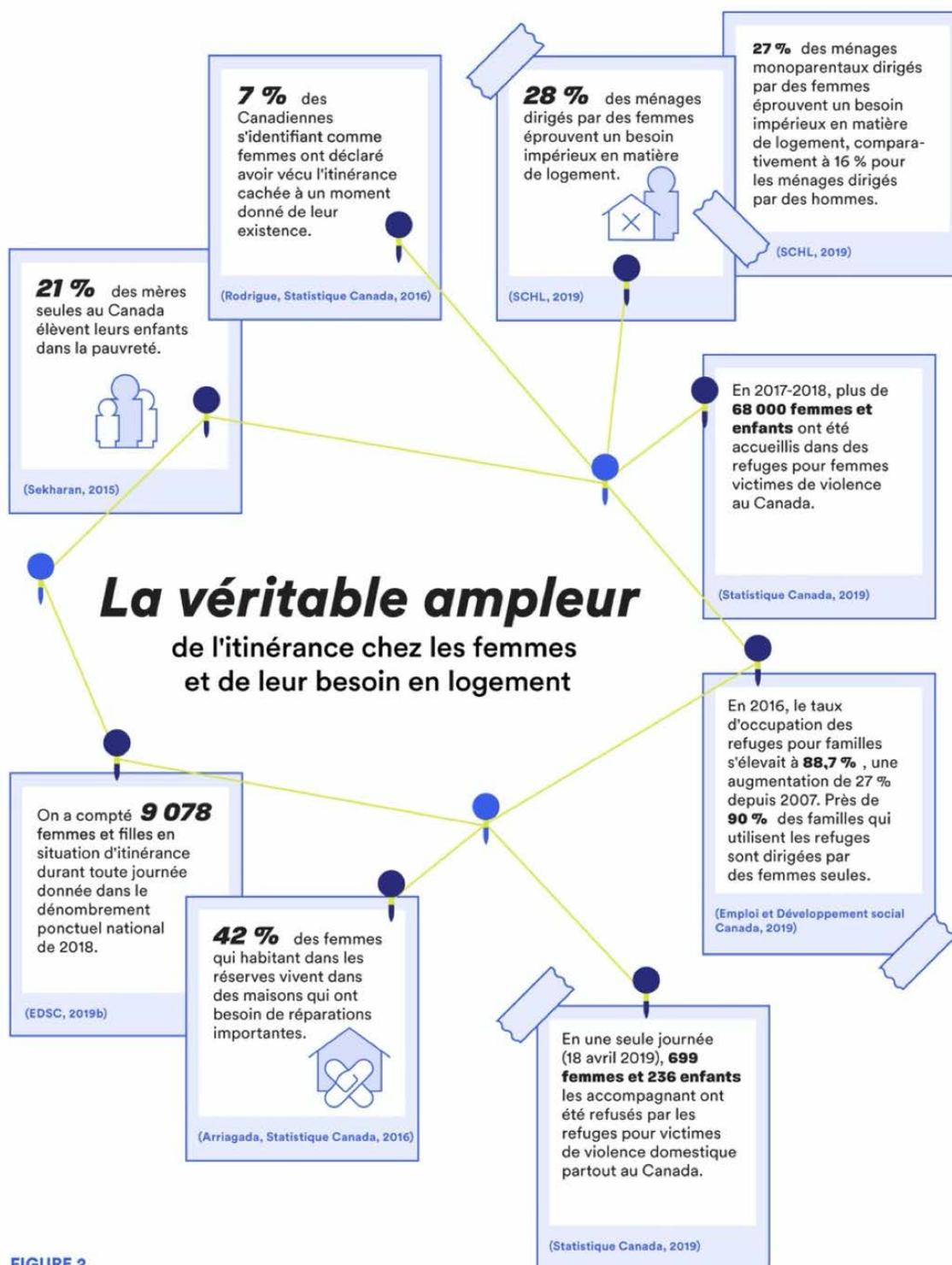


FIGURE 2

Figure 1. La réelle ampleur des besoins en logement et de l'itinérance chez les femmes.

## Besoin impérieux en matière de logement

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre au Canada connaissent des niveaux disproportionnés de besoins impérieux en matière de logement<sup>55</sup> et d'instabilité du logement. Par exemple, la recherche indique :

- Sur les 1,7 million de personnes ayant un besoin impérieux en matière de logement au Canada en 2016, 28 % étaient des ménages dirigés par des femmes.<sup>56</sup>
- 27 % des familles monoparentales dirigées par une femme ont des besoins impérieux soit près du double du taux des ménages monoparentaux dirigés par des hommes (16 %).<sup>57</sup>
- 57 % des ménages locataires ayant un besoin impérieux en matière de logement sont des familles ou des personnes seules dirigées par des femmes.<sup>58</sup>
- Les ménages dirigés par des femmes sont plus nombreux à vivre dans des logements subventionnés que les ménages dirigés par des hommes (44,1 % par rapport à 40,5 %)<sup>59</sup>

Étant donné les difficultés d'accès au logement dans des marchés de l'habitation de plus en plus restreints, certaines femmes et personnes de diverses identités de genre recherchent des options de logement social. Malheureusement, la récente Enquête canadienne sur le logement de Statistique Canada<sup>60</sup> a révélé que près des deux tiers des ménages qui tentaient d'accéder à un logement social ou à un logement à loyer indexé sur le revenu étaient sur une liste d'attente depuis deux ans ou plus. Certaines villes font état de listes d'attente de cinq ans ou plus,<sup>61</sup> et à Toronto, plus de 81 000 ménages sont actuellement sur des listes d'attente pour un logement social.<sup>62</sup> Rester bloqué dans un besoin impérieux en matière de logement, dans un logement de mauvaise qualité ou surpeuplé, ou sur de longues listes d'attente pour des options de logement subventionné a des implications uniques pour les femmes et leurs familles. Les besoins en matière de logement exacerbent les cycles de pauvreté et de violence et augmentent la probabilité d'un recours aux services de protection de l'enfance, car la négligence est souvent associée à la pauvreté et aux besoins en matière de logement.<sup>63</sup>

55 Selon Statistique Canada (2017), « on dit d'un ménage qu'il éprouve des "besoins impérieux en matière de logement" si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. »

56 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019.

57 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019.

58 Pomeroy, S. (juillet 2020). *Recovery for All: Proposals to Strengthen the National Housing Strategy and End Homelessness*. Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. <https://caeh.ca/wp-content/uploads/Recovery-for-All-Report-July-16-2020.pdf>

59 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019.

60 Statistique Canada. (2019). *Résultats de la nouvelle Enquête canadienne sur le logement, 2018*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2019079-fra.htm>

61 Voir <https://ottawa.ca/fr/famille-et-services-sociaux/logements/logements-subventionnes>

62 Voir <https://www.thestar.com/news/gta/2021/01/19/more-than-81000-households-are-waiting-for-subsidized-housing-in-toronto-the-city-hopes-a-new-waitlist-system-will-help-fill-its-units-faster.html>

63 AOSAE (Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance). (2016). Une vision, une voix : Changer le système du bien-être de l'enfance pour les Afro-Canadiens. <http://www.oacas.org/fr/ce-que-nous-faisons/unevisionunevoix/>. Voir également Trocmé, N., D. Knoke et C. Blackstock (2004). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada's child welfare system. *Social Service Review*, 78, 577-600.

## La pauvreté

Les femmes connaissent des taux disproportionnés d'extrême pauvreté par rapport aux hommes,<sup>64</sup> et survivent souvent avec des revenus inférieurs. Par exemple, en Ontario, les femmes vivent avec un revenu médian inférieur de 28 % à celui des hommes en général.<sup>65</sup> Les femmes restent surreprésentées dans les emplois à salaire minimum et à temps partiel,<sup>66</sup> et assument des responsabilités inégales dans les tâches ménagères et la garde des enfants.<sup>67</sup> La féminisation de la pauvreté au Canada fait qu'il est difficile pour de nombreuses femmes et familles dirigées par des femmes de payer un loyer et d'autres produits de première nécessité.<sup>68</sup> La pauvreté piège souvent les femmes et les familles dirigées par des femmes dans des cycles de violence, de précarité du logement, d'insécurité alimentaire et dans divers types de situations de vie dangereuses ou malsaines.

---

## B. Causes et conditions uniques de l'itinérance et des besoins en logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre

---

*« Il se peut que le principal déclencheur de l'itinérance soit la pauvreté et l'exclusion, mais il est également clair que les femmes ne vivent pas l'itinérance de la même manière que les hommes. Les éléments déclencheurs de l'itinérance chez les femmes sont souvent différents et leurs trajectoires pendant cette période sont souvent différentes, l'expérience de l'itinérance chez les femmes est différente. Le genre y joue un rôle. »<sup>69</sup> (Traduction libre)*

---

64 Fotheringham, S., C. A. Walsh et A. Burrows (2014). « A place to rest »: the role of transitional housing in ending homelessness for women in Calgary, Canada. *Gender, Place & Culture*, 21(7), 834-853. Voir également McInnes, S. (2016). *Fast Facts: 4 things to know about women and homelessness in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/fast-facts-4-things-know-about-women-and-homelessness-canada>

65 Voir <https://www.ontario.ca/fr/document/renouvellement-du-secteur-du-logement-communautaire-le-plan-daction-de-lontario-lie-la-strategie>.

66 Fondation canadienne des femmes. (2018). *Les femmes et la pauvreté au Canada : Les faits*. <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/pauvrete/> Voir également Moyser, M. et A. Burlock (2018). *Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54931-fra.htm>

67 Burt, M. R. (2001). Homeless families, singles, and others: Findings from the 1996 national survey of homeless assistance providers and clients. *Housing Policy Debate*, 12(4), 737-780. Voir Fotheringham et coll., 2014, p. 834-853. Voir également MacDonald, D. et K. McInturff (2015). *Family policies for the way we live now*. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/OS120\\_Summer2015\\_Family\\_policies.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/OS120_Summer2015_Family_policies.pdf)

68 Van Berkum, A. et A. Oudshoorn (2015). *Best practice guidelines for ending women's and girls' homelessness*. Ottawa : Homelessness Partnering Strategy. <http://londonhomeless.ca/wp-content/uploads/2012/12/Best-Practice-Guideline-for-Ending-Womens-and-Girls-Homelessness.pdf>

69 Bretherton, 2017, p. 6.

Le genre façonne les causes, les conditions et les trajectoires de l'itinérance et du besoin de logement.<sup>70</sup> La recherche démontre que les femmes et les filles,<sup>71</sup> ainsi que les personnes de diverses identités de genre,<sup>72</sup> ont des parcours uniques vers l'itinérance, des expériences distinctes dans la rue, se débattent de manière unique lorsqu'elles naviguent dans les systèmes publics et cherchent un refuge d'urgence, et font face à des conséquences et des difficultés uniques en raison de leur expérience de l'itinérance.<sup>73</sup> Le genre s'entrecroise avec d'autres lieux sociaux (par exemple, l'autochtonie, la race, l'(in)capacité, le statut d'immigration, l'identité de genre) et des expériences (par exemple, les traumatismes, l'exposition à la violence et aux conflits) pour façonner ces expériences.<sup>74</sup> Malgré le caractère unique de l'expérience de chaque personne, les études mondiales et nationales ont déterminé les points communs suivants :

- La violence exercée par les partenaires intimes ou au sein de la famille est une des principales causes qui entraîne les femmes et les filles vers l'itinérance.<sup>75</sup>
- L'itinérance cachée est la forme la plus courante d'itinérance que connaissent les femmes et les filles.<sup>76</sup>
- Les femmes et les filles font face à des formes de violence fondées sur le sexe lorsqu'elles se retrouvent en situation d'itinérance, notamment la violence sexuelle et le recrutement dans le cadre de la traite des personnes.<sup>77</sup>
- Le fait que les femmes aient ou non des enfants à leur charge a une incidence profonde sur leur utilisation des services et des soutiens, et détermine de façon spectaculaire comment elles vivent l'itinérance.<sup>78</sup>

La revue de la littérature de Schwan et de ses collègues (2020) sur l'itinérance et le besoin de logement des femmes a fait ressortir trois thèmes clés dans cette recherche qui méritent d'être soulignés : (1) la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale; (2) l'itinérance cachée, et (3) l'inégalité et la discrimination fondées sur le sexe.

## Violence fondée sur le sexe et violence conjugale

La violence fondée sur le sexe, tant macro que micro, est une caractéristique déterminante de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. La violence a été documentée comme étant à la fois une cause et une conséquence de l'itinérance et de la précarité du logement pour de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre. Comme l'article Condition féminine Canada (2018), la

70 Fingfeld-Connett, D. (2010). Becoming homeless, being homeless, and resolving homelessness among women. *Issues in Mental Health Nursing*, 31(7), 461-469.

71 Bretherton, 2017.

72 Sakamoto, I., M. Chin, A. Chapra et J. Ricciardi (2009). A 'normative' homeless woman?: Marginalization, emotional injury and social support for transwomen experiencing homelessness. *Gay and Lesbian Issues & Psychology Review*, 5(1), 2-19.

73 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

74 Crenshaw, K. (1990). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stan. L. Rev.*, 43, 1241-1254.

75 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

76 Baptista, 2010. Voir également Mayock et Sheridan, 2012.

77 Martin, C. M. et H. Walia (2019). *Red women rising: Indigenous women survivors in Vancouver's downtown eastside*. Downtown Eastside Women's Centre. <https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubccommunityandpartnerspublicati/52387/items/1.0378104>. Voir également Vecchio, K. (2019). *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence*. Rapport du Comité permanent de la condition féminine. <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/FEWO/StudyActivity?studyActivityId=10236420>

78 Fotheringham et coll., 2014, p. 834-853. Voir également Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

violence commise à l'égard d'une personne en raison de son sexe « ne se limite pas à la violence physique, mais comprend des paroles, des actions ou des tentatives visant à dégrader, contrôler, humilier, intimider, contraindre, priver, menacer ou blesser une autre personne ». <sup>79</sup> Les expériences croisées de violence fondée sur le sexe, de violence familiale et de violence conjugale se produisent avant, pendant et après les expériences d'itinérance ou de précarité du logement. Cela conduit souvent à des traumatismes complexes et cumulés pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. <sup>80</sup>

En 2019, la violence faite aux femmes a été déclarée comme étant une crise de santé publique au Canada par le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. <sup>81</sup> Les données de Statistique Canada indiquent que, bien que la violence déclarée par la police au Canada ait diminué entre 2009 et 2017, les infractions sexuelles contre les filles et les jeunes femmes ont augmenté, les taux étant 14 fois plus élevés pour les jeunes femmes que pour leurs homologues masculins. <sup>82</sup> Les femmes autochtones, les femmes handicapées, les jeunes femmes, les femmes LGBTQ2S+ et les personnes de diverses identités de genre, et les femmes qui vivent dans des régions éloignées sont notamment plus exposées à la violence. <sup>83</sup>

« En 2018, 148 femmes et filles ont été tuées au Canada. En moyenne, tous les 2,5 jours, une femme ou une fille est tuée dans ce pays – une tendance constante depuis quatre décennies. »

– L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (2019)

Selon le dénombrement ponctuel de 2016 du gouvernement fédéral, près d'un quart des femmes interrogées ont indiqué que la violence fondée sur le sexe était un facteur contribuant à leur dernière perte de logement. <sup>84</sup> Fait important, ces taux étaient nettement plus élevés pour certains groupes de femmes, les femmes et les filles nouvellement arrivées étant deux fois plus susceptibles (40 % par rapport à 22 %) de citer la violence fondée sur le sexe comme facteur contribuant à leur plus récente expérience d'itinérance. <sup>85</sup>

Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance ont souvent été victimes de violences pendant leur enfance. <sup>86</sup> Par exemple, les recherches démontrent que les jeunes femmes en situation d'itinérance rapportent des niveaux plus élevés d'abus physiques, sexuels et émotionnels dans leur

79 Condition féminine Canada. (2018). *About Gender-Based Violence*. Status of Women Canada. <https://cfcswc.gc.ca/violence/knowledge-connaissance/about-apropos-en.html>.

80 Lewinson, T., M. L. Thomas et S. White (2014). Traumatic transitions: Homeless women's narratives of abuse, loss, and fear. *Affilia: Journal of Women & Social Work*, 29(2), 192-205.

81 Vecchio, 2019.

82 Statistique Canada, 2018.

83 Cotter, A. (2018). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014 *Juristat : Centre canadien de la statistique juridique*, 85, 1-34. Voir Hotton Mahony, T. J. Jacob, H. Hobson (2017). *Les femmes et le système de justice pénale*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2015001/article/14785-fra.pdf?st=2zTq8-IO>. Voir Hutchins, H. (2013). *Les facteurs de risque de la violence envers les femmes*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/article/11766/11766-2-fra.htm>. Voir également Perreault, S. et L. Simpson (2015). *La victimisation criminelle dans les territoires, 2014*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14470-fra.htm>

84 EDSC, 2017.

85 EDSC, 2017, p.26.

86 Berman, H., G. A. Mulcahy, C. Forchuk, K. A. Edmunds, A. Haldenby et R. Lopez (2009). Uprooted and displaced: a critical narrative study of homeless, Aboriginal, and newcomer girls in Canada. *Issues in mental health nursing*, 30(7), 418-430. <https://doi.org/10.1080/01612840802624475>. Voir également Reid, S., H. Berman et C. Forchuk (2005). Living on the streets in Canada: a feminist narrative study of girls and young women. *Issues in comprehensive pediatric nursing*, 28(4), 237-256. Voir également Wesely, J.K. (2009). « Mom said we had a money maker »: Sexualization and Survival Contexts among Homeless Women. *Symbolic Interaction*, 32, 91-105.

enfance que les jeunes hommes,<sup>87</sup> et cela inclut les incidents violents qui se produisent dans les établissements gérés par l'État (par exemple, les organismes de protection de l'enfance et les centres jeunesse).<sup>88</sup> Les recherches sur les jeunes femmes en situation d'itinérance indiquent généralement que les abus physiques (45 %) et sexuels (35 %) sont les causes de leur itinérance.<sup>89</sup> Une fois dans la rue, l'exposition à la violence et au harcèlement fait partie de la vie quotidienne des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.<sup>90</sup> De telles expériences contribuent à des formes cachées d'itinérance et peuvent pousser les femmes et les filles à rester dans des relations malsaines ou violentes pour avoir un logement.

La violence fondée sur le sexe a un effet impact disproportionné sur la vie des femmes, des filles, des bispirituels et des personnes de diverses identités de genre autochtones.<sup>91</sup> Comme le documentent Martin et Walia (2019), « le taux de victimisation avec violence chez les femmes autochtones est deux fois plus élevé que celui chez les hommes autochtones, presque trois fois plus élevé que celui chez les femmes non autochtones et plus de trois fois plus élevé que celui chez les hommes non autochtones. Les personnes bispirituelles et trans sont près de cinq fois plus souvent violemment victimisées. »<sup>92</sup>

## L'itinérance cachée

Les recherches indiquent que les femmes sont surreprésentées parmi les populations ayant vécu de l'itinérance cachée.<sup>93</sup> La définition canadienne de l'itinérance caractérise l'itinérance cachée comme une forme d'hébergement provisoire qui consiste à « vivre temporairement avec d'autres personnes, mais sans garantie de résidence continue ou de perspectives immédiates d'accès à un logement permanent ». <sup>94</sup> L'« itinérance cachée » fait référence aux personnes qui sont en situation d'itinérance, mais qui n'ont généralement pas accès aux services ou aux soutiens ou qui ne vivent pas dans des espaces publics.<sup>95</sup>

L'itinérance cachée (voir figure 2)<sup>96</sup> comprend de nombreuses circonstances diverses, notamment :

- S'engager dans des relations sexuelles de survie ou développer des relations afin d'accéder à un logement
- Rester dans une relation abusive afin de conserver le logement ou la garde de ses enfants
- Dormir sur le divan chez des amis ou de la famille
- Vivre dans des logements surpeuplés et inadéquats afin d'éviter les refuges <sup>97</sup>

87 Gaetz, S., E. Dej, T. Richter et M. Redman (2016). *L'état de l'itinérance au Canada 2016*. Toronto: The Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/SOHC2016>

88 Czapska, A., A. Webb, N. Taefi (2008). *More Than Bricks & Mortar A Rights-Based Strategy to Prevent Girl Homelessness in Canada*. Justice for Girls. <http://www.justiceforgirls.org>

89 O'Grady, B. et S. Gaetz (2004). Homelessness, gender and subsistence: The case of Toronto street youth. *Journal of Youth Studies*, 7(4), 397-416.

90 Gaetz et coll., 2016.

91 Martin et Walia, 2019. Voir également l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Vol. 1a. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

92 FFADA, 2019, p. 15.

93 Baptista, 2010, p. 163-186. Voir également : Bretherton, 2017; Rodrigue, S. (2016). L'itinérance cachée au Canada. *Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada. 75-006-X, p.11. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14678-fra.htm>

94 Canadian Observatory on Homelessness, 2017, p. 3.

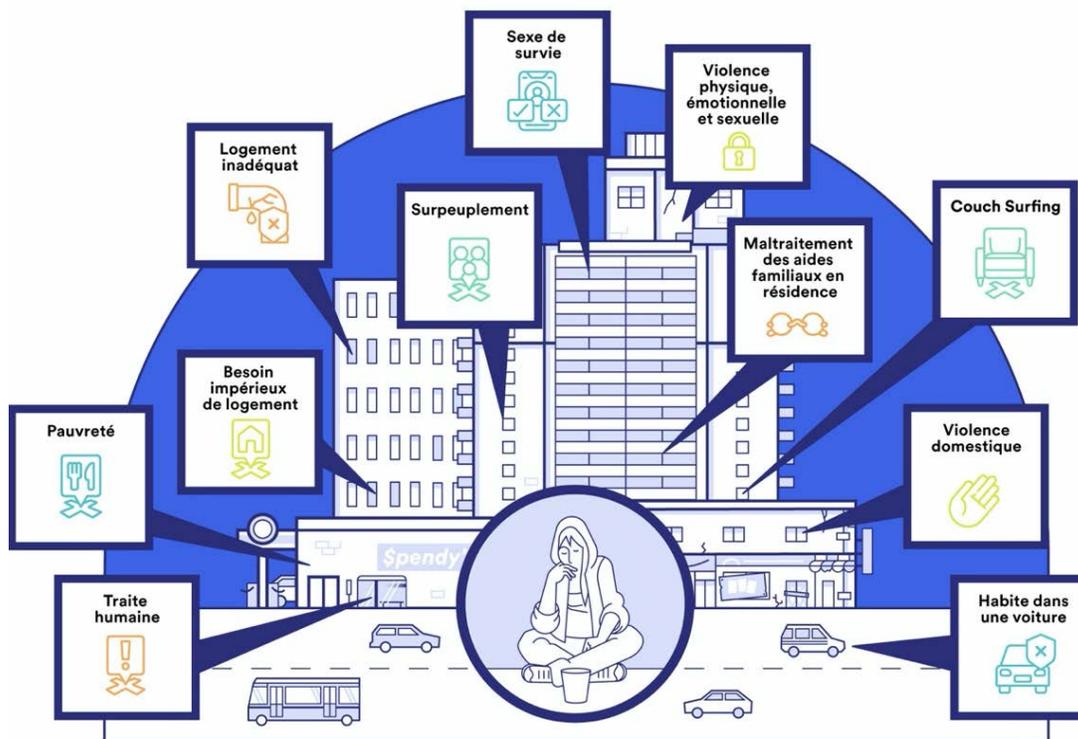
95 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

96 Schwan et coll., 2020, p. 68.

97 Baptista, 2010. Voir également Batty, E., R. Casey et K. Reeve (2010). "On the streets: Sex workers and homelessness." Dans Young, S.

De nombreuses études ont montré que les femmes « évitent les services et utilisent des soutiens informels ou relationnels pour se maintenir dans des situations d'itinérance cachée ». <sup>98</sup>

## **Itinérance cachée** chez les femmes, les jeunes filles et les personnes de diverses identités de genre



**Figure 2.** L'itinérance cachée chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Alors que nous imaginons l'itinérance comme la personne qui demande de la monnaie au coin de la rue, l'itinérance des femmes est souvent cachée derrière des portes closes. Il peut s'agir de dormir chez des amis, d'échanger des faveurs sexuelles contre un logement ou de vivre dans un appartement minuscule et surpeuplé.

En raison des formes d'oppression qui s'entrecroisent, certains groupes – notamment les nouveaux arrivants, les autochtones et les femmes LGBTQ2S+ – sont plus susceptibles de connaître l'itinérance cachée. Les données de Statistique Canada indiquent que les personnes s'identifiant comme autochtones – Premières Nations, Métis ou Inuits – étaient plus de deux fois plus susceptibles (18 %) d'avoir connu l'itinérance cachée que leurs homologues non autochtones. <sup>99</sup>

(Ed.), *Gender perspectives on homelessness*. Homelessness in Europe - The Magazine of FEANTSA (p. 24-28). FEANTSA.

98 Bretherton, 2017, p. 6.

99 Rodrigue, 2016.

Rester visible lorsqu'on est sans domicile présente des risques uniques pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, et il y a donc des incitations à demeurer caché et invisible.<sup>100</sup> Le risque de violence lorsqu'on vit dans la rue ou qu'on est perçu comme un sans-abri, associé aux politiques de protection de l'enfance, y compris la législation sur le signalement obligatoire et le risque de prise en charge de l'enfant, peut accroître le choix de demeurer caché.<sup>101</sup> L'invisibilité de l'itinérance des femmes et des personnes de diverses identités de genre doit donc être comprise comme étant *structurellement* créée et maintenue. L'instabilité du logement se perpétue lorsque les femmes et les personnes de diverses identités de genre doivent cacher leur itinérance et rencontrent donc des obstacles pour accéder aux soutiens, aux services ou aux options de logement.

## Inégalité et discrimination fondées sur le sexe

Partout au Canada, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre doivent faire face à des inégalités et à des formes de discrimination uniques fondées sur le sexe. Cela contribue au besoin de logement et façonne les expériences d'itinérance. Les expériences d'inégalité et de discrimination ont un effet disproportionné sur les femmes et les filles des groupes en quête d'équité, notamment les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes nouvellement arrivées, les femmes racialisées et les femmes qui s'identifient comme LGBTQ2S+.<sup>102</sup>

L'inégalité et la discrimination se manifestent à tous les niveaux de la société, y compris dans les systèmes et services publics (tels que les soins de santé, le système de justice pénale et les organismes de protection de l'enfance), dans le secteur privé (comme le marché du logement locatif), et au sein des communautés et des relations interpersonnelles. Tout comme la violence, les expériences d'inégalité et de discrimination sont à la fois un facteur menant à l'itinérance et une conséquence de l'itinérance.

Au sein de la société canadienne, les inégalités fondées sur le sexe sont bien documentées et intrinsèquement liées à l'instabilité du logement. Les femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi non permanent, de percevoir des salaires inférieurs et de payer un loyer plus élevé en moyenne que les hommes.<sup>103</sup> Les femmes autochtones et racialisées sont confrontées à des inégalités systémiques plus profondes, les recherches ayant démontré que les femmes racialisées au Canada ne gagnent que 55,6 % du revenu gagné par les hommes non racialisés.<sup>104</sup> La grossesse et l'éducation des enfants ont également un effet important sur l'emploi et les revenus des femmes, et les recherches démontrent également que les mères célibataires sont victimes de discrimination lorsqu'elles tentent d'accéder à un logement locatif.<sup>105</sup>

Des inégalités substantielles et des formes de discrimination se produisent dans tous les systèmes publics au Canada, et ont peut-être une incidence plus profonde sur la vie des femmes, des filles et des peuples autochtones.

---

100 Klodawsky, F. (2006). Landscapes on the Margins: Gender and homelessness in Canada. *Gender, Place & Culture*, 13(4), 365-381. Voir également Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

101 Martin et Walia, 2019. Voir également Maki, K. (2017). *Housing, homelessness, and violence against women: A discussion paper*. Hébergement femmes Canada. <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2017/09/Housing-Homelessness-and-VAW-Discussion-Paper-Aug-2017.pdf>

102 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

103 Callaghan, M., L. Farha et B. Porter (2002). *Women and Housing in Canada: Barriers to Equality*. Toronto: Centre pour les droits à l'égalité au logement. Voir également : Fondation canadienne des femmes, 2018; Moyser et Burlock, 2018.

104 Block, S. et G. Galabuzi (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The gap for racialized workers*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-labour-market>

105 Vecchio, 2019.

Cette situation est particulièrement évidente dans le système de justice pénale, où les femmes autochtones purgent une part disproportionnée de leur peine derrière les barreaux et sont beaucoup plus susceptibles de rester incarcérées jusqu'à la date de leur libération d'office ou la date d'expiration du mandat.<sup>106</sup> Au sein des organismes de protection de l'enfance de la Colombie-Britannique, les données montrent que les filles autochtones sont quatre fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que les filles non autochtones.<sup>107</sup>

Les inégalités et la discrimination dans de multiples systèmes façonnent les causes, les trajectoires, les conditions et les conséquences de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Cela signifie que la lutte à l'itinérance et aux manques de logement adéquats nécessite de s'attaquer aux façons dont la discrimination et l'inégalité fondées sur le sexe sont ancrées dans nos systèmes, nos politiques et nos pratiques.<sup>108</sup>

---

## C. Accès aux refuges d'urgence et aux services de soutien pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada

Les données de Statistique Canada,<sup>109</sup> Emploi et Développement social Canada,<sup>110</sup> les rapports parlementaires,<sup>111</sup> les données et de recherches municipales,<sup>112</sup> et les études indépendantes<sup>113</sup> indiquent systématiquement que les refuges d'urgence de tout le pays fonctionnent au maximum de leur capacité ou au-dessus de celle-ci – et ce, depuis des années. Cela est vrai pour les refuges du secteur de l'itinérance du secteur de la violence faite aux femmes. La demande de lits dans les refuges à travers le Canada continue d'augmenter chaque année, malgré l'ajout de lits supplémentaires dans certaines collectivités. En 2014, quelle que soit la nuit, 92 % des lits dans les refuges au Canada étaient utilisés. En comparaison, un peu plus de 80 % des lits étaient régulièrement utilisés au Canada en 2005.<sup>114</sup>

---

106 Martin et Walia, 2019, p. 23.

107 Turpel-Lafond, M.E. (2016). *Too Many Victims: Sexualized Violence in the Lives of Children and Youth in Care*. Représentant pour l'enfance et la jeunesse. <https://rcybc.ca/reports-and-publications/reports/general-reports/too-many-victims-sexualized-violence-in-the-lives-of-children-and-youth-in-care/>

108 Schwan et coll., 2020.

109 Statistique Canada, 2019.

110 Emploi et Développement social Canada. (2019). *Points saillants de l'Étude nationale sur les refuges 2005 à 2016*. Ottawa. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/etude-refuges-2016.html>

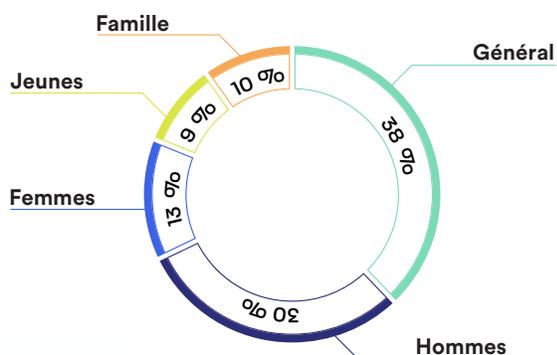
111 Vecchio, 2019.

112 Ville de Toronto. (2018). *Street Needs Assessment*. City of Toronto. Tiré de <https://www.toronto.ca/wpcontent/uploads/2018/11/99be-2018-SNA-Results-Report.pdf>.

113 Jadidzadeh, A. et R. Kneebone (2018). Patterns and Intensity of Use of Homeless Shelters in Toronto. *Canadian Public Policy*, 44(4), 342–355.

114 Emploi et Développement social Canada. (2019). *Tout le monde compte 2018 : Faits saillants – Résultats préliminaires du deuxième dénombrement ponctuel de l'itinérance dans les communautés canadiennes coordonné à l'échelle nationale*. EDSC. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/rapports/faits-saillants-denombrement-2018.html>

## Lits de refuge d'urgence par clientèle desservie, dénombrement ponctuel de 2018



**Figure 3.** Lits dans les refuges d'urgence par clientèle desservie, PiT 2018.

Alors que la demande de lits dans les refuges augmente, les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont parmi les plus désavantagées lorsqu'elles tentent d'accéder à un refuge temporaire et à un soutien au sein des systèmes de refuges pour sans-abri et pour les femmes victimes de violence. Dans l'ensemble du Canada, il y a très peu de lits dans les refuges d'urgence réservés aux femmes, 68 % de tous les lits dans les refuges étant désignés comme mixtes ou pour des personnes identifiées comme étant des hommes, par rapport à 13 % dédiés spécifiquement aux femmes.<sup>115</sup> Alors que 38 % des lits dans les refuges sont mixtes ou ouverts à tous les sexes, les recherches<sup>116</sup> démontrent systématiquement que de nombreuses femmes choisissent d'éviter les refuges mixtes en raison de la violence qu'elles y subissent.<sup>117</sup> Le nombre de lits dans les refuges d'urgence disponibles pour les hommes est plus de deux fois supérieur à celui pour les femmes (4 820 lits pour les hommes, par rapport à 2 092 lits pour les femmes dans l'ensemble du Canada).

Les recherches révèlent des disparités dans l'accès aux lits dans les refuges d'urgence pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Des études indiquent que les collectivités rurales, éloignées et nordiques sont constamment confrontées à un manque de lits dans les refuges pour les femmes (pour les femmes victimes de violence (FVV) et en situation d'itinérance)<sup>118</sup> Par exemple, malgré les niveaux disproportionnés de crimes violents signalés par la police et commis contre des femmes dans les territoires,<sup>119</sup> le rapport sur la capacité d'accueil des refuges<sup>120</sup> indique qu'il n'y a que deux refuges d'urgence pour femmes dans les trois territoires, avec un total de 37 lits.<sup>121</sup> De même, les données indiquent que 70 % des réserves du Nord ne disposent d'aucun refuge d'urgence pour les femmes fuyant la violence, malgré les données probantes de taux élevés de violence fondée sur le sexe dans bon nombre de ces collectivités.<sup>122</sup> Certaines provinces et certains territoires, dont l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon, déclarent également ne pas avoir de refuges d'urgence pour les femmes en situation d'itinérance.<sup>123</sup> La situation est similaire à Terre-Neuve-et-Labrador, où, en dehors de la ville de St. John's, il n'existe aucun refuge destiné à aider les femmes<sup>124</sup>

115 Emploi et Développement social Canada, 2019.

116 Emploi et Développement social Canada, 2019.

117 Bretherton, 2017. Voir également l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), 2019.

118 Vecchio, 2019, p. 14.

119 Vecchio, 2019, p. 14.

120 Emploi et Développement social Canada, 2018.

121 Emploi et Développement social Canada, 2019.

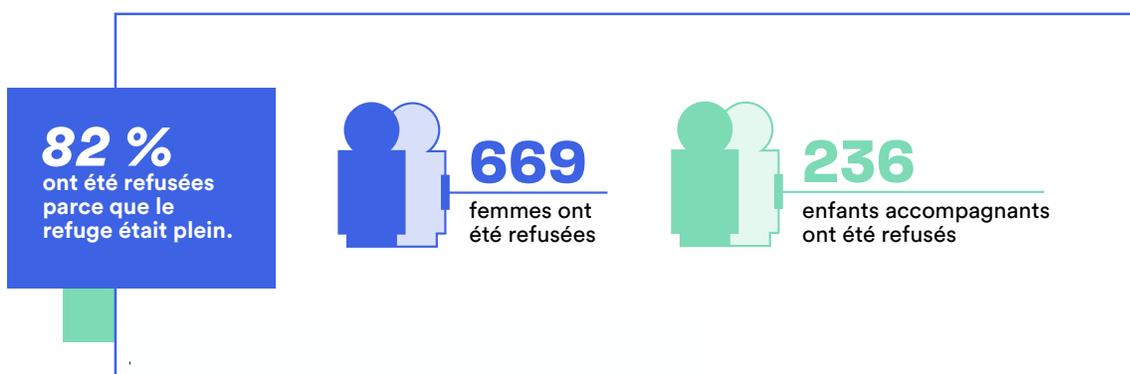
122 Martin et Walia, 2019.

123 Emploi et Développement social Canada, 2019.

124 Davis, H. (2018). « Mitigating Harm to Women. » In Hughes, J (Ed.), *Beyond Shelter* (pp. 46-62). Toronto, Ontario : James Lorimer & Company Ltd, Publishers Toronto.

Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada sont aux prises avec un sous-financement chronique. En effet, 46 % des refuges pour la FVV au Canada ont déclaré que le principal obstacle à la prestation de services était le manque de financement durable.<sup>125</sup> Ironiquement, ces difficultés de financement sont particulièrement évidentes dans les collectivités ayant le plus grand nombre de besoins en matière de logement, et touchent souvent les groupes confrontés aux formes les plus importantes de marginalisation et de violence.<sup>126</sup> Il en résulte des conséquences désastreuses pour les femmes et les enfants qui fuient la violence. Par exemple, un rapport de 2019 de Statistique Canada a révélé que lors du jour de l'instantané à travers le Canada, « 669 femmes, 236 enfants qui accompagnaient un adulte et six hommes se sont vu refuser l'admission à un établissement d'hébergement pour les victimes de violence. La raison la plus souvent mentionnée pour justifier ce refus chez les femmes était le manque de place dans l'établissement d'hébergement (82 %) <sup>127</sup> (voir figure 4). Les problèmes de capacité dans le secteur de la VFF et de l'itinérance sont profondément liés au manque de logements adéquats et abordables. Sans logement de transition, les femmes et les familles dirigées par des femmes restent coincées dans des refuges d'urgence ou dans des situations d'itinérance cachée. La durée des séjours en refuge des femmes et des familles dirigées par des femmes a considérablement augmenté ces dernières années, et la majorité des refuges ne proposent que des séjours de courte durée.<sup>128</sup> Il est important de noter que les refuges sont souvent très surveillés, qu'ils offrent un espace physique limité et qu'ils peuvent être soumis à des règles strictes, y compris des programmes obligatoires.<sup>129</sup>

## **Femmes et enfants refusés** dans les refuges VCF durant le jour de profil instantané (18 avril 2018)



**Figure 4.** Femmes et enfants refusés des refuges pour les femmes victimes de violence le jour de l'instantané (18 avril 2018).

125 Statistique Canada, 2019a

126 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019. Voir également Vecchio, 2019.

127 Statistique Canada, 2019, p. 3.

128 Segart, A. 2017. *Étude nationale sur les refuges : Utilisation des refuges d'urgence au Canada, 2005-2014*. Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance. Emploi et Développement social Canada. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/edsc-escd/Em12-17-2017-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/edsc-escd/Em12-17-2017-fra.pdf)

129 Pour une exploration de la façon dont cela touche les relations mère-enfant, voir : David, D. H., L. Gelberg et N. E. Suchman (2012). Implications of homelessness for parenting young children: A preliminary review from a developmental attachment perspective. *Infant Mental Health Journal*, 33(1), 1-9; Swick, K. J., et R. Williams (2010). The voices of single parent mothers who are homeless: Implications for early childhood professionals. *Early Childhood Education Journal*, 38(1), 49-55.

Il y a un manque important d'options de logement sexospécifiques à travers le Canada, y compris de logements supervisés,<sup>130</sup> avec des listes d'attente pour les logements sociaux et supervisés qui s'étendent souvent sur des années dans de nombreuses collectivités. *L'Enquête canadienne sur le logement* de Statistique Canada (2018) a révélé ce qui suit : « Plus d'un quart de million de ménages (283 800), représentant 1,9 % des ménages canadiens, comptaient au moins un de ses membres sur une liste d'attente pour obtenir un logement social et abordable. De ces ménages, près des deux tiers (61,2 %), soit 173 600 ménages, figuraient sur une liste d'attente depuis au moins deux ans. »<sup>131</sup> De plus, les logements de transition existants n'offrent souvent pas aux résidents le droit au maintien dans les lieux et la protection de la législation sur les relations propriétaires-locataires, et peu de modèles de logement ou de soins à faible barrière ou à réduction des risques sont accessibles aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre.<sup>132</sup> Sans investissement significatif dans des options de logement abordables, sûres et permanentes, les expériences d'itinérance et d'utilisation des refuges resteront chroniques ou cycliques pour de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre. Cette recherche suggère qu'en l'absence d'accès à des options de logement abordables et sécuritaires pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à travers le Canada, les refuges d'urgence, les logements de transition et les refuges pour femmes victimes de violence seront de moins en moins en mesure de répondre à la demande de services.

---

## D. Défis distincts en matière de logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins

Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement ou d'itinérance ne constituent pas un groupe homogène. Certains groupes connaissent des formes de marginalisation et de discrimination intersectionnelles en ce qui concerne leur logement, notamment les autochtones, les femmes racialisées, les personnes handicapées, les femmes nouvellement arrivées et réfugiées et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que les personnes victimes de discrimination en raison de leur sexe ou de leur sexualité. Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, cette section explorera certains des principaux défis en matière de logement et les violations du droit au logement subies par des groupes particuliers (y compris ceux considérés comme des « populations prioritaires » dans la *Stratégie nationale sur le logement*<sup>133</sup>).

### Femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones

Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones sont touchées de manière disproportionnée par l'itinérance et font face à certaines des violations les plus flagrantes du droit au logement au

---

130 Voir McAleese et Schick, 2018.

131 Statistique Canada, 2019, p. 2.

132 Schwan et coll., 2020.

133 La Stratégie nationale sur le logement identifie actuellement les groupes suivants comme des populations prioritaires : les femmes et les enfants fuyant la violence familiale, les personnes âgées, les jeunes adultes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les vétérans, les personnes LGBTQ2+, les groupes racialisés, les immigrants récents, en particulier les réfugiés, et les personnes en situation d'itinérance. Voir Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (23 juillet 2018). *Stratégie nationale sur le logement : Domaines d'intervention prioritaires*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy/priority-areas-for-action>

Canada.<sup>134</sup> Le colonialisme et le génocide culturel, sous leurs formes actuelles et historiques, sont à la base de l'itinérance et de l'insécurité du logement pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones.<sup>135</sup> Les pratiques coloniales en cours continuent de déposséder les femmes autochtones de leurs maisons, de leurs terres, de leurs cultures et de leurs modes de connaissance, d'action et d'existence.<sup>136</sup>

De très nombreuses recherches démontrent les taux disproportionnés d'itinérance et de besoins en logement non satisfaits chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones au Canada.<sup>137</sup> Les données démontrent que les femmes autochtones sont 15 fois plus susceptibles d'avoir recours à un refuge pour sans-abri que les femmes non autochtones au cours d'une année, et qu'elles sont également beaucoup plus susceptibles de connaître une situation d'itinérance cachée.<sup>138</sup> Dans le secteur de la violence faite aux femmes, les femmes autochtones sont surreprésentées par environ cinq fois leur représentation dans la population canadienne, et cette statistique est similaire pour les enfants autochtones dans le réseau des refuges.<sup>139</sup>

***Besoin impérieux en matière de logement chez les femmes et les filles autochtones au Canada***

- 31 % des femmes et des filles inuites vivaient dans des logements surpeuplés, par rapport à 3 % des femmes et des filles non autochtones (O'Donnell et Wallace, 2011).
- 28 % des femmes et des filles inuites et des Premières Nations et 14 % des femmes et des filles métisses vivaient dans des logements nécessitant des réparations importantes (par rapport à 7 % des femmes et des filles non autochtones) (O'Donnell et Wallace, 2011).
- 44 % des femmes et des filles vivant dans des réserves vivaient dans des logements qui avaient besoin de réparations importantes (O'Donnell et Wallace, 2011).
- Parmi les locataires autochtones vivant hors réserve, 64 % de ceux ayant un besoin impérieux en matière de logement sont des ménages dirigés par des femmes (Pomeroy, 2021).

Les expériences disproportionnées de violence, y compris la crise nationale en matière des droits de la personne que représentent les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées au Canada, se croisent avec les expériences de besoin de logement d'une manière qui exige les réponses les plus urgentes.<sup>140</sup> S'il est bien établi que la violence faite aux femmes et aux filles autochtones est un facteur clé des besoins en matière de logement (et vice versa), cette constatation n'a pas vraiment influencé la planification des interventions en matière de logement visant à résoudre ces besoins.<sup>141</sup>

Les recherches démontrent régulièrement qu'en plus de leurs besoins fondamentaux en matière de logement, les femmes et les mères autochtones font souvent face à des obstacles

134 Patrick, C. (2014). *Aboriginal homelessness in Canada: A literature review*. Toronto, ON : Canadian Observatory on Homelessness.

135 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019.

136 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019.

137 Schiff, R. et J. Waegemakers Schiff (2010) Housing needs and preferences of relatively homeless Aboriginal women with addiction. *Social Development Issues*, 32(3), 65-76. <https://www.ingentaconnect.com>. Voir également Walsh, C.A., P. MacDonald, G. E. Rutherford, K. Moore, B. Krieg (2012). Homelessness and Incarceration among Aboriginal Women: An Integrative Literature Review. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 9(2), 363-386. <https://www.semanticscholar.org>.

138 Falvo, N. (28 novembre 2019). *The Use of Homeless Shelters by Indigenous Peoples in Canada*. Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/blog/use-homeless-shelters-indigenous-peoples-canada>

139 Statistique Canada, 2019.

140 Amnistie Internationale. (2014). *Violence against indigenous Women and girls in Canada*. [https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/iwfa\\_submission\\_amnesty\\_international\\_february\\_2014\\_-\\_final.pdf](https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/iwfa_submission_amnesty_international_february_2014_-_final.pdf)

141 Bingham, B., A. Moniruzzaman, M. Patterson, J. Sareen, J. Distasio, J. O'Neil, J. M. Somers. (2019). Gender differences among Indigenous Canadians experiencing homelessness and mental illness. *BMC Psychology*, 7(57), 1-12. <https://doi.org/10.1186/s40359-019-0331-y>

uniques pour retrouver la stabilité du logement, comme des traitements discriminatoires et racistes de la part des propriétaires et des fournisseurs de services.<sup>142</sup> Par exemple, un récent rapport sur les pratiques discriminatoires en matière de logement envers des femmes autochtones à Vancouver cite : « discrimination de la part des propriétaires qui refusent de louer à des femmes autochtones bénéficiant de l'aide sociale; augmentations de loyer illégales; l'entretien insuffisant ou inexistant; négligence du personnel et de la direction; personnel de l'immeuble qui extorque des faveurs sexuelles en échange de services d'entretien; infestations constantes de punaises de lit, de moisissures et de rats; salles de bain et cuisines partagées sans intimité; mauvaises conditions sanitaires; entrée illégale dans les unités; règles illégales telles que l'interdiction d'utiliser la cour arrière ou d'avoir des invités; vérification des chambres et couvre-feu; obligation de présenter une pièce d'identité pour les invités; rénovation ou démolition; refus de restituer les dépôts de garantie; expulsions sans motif. »<sup>143</sup>

Les structures coloniales qui soutiennent les systèmes publics signifient souvent que les besoins uniques des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones ne sont pas bien pris en charge dans les services de logement et de lutte contre l'itinérance. L'accès limité au financement du gouvernement et d'autres sources pour les services de lutte contre la violence et de logement dirigés par des Autochtones, en particulier le type de financement stable et pluriannuel qui est nécessaire, est une condition sous-jacente du manque d'accès à la sécurité et au logement pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones au Canada.<sup>144</sup>

Les expériences et la résilience des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones qui font face au besoin de logement, à l'itinérance et à la violence ont été bien documentées par les chercheurs et les communautés autochtones. Le défenseur fédéral du logement doit se servir de toutes les recherches disponibles menées par et pour les peuples autochtones afin de mieux comprendre les défis uniques et divers en matière de logement auxquels font face les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Ces textes doivent être lus en parallèle avec *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*<sup>145</sup> et *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*<sup>146</sup>

---

*« Nous demandons à tous les gouvernements d'appuyer l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de maisons de transition, de maisons d'hébergement de deuxième étape et de services dirigés par les Autochtones, et libres d'accès pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui sont sans domicile ou qui vivent une situation précaire, qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire ou la pauvreté, et qui fuient la violence ou ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelle. »*

*– Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019, p. 182)*

---

142 Martin et Walia, 2019.

143 Martin et Walia, 2019, p. 20.

144 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019, Page 579.

145 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019.

146 Voir [http://www.trc.ca/assets/pdf/French\\_Executive\\_Summary\\_Web.pdf](http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Executive_Summary_Web.pdf)

## Femmes, jeunes femmes et enfants qui subissent de la violence ou qui la fuient

La violence est à la fois une cause et une conséquence de l'itinérance et de la précarité du logement pour de nombreuses femmes, filles, enfants et personnes de diverses identités de genre. Les données recueillies lors du dénombrement ponctuel de 2016 par le gouvernement fédéral ont indiqué que près d'un quart des femmes interrogées ont cité la violence familiale comme un facteur contributif clé dans leur dernière perte de logement.<sup>147</sup> Les résultats présentés dans le chapitre suivant suggèrent que ce taux est probablement plus élevé (voir section 4). Néanmoins, certaines études démontrent que les femmes peuvent se sentir plus en sécurité en restant dans une relation abusive ou violente plutôt que de faire face à la violence dans un refuge pour sans-abri ou dans la rue.<sup>148</sup>

Bien que nous sachions que les femmes et les enfants qui quittent des situations d'abus et de violence ont besoin d'options de logement à long terme abordable et approprié, les données nationales les plus récentes indiquent que 78 % des refuges pour femmes victimes de violence au Canada sont pour des séjours à court terme (428 sur 552 refuges), la plupart offrant un soutien sur place pour une période allant jusqu'à trois mois.<sup>149</sup> Aussi, de nombreux refuges ne disposent que des fonds nécessaires pour fournir un soutien minimal en personnel sur place à un nombre limité de femmes et d'enfants fuyant la violence.<sup>150</sup>

Des preuves substantielles démontrent que les expériences de violence conjugale et de violence fondée sur le sexe sont plus prononcées dans la vie des femmes et des filles autochtones, et qu'elles constituent souvent une voie vers l'itinérance et la précarité du logement.<sup>151</sup> Malgré cela, plus de 70 % des réserves du Nord n'ont pas de maisons ou de refuges d'urgence pour les femmes et leurs enfants qui fuient la violence, même si les données indiquent que les taux de violence fondée sur le sexe sont particulièrement élevés dans bon nombre de ces collectivités (p. ex., les territoires).<sup>152</sup> Les logements, les refuges et les centres d'accueil gérés par des autochtones pour les femmes qui subissent ou fuient la violence dans les espaces urbains sont tout aussi rares.<sup>153</sup> Dans le contexte de l'augmentation de la violence conjugale au cours de la pandémie,<sup>154</sup> il est urgent de remédier à l'absence de soutien et de refuges pour les personnes victimes de violence.

### *La victimisation avec violence dans la rue*

Dans la plus grande étude pancanadienne sur l'itinérance des jeunes à ce jour (Gaetz et coll., 2018), les femmes et les jeunes de diverses identités de genre ont subi des niveaux de violence disproportionnés au cours des 12 mois précédents :

→ 37,4 % des jeunes femmes sans abri ont subi une agression sexuelle, par rapport à 8,2 % des jeunes hommes sans-abri.

→ 41,3 % des jeunes sans-abri trans et non-binaires ont subi une agression sexuelle.

→ 35,6 % des jeunes sans-abri LGBTQ2S+ ont subi une agression sexuelle, par rapport à 14,8 % des jeunes sans-abri hétérosexuels.

147 EDSC, 2017.

148 Watson, J. (2016). Gender-based violence and young homeless women: Femininity, embodiment and vicarious physical capital. *The Sociological Review*, 64(2), 256–273.

149 Statistique Canada, 2019.

150 Statistique Canada, 2019.

151 Martin et Walia, 2019. Voir également l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019.

152 Martin et Walia, 2019.

153 Martin et Walia, 2019.

154 Voir <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/domestic-intimate-partner-violence-up-in-pandemic-1.5914344>

---

*« Pendant de nombreuses nuits, je me promenais toute la nuit parce que ça me donnait l'impression d'avoir le contrôle. Je ne buvais jamais seul. J'étais toujours à jeun, sauf quand j'interagissais avec les autres. Je n'ai jamais mendié pour boire ou me droguer. J'ai mendié pour manger. Et quand je marchais la nuit, je pouvais toujours dire quand un type me repérait, parce qu'il commençait à faire le tour du pâté de maisons dans sa voiture pour essayer de trouver où j'allais, et à chaque fois, je trouvais un endroit où me cacher jusqu'à ce qu'il quitte les lieux... Et je me souviens de la pensée dominante que j'avais toujours en tête : Est-ce que quelqu'un s'en fait pour moi? ».*

– Michelle G., citée dans FFADA, 2019, p. 595

---

## Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre nouvellement arrivées

Un logement stable est essentiel pour faciliter l'établissement réussi des nouveaux arrivants. Les données nationales indiquent que les femmes qui sont nouvellement arrivées ou des réfugiées sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux en matière de logement. Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et du Recensement de 2016, le taux de besoin impérieux en matière de logement en 2016 parmi les ménages dirigés par des réfugiés récents était de 49 %, soit plus du double de celui des autres ménages dirigés par des immigrants récents (24,2 %), et nettement plus que celui des personnes nées au Canada.<sup>155</sup> Ces taux sont liés aux niveaux élevés de discrimination raciale et de discrimination sur les marchés locatifs privés

Selon le recensement de 2016, les ménages de réfugiés connaissent une incidence quatre fois plus élevée de besoins impérieux en matière de logement que les ménages de non-immigrés.

Un récent rapport du Centre ontarien de défense des droits des locataires a révélé que les communautés racialisées de nouveaux arrivants sont une cible particulière pour les mauvais traitements et l'exploitation par les propriétaires. Par exemple, le personnel d'un refuge a déclaré : « Nous avons beaucoup de femmes au refuge qui sont nouvellement arrivées, elles ne parlent pas la langue [et] les propriétaires leur font signer des papiers qu'elles ne comprennent pas. »<sup>156</sup> (Traduction libre)

La Stratégie nationale sur le logement reconnaît la vulnérabilité des femmes immigrantes et réfugiées et indique que l'Initiative d'aide communautaire aux locataires devrait les aider à trouver « un logement convenable et leur fournir davantage d'informations pour négocier les contrats de location ».<sup>157</sup> Bien qu'ils soient sans aucun doute utiles, ces programmes sont moins susceptibles de s'attaquer aux attitudes racistes de nombreux propriétaires

---

155 Shan, R. (2019). *Conditions de logement des nouveaux réfugiés au Canada*. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/schl-cmhc/nh70-1/NH70-1-7-2019-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/schl-cmhc/nh70-1/NH70-1-7-2019-fra.pdf)

156 Centre ontarien de défense des droits des locataires. (2016). *Access to Justice: The Case for Ontario Tenants*. Toronto, Ontario : ACTO. p. 62. [https://www.acto.ca/production/wp-content/uploads/2017/07/TDCP\\_Report\\_2016.pdf](https://www.acto.ca/production/wp-content/uploads/2017/07/TDCP_Report_2016.pdf).

157 Stratégie nationale sur le logement, p. 25.

documentées par la Commission ontarienne des droits de la personne, y compris les hypothèses selon lesquelles les nouveaux arrivants « ne paieront pas leur loyer, profitent du système, sont des terroristes, ont trop d'enfants ou sont violents ».<sup>158</sup>

Les femmes nouvellement arrivées et les familles dirigées par des femmes font également face à des taux de pauvreté disproportionnés, les études démontrant que les femmes nouvellement arrivées gagnent systématiquement moins que les femmes nées au Canada.<sup>159</sup> Les faibles revenus et les taux d'aide sociale peu élevés ne couvrent souvent pas les frais de subsistance des familles de nouveaux arrivants,<sup>160</sup> et le programme d'aide aux réfugiés d'une durée d'un an n'est souvent pas assez long pour permettre à certains nouveaux arrivants de trouver un emploi et de devenir autonomes.<sup>161</sup> Parmi les autres obstacles à l'accès au logement, citons le refus des propriétaires de louer à des locataires bénéficiant de l'aide sociale,<sup>162</sup> ou à ceux qui n'ont pas de références ou d'antécédents de crédit.<sup>163</sup> Il n'est donc pas surprenant qu'une étude ait révélé que les refuges servent de plus en plus de « logements de transition de facto » aux familles sans statut et aux demandeurs d'asile.<sup>164</sup>

Les familles ayant le statut d'immigrant font face à un risque accru d'itinérance, souvent en raison de parrains abusifs dans la relation.<sup>165</sup> Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre nouvellement arrivées subissent diverses formes de violence structurelle et interpersonnelle, y compris des mauvais traitements, des abus économiques et psychologiques, ce qui rend cette population (en particulier les réfugiées et les demandeuses d'asile) incroyablement vulnérable à l'itinérance et à la précarité du logement.<sup>166</sup> Les femmes et les filles nouvellement arrivées sont deux fois plus susceptibles de citer la violence familiale comme facteur contribuant à leur situation d'itinérance.<sup>167</sup> Lorsque les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre nouvellement arrivées font l'expérience de l'itinérance, elles font face à des obstacles en matière de revenu et de soutien au logement. Par exemple, les demandeuses d'asile n'ont pas droit aux services d'établissement fédéraux, y compris les cours de langue financés par IRCC, tant qu'ils n'ont pas reçu une décision positive concernant leur statut de réfugié.<sup>168</sup> Elles font également face à de faibles taux d'aide sociale qui ne couvrent pas les

---

158 CODP, 2008, p. 23.

159 Hudon, 2015, p. 31.

160 Fiedler, R., N. Schuurman et J. Hyndman (2006). Hidden homelessness: An indicator-based approach for examining the geographies of recent immigrants at-risk of homelessness in Greater Vancouver. *Cities*, 23(3), 205-216. Voir également Francis, J. et D. Hiebert (2011). *Shaky foundations: Precarious housing and hidden homelessness among refugees, asylum seekers, and immigrants in Metro Vancouver*. [http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/Vancouver\\_Study.pdf](http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/Vancouver_Study.pdf). Voir également Walsh et coll. 2012.

161 Francis et Hiebert, 2011. Voir également OCASI (Ontario Council of Agencies Service Immigrants). (2017). *Refugee settlement pilot project report: For immigration, refugees and citizenship Canada*. [http://wiki.settlementatwork.org/uploads/Refugee\\_Settlement\\_Pilot\\_Project\\_Report\\_March\\_2017.pdf](http://wiki.settlementatwork.org/uploads/Refugee_Settlement_Pilot_Project_Report_March_2017.pdf)

162 CODP, 2008.

163 Newbold et coll., 2011.

164 Paradis, E., S. Novac, M. Sarty et J. D. Hulchanski (2008). *Better off in a shelter? A year of homelessness & housing among status immigrant, non-status migrant, and Canadian-born families*. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/4.2%20Paradis%20et%20al%20-%20Better%20off%20in%20a%20shelter.pdf>

165 Conseil canadien de développement social [CCDS] (sans date). *Domestic violence in sponsor relationships among immigrant and refugee women and its links to homelessness: Implications for service delivery*. Vancouver: Direction générale du logement et des sans-abri, Emploi et Développement social Canada.

166 Les réfugiés sont des personnes contraintes de fuir la persécution et qui se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine, tandis que les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont fui leur pays et demandent la protection dans un autre pays. Voir le Conseil canadien pour les réfugiés. *Réfugiés et immigrants : un glossaire*. <https://ccrweb.ca/fr/glossaire>.

167 Emploi et Développement social Canada, 2017.

168 CCPA (Centre canadien de politiques alternatives). (2019). *Pas de temps à perdre : Le Budget fédéral alternatif 2019*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/09/>

frais de subsistance;<sup>169</sup>; le manque de reconnaissance des titres de compétences étrangers qui oblige les femmes nouvellement arrivées à gagner un salaire inférieur à leur niveau d'éducation et d'expérience;<sup>170</sup>; le manque de soutien en matière de santé mentale pour traiter les traumatismes liés aux expériences de migration<sup>171</sup>; les barrières linguistiques et le manque de soutien social font que les demandeuses d'asile ont des difficultés à trouver des centres d'aide à l'établissement et au logement.<sup>172</sup> Unique aux femmes nouvellement arrivées, cette population est plus susceptible de survivre en travaillant dans l'économie souterraine. Par exemple, les femmes qui émigrent au Canada et qui travaillent comme aides familiales résidentes sont obligées de tolérer les abus de leur employeur par peur d'être expulsées.<sup>173</sup>

*Un jeune transgenre sur trois sera rejeté par un refuge pour sans-abri en raison de son identité ou de son expression de genre*

*(Abramovich, 2018)*

## Communautés LGBTQ2S+ et personnes de diverses identités de genre

Les femmes trans, les hommes trans, les personnes bispirituelles, de diverses identités de genre et LGBTQ connaissent des taux plus élevés d'itinérance, des parcours uniques vers l'itinérance et des défis distincts lorsqu'elles tentent d'accéder à un refuge d'urgence et de trouver un logement abordable à long terme. Ces défis trouvent leur origine dans une discrimination profondément ancrée dans la société canadienne. Les recherches montrent que les personnes de diverses identités de genre, bispirituelles et LGBTQ2+ font face à la

discrimination, à des expériences traumatisantes de violence et à la stigmatisation dans des proportions nettement plus élevées que les personnes cisgenres et hétérosexuelles.<sup>174</sup> Les inégalités systémiques, qui s'entrecroisent avec les expériences de discrimination et de traumatisme, compromettent la stabilité du logement pour ce groupe.

Il y a peu de services et de soutiens disponibles pour répondre aux besoins en matière de logement et d'itinérance des personnes non conformes au genre et des personnes LGBTQ2S+.<sup>175</sup> Par exemple, des données récentes recueillies dans le cadre d'une enquête nationale ont indiqué que le nombre de refuges (53 %) dans le secteur de la violence faite aux femmes qui offrent un soutien sur place aux personnes non conformes au genre est limité.<sup>176</sup> Des

Le%20Budget%20fe%CC%81de%CC%81ral%20alternatif%202019.pdf

169 Fiedler et coll., 2006.

170 CCPA (Centre canadien de politiques alternatives), 2019.

171 OCASI (Ontario Council of Agencies Service Immigrants). (2017). *Refugee settlement pilot project report: For immigration, refugees and citizenship Canada*. [http://wiki.settlementatwork.org/uploads/Refugee\\_Settlement\\_Pilot\\_Project\\_Report\\_March\\_2017.pdf](http://wiki.settlementatwork.org/uploads/Refugee_Settlement_Pilot_Project_Report_March_2017.pdf)

172 Hiebert, D. (2011). *Precarious housing and hidden homelessness among refugees, asylum seekers, and immigrants in Montreal, Toronto, and Vancouver: Introduction and synthetic executive summary*. [http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/precarious\\_housing\\_NATL%20SUMMARY.pdf](http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/precarious_housing_NATL%20SUMMARY.pdf)

173 McCuaig, K. et T. McWhinney (2017). *The early childhood education and care workforce*. [https://www.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/ECECWorkforce\\_Accessible.pdf](https://www.criaw-icref.ca/images/userfiles/files/ECECWorkforce_Accessible.pdf)

174 Bucik, A. (2016). *Canada: Discrimination and violence against lesbian, bisexual, and transgender women and gender diverse and two spirit people on the basis of sexual orientation, gender identity and gender expression*. Egale Canada. [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CAN/INT\\_CEDAW\\_NGO\\_CAN\\_25380\\_E.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CAN/INT_CEDAW_NGO_CAN_25380_E.pdf)

175 Abramovich, A. (2017). Understanding how policy and culture create oppressive conditions for LGBTQ2S youth in the shelter system. *Journal of Homosexuality*, 64(11), 1484-1501.

176 Statistique Canada, 2019.

études menées dans le secteur de l'itinérance ont également démontré un manque flagrant de refuges ou de services pour les personnes ne correspondant pas à la définition binaire du genre.<sup>177</sup>

De plus en plus de recherches ont identifié certaines des causes uniques qui mènent à l'itinérance pour les personnes de diverses identités de genre et les communautés LGBTQ2S+, notamment le rejet familial, les formes de violence fondée sur le sexe/la sexualité et la discrimination systémique.<sup>178</sup> D'autres études ont montré que l'exclusion systémique dans de nombreux domaines clés de la vie, notamment le travail, la maison et l'école, compromet la stabilité du logement pour ces groupes.<sup>179</sup> Une fois dans la rue, ces groupes subissent des niveaux de violence disproportionnés par rapport aux autres groupes, souvent liés à l'homophobie et à la transphobie.<sup>180</sup>

La recherche sur la précarité du logement et l'itinérance chez les femmes trans reste limitée. Néanmoins, les recherches disponibles démontrent les points suivants :

- Un nombre important de femmes trans font face à la violence, à la transphobie et au rejet de leur famille à la maison, et peuvent être contraintes de partir ou d'être mises à la porte à un jeune âge, ce qui augmente leurs chances de connaître l'itinérance et la pauvreté.<sup>181</sup>
- Les femmes trans sont victimes de discrimination dans les services sociaux<sup>182</sup> et dans l'emploi,<sup>183</sup> ce qui contribue à leur risque de connaître la précarité du logement.
- Les jeunes femmes trans en logement précaire font face à des obstacles systémiques pour accéder à la santé mentale et aux soins de santé.<sup>184</sup>
- Une étude menée à Toronto sur les femmes trans en situation d'itinérance a révélé que « la violence était souvent à la fois une cause et une conséquence de l'itinérance pour les femmes/femmes trans. De nombreuses femmes/femmes trans dans la rue ont survécu à des vagues de violence et d'abus depuis l'enfance, ce qui les a non seulement traumatisées, mais les a également rendues plus vulnérables aux violences futures. »<sup>185</sup>

D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les expériences des femmes trans au sein des systèmes publics et la manière dont elles se recourent avec leur statut en matière de logement, ainsi que les expériences d'exclusion et de violence dans le secteur de l'itinérance et dans le secteur de la VFF.<sup>186</sup>

---

177 Abramovich, 2017.

178 Schwan et coll., 2020.

179 Sakamoto, I., M. Chin, A. Chapra et J. Ricciardi (2009). A 'normative' homeless woman?: Marginalization, emotional injury and social support for transwomen experiencing homelessness. *Gay and Lesbian Issues & Psychology Review*, 5(1), 2-19.

180 Abramovich, 2012.

181 Koken, J. A., D. S. Bimbi et J. T. Parsons (2009). Experiences of familial acceptance – rejection among transwomen of color. *Journal of Family Psychology*, 23(6), 853-860.

182 Sakamoto et coll., 2009.

183 Bauer, G. R. et A. I. Scheim (2015). *Transgender people in Ontario, Canada: Statistics from the Trans PULSE Project to inform human rights policy*. Trans Pulse. <http://transpulseproject.ca/wpcontent/uploads/2015/06/Trans-PULSE-Statistics-Relevant-for-Human-Rights-Policy-June-2015.pdf>. Voir également Logie, C. H., L. James, W. Tharao et M. R. Loutfy (2012). « We don't exist »: A qualitative study of marginalization experienced by HIV-positive lesbian, bisexual, queer and transgender women in Toronto, Canada. *Journal of the International AIDS Society*, 15, 1-11.

184 Voir Johns, E. A., H. Jin, C. L. Auerswald et E. C. Wilson (2017). Sociodemographic factors associated with trans\* female youth's access to health care in the San Francisco Bay area. *Journal of Adolescent Health*, 61(2), p. 2.

185 Sakamoto, 2009, p. 15.

186 Schwan et coll., 2020.

Bien qu'il y ait peu de recherches qui se concentrent spécifiquement sur les hommes trans en situation d'itinérance, les données disponibles suggèrent que de nombreux refuges pour femmes victimes de violence ne sont pas préparés à accueillir les hommes trans et les personnes transmasculines au sein de leurs services, y compris les maisons de seconde étape et de transition.<sup>187</sup> Les résultats suggèrent que les hommes trans sont souvent tenus de se présenter comme des femmes afin d'accéder aux systèmes destinés aux femmes, ce qui place cette population dans une situation précaire où elle doit choisir entre la réalisation de son identité de genre et la satisfaction de ses besoins fondamentaux. La majorité des hommes trans (61 %) qui ont participé à un projet de recherche basé à Toronto ont déclaré qu'ils évitaient activement le réseau des refuges, soulignant que le manque de sécurité était la principale raison. Outre les problèmes de sécurité, les hommes trans font état d'un manque de sécurité et d'intimité dans les refuges mixtes existants, où les espaces pour dormir et les salles de bain sont partagés (y compris les obstacles à l'intimité pour l'administration d'hormones).<sup>188</sup> Les hommes trans et les personnes transmasculines sont plus susceptibles de choisir de dormir dehors, sur un canapé ou de séjourner dans des logements insalubres, ce qui pousse encore plus cette population dans des situations d'itinérance cachée. Certaines des recommandations clés de ce rapport sont centrées sur la nécessité de mobiliser l'expertise du vécu et de la communauté pour briser la binarité des genres du système des refuges d'urgence, et de s'assurer que les organismes au service des femmes et des hommes sont mieux outillés pour aider les hommes trans qui ont besoin d'un refuge d'urgence et de soutien, notamment par une meilleure formation du personnel.<sup>189</sup>

Les défenseurs et les chercheurs n'ont cessé d'affirmer que pour mettre fin à l'itinérance des populations LGBTQ2S+ et de diverses identités de genre, il faudra cesser de classer l'admissibilité aux services selon la binarité des genres, et développer des services spécifiques au logement qui soient conformes au genre, non discriminatoires, et initiés, organisés et dirigés par des personnes LGBTQ2S+ et non conformes au genre.<sup>190</sup>

« Le fait d'être handicapé est associé à l'itinérance cachée. Sur les 7,2 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont déclaré être handicapés, 13 % ont également déclaré avoir vécu en situation d'itinérance cachée, par rapport à 6 % des Canadiens non handicapés. En ce qui concerne les différents types de handicaps, les personnes qui ont déclaré avoir une maladie mentale ou psychologique (21 %) ou un trouble de l'apprentissage (20 %) avaient la plus forte probabilité de déclarer également avoir vécu une situation d'itinérance cachée. »

(Rodrigue, 2016, n.p.)

## Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre handicapées

Les recherches recueillies par Statistique Canada brossent un sombre tableau des inégalités en matière de logement dont sont victimes les femmes handicapées au Canada, en soulignant que près de la moitié (46 %) de toutes les femmes canadiennes qui déclarent avoir connu l'itinérance vivent avec un handicap.<sup>191</sup> D'autres recherches démontrent que les femmes handicapées sont deux fois plus

187 L'équipe de recherche du projet FTM Safer Shelter. (2008). *Invisible men: FTMs and Homelessness in Toronto*. Wellesley Institute, Toronto, Ontario. <https://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2011/11/invisible-men.pdf>

188 L'équipe de recherche du projet FTM Safer Shelter, 2008.

189 L'équipe de recherche du projet FTM Safer Shelter, 2008.

190 Abramovich, 2017.

191 Cotter et coll., 2018.

susceptibles de vivre une situation d'itinérance que les femmes qui ne s'identifient pas comme handicapées.<sup>192</sup> Les résultats présentés dans le chapitre suivant suggèrent que ces chiffres pourraient être encore plus élevés.

Bien que ces statistiques soient alarmantes, elles ne sont pas surprenantes compte tenu des obstacles systémiques uniques et profonds qui perpétuent l'itinérance et portent atteinte au droit au logement des femmes handicapées au Canada. Des études menées dans l'ensemble du Canada ont démontré que les taux actuels d'aide financière (programmes de soutien aux personnes handicapées) pour les personnes handicapées au Canada sont rarement suffisants pour permettre aux bénéficiaires d'avoir accès à un logement adéquat et à une qualité de vie décente.<sup>193</sup>

Il existe également des barrières systémiques au sein des systèmes de logement et de lutte contre l'itinérance qui rendent l'accès aux refuges d'urgence difficile pour les personnes handicapées. Par exemple, une étude de DAWN Canada rapporte que seulement 75 % des refuges pour sans-abri ont une entrée accessible aux fauteuils roulants, que 66 % offrent des chambres et des salles de bain accessibles aux fauteuils roulants, que 17 % offrent un langage des signes et que 5 % offrent des documents en braille.<sup>194</sup>

Peu de recherches ont été menées sur l'intersection entre l'itinérance et le besoin de logement pour les femmes et les filles handicapées, et presque aucune recherche à ce jour sur les expériences des personnes de diverses identités de genre. Il est urgent d'adopter des approches de recherche intersectionnelles afin de mieux comprendre les obstacles systémiques qui compliquent le droit au logement des femmes et des personnes de diverses identités de genre handicapées.<sup>195</sup>

## Femmes et filles et personnes de diverses identités de genre racialisées

Bien que les recherches démontrent systématiquement que les personnes racialisées au Canada ont davantage de besoins impérieux en matière de logement et sont plus pauvres, les recherches sur l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre restent sous-développées et font cruellement défaut.<sup>196</sup> Les données du recensement national de 2016 indiquent qu'un quart des femmes noires au Canada vivent sous le seuil de la pauvreté.<sup>197</sup> Le taux de chômage des femmes noires était deux fois plus élevé que celui des femmes non racialisées (12,2 % par rapport à 6,4 %), même si la participation au marché du travail était plus élevée.<sup>198</sup> Dans la région du Grand Toronto (RGT), le taux de travailleurs pauvres chez les femmes noires était de 10,5 %, soit plus du double du taux des travailleurs blancs (4,8 %) et des travailleuses blanches (4,7 %).<sup>199</sup>

---

192 Cotter et coll., 2018.

193 Pour un examen de ces études, voir Schwan et coll., 2020.

194 Alimi, S., S. Singh et B. Brayton (2018). Mémoire parlementaire Mémoire préparé pour le Comité permanent de la condition féminine au Canada (FEWO) dans le cadre de son étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition au Canada. <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/FEWO/StudyActivity?studyActivityId=10236420>

195 Schwan et coll., 2020.

196 Schwan et coll., 2020.

197 Statistique Canada, 2017.

198 Block, S., G. E. Galabuzi et R. Tranjan (2019). *Canada's Colour Coded Income Inequality* (Rapport n° 978- 1-77125-478-6). Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-income-inequality>

199 Stapleton, J. (2019). *The Working Poor in the Toronto Region: A closer look at the increasing numbers*. Metcalf Foundation. <https://metcalfoundation.com/site/uploads/2019/11/Working-Poor-2019-NEW.pdf>

Ces statistiques démontrent que de nombreuses femmes noires et familles dirigées par des femmes sont touchées de manière disproportionnée par la féminisation de la pauvreté et sont fortement désavantagées lorsqu'elles tentent d'accéder à un logement sur le marché actuel. Cela se reflète dans les données de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018, qui indiquent que les groupes racialisés étaient deux fois plus susceptibles d'être défavorisés en matière de logement que les autres groupes.<sup>200</sup> Parmi les populations de sans-abri, 28,2 % des jeunes sans-abri font partie de communautés racialisées, par rapport à une moyenne de 19,1 %.<sup>201</sup>

## Les femmes et les personnes de diverses identités de genre avec des problèmes de santé mentale et des troubles de l'usage d'une substance

Vivre avec une dépendance importante ou avec des problèmes de santé mentale perpétue les situations d'itinérance et complique les perspectives de stabilité du logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. La recherche indique qu'il existe un lien étroit entre la santé mentale et les troubles de l'usage d'une substance; la maladie mentale peut être un facilitateur ou une conséquence du trouble de l'usage d'une substance.<sup>202</sup> Les expériences de maladie mentale et de trouble de l'usage d'une substance peuvent coexister chez les personnes en situation d'itinérance.<sup>203</sup> Vivre avec des conditions concomitantes crée des obstacles à la sortie de l'itinérance et ajoute une difficulté supplémentaire pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui tentent de naviguer dans le système complexe de logements et de soutiens disponibles.

Il existe de nombreuses preuves de la relation entre les antécédents de traumatisme et le trouble de l'usage d'une substance, y compris pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre ayant des antécédents de violence et d'abus.<sup>204</sup> Cependant, il existe peu de services de logement et de soutien spécifiques au genre qui traitent de manière significative la santé mentale, la dépendance et les traumatismes.<sup>205</sup> Les refuges d'urgence et les programmes de logement manquent de ressources et sont souvent mal outillés pour aider les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui vivent avec une dépendance active ou des problèmes de santé mentale persistants. L'interdiction ou la restriction de services dans les refuges d'urgence pour cause de dépendance ou de problèmes de santé mentale est une pratique courante, qui contribue à exposer les femmes et les personnes de diverses identités de genre à la violence.<sup>206</sup>

200 Enquête canadienne sur le logement, 2018.

201 Voir <https://homelesshub.ca/blog/too-little-too-late-reimagining-our-response-youth-homelessness-canada>

202 Nordentoft, M., N. Wandall-Holm (2003). 10 Year Follow Up Study of Mortality Among Users of Hostels for Homeless People in Copenhagen. *BMJ*, 327(7406), 81-83.

203 To, M. J., A. Palepu, F. I. Matheson, J. Ecker, S. Farrell, S. W. Hwang et D. Werb (2016). The effect of incarceration on housing stability among homeless and vulnerably housed individuals in three Canadian cities: A prospective cohort study. *Revue canadienne de santé publique*, 107(6), 550-555.

204 Carroll, J. J. et L. A. Trull (2001). Drug-Dependent Homeless African-American Womens Perspectives of Life on the Streets. *Journal of Ethnicity in Substance Abuse*, 1(1), 27-45.

205 Ahmed, R. A., C. Angel, R. Martell, D. Pyne et L. Keenan (2016). The impact of homelessness and incarceration on women's health. *Journal of Correctional Health Care*, 22(1), 62-74. Voir également Boyd, J., A. B. Collins, S. Mayer, L. Maher, T. Kerr et R. McNeil (2018). Gendered violence and overdose prevention sites: a rapid ethnographic study during an overdose epidemic in Vancouver, Canada.

*Addiction*, 113(12), 2261-2270; Nyamathi, A. M., B. E. Salem, E. Hall, T. Oleskiewicz, M. Ekstrand, K. Yadav. . . Faucette, M. (2017). Violent Crime in the Lives of Homeless Female Ex-Offenders. *Issues in Mental Health Nursing*, 38 (2), 122-131.

doi:10.1080/01612840.2016.1253807

206 Schwan et coll., 2020.

En l'absence d'une réponse systémique plus solide aux besoins distincts de cette population en matière de logement et de soutien, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui ont des problèmes de santé mentale et des troubles de l'usage d'une substance continueront à subir certaines des formes les plus graves d'itinérance.

## Femmes et personnes de diverses identités de genre âgées

*21 % des ménages dirigés par des femmes âgées au Canada ont un besoin impérieux de logement.*

*(Prentice et Simonova, 2019)*

Avec le vieillissement de la population canadienne, la majorité des aînés les plus âgés du pays seront des femmes.<sup>207</sup> À l'heure actuelle, les femmes âgées (65 ans et plus) qui vivent seules constituent l'un des groupes démographiques qui connaît la croissance la plus rapide en matière d'insécurité du logement et d'itinérance au Canada.<sup>208</sup>

Les données disponibles montrent que plus de 27 % des femmes âgées vivant seules ont actuellement un besoin impérieux de logement,<sup>209</sup> tout comme 21 % des ménages dirigés par des femmes âgées.<sup>210</sup> Ces taux sont plus élevés pour les aînés autochtones, les aînés racialisés, les immigrants et les nouveaux arrivants. Certaines études démontrent que plus de 90 % des aînés autochtones de Toronto âgés de 65 ans et plus vivent dans la pauvreté.<sup>211</sup>

Les Canadiens âgés sont dans une position particulièrement vulnérable lorsqu'il s'agit d'accéder à un logement abordable, et les données de la SCHL (2019a) sur les besoins impérieux en matière de logement démontrent que les femmes à faible revenu vivant seules connaissent une incidence élevée de besoins impérieux en matière de logement. De nombreuses femmes âgées font face à l'insécurité économique qui découle de pensions limitées, d'une épargne-retraite minimale ou des conséquences socio-économiques du veuvage. Le manque de logements abordables, l'absence de contrôle des loyers sur le marché du logement, l'inaccessibilité physique des logements pour les personnes âgées et l'insuffisance des logements sociaux sont autant de facteurs qui contribuent à la précarité du logement des femmes âgées.<sup>212</sup>

Les femmes âgées ne sont pas non plus bien servies dans les refuges urbains, les programmes d'accueil et les programmes de logement existants, car elles ont souvent besoin de soins et de services spécialisés.<sup>213</sup> Elles ont besoin à la fois d'un endroit sûr où se sentir chez elles et d'un ensemble unique de ressources pour répondre à leurs besoins en matière de santé, d'aide sociale et de soutien financier. En 2001, la Commission ontarienne des droits de la personne a publié un rapport axé sur l'avancement des droits de la personne pour les Ontariennes âgées.<sup>214</sup> Ce rapport a mis en évidence le principe du vieillissement sur place en proposant des options de

207 Hudon, T. et A. Milan (2016). *Les femmes âgées*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2010001/article/11441-fra.htm>

208 Whitzman et Desroches, 2020.

209 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019.

210 Prentice, J. et E. Simonova (2019). *Conditions de logement des ménages dirigés par des femmes*. CMHC – SCHL. <http://publications.gc.ca>

211 Social Planning Toronto, 2020.

212 Commission ontarienne des droits de la personne. (s.d.). *Le logement, un droit humain*. CODP. <http://www.ohrc.on.ca/fr/le-droit-au-logement-rapport-de-consultation-sur-les-droits-de-la-personne-en-mati%C3%A8re-de-logements/le-logement-un-droit-humain>

213 Fred Victor, s.d.

214 Commission ontarienne des droits de la personne, 2001.

logement permanentes et appropriées, conçues pour répondre aux besoins actuels, tout en étant suffisamment souples pour répondre aux futurs problèmes d'accessibilité au logement.

Il est important de noter que la pandémie de COVID-19 a révélé les graves violations du droit au logement dont sont victimes les femmes et les personnes de diverses identités de genre âgées vivant dans des maisons de soins de longue durée, en particulier celles à but lucratif. Des études démontrent qu'il est plus probable d'avoir des éclosions de COVID-19 dans les maisons de soins de longue durée à but lucratif que dans celles à but non lucratif.<sup>215</sup> L'augmentation du nombre de décès dans les maisons de soins à but lucratif s'explique par la financiarisation croissante des établissements de soins de longue durée au Canada – où les profits sont recherchés au détriment de la qualité du fonctionnement des établissements de soins.<sup>216</sup> Plus précisément, en Ontario, en 2020, « ... les opérateurs financiers (FPI, capital-investissement et institutions) avaient des taux de décès plus élevés que les autres organismes à but lucratif, avec 30 % des lits et 48 % des décès liés aux soins de longue durée en Ontario. »<sup>217</sup> D'autres recherches axées sur les droits sont nécessaires pour étudier les expériences des femmes âgées dans ce type de logement.

La Commission ontarienne des droits de la personne a indiqué que la concrétisation du droit au logement des femmes âgées exigeait l'aménagement de logements dans le cadre d'un continuum de soins, afin que les personnes âgées ne soient pas obligées de déménager continuellement à mesure que leurs capacités changent.<sup>218</sup> Il s'agit notamment d'investir de manière substantielle dans les logements supervisés, les maisons de retraite et les logements subventionnés réservés aux personnes âgées, tant dans les zones urbaines que rurales. Cela permettrait d'améliorer la capacité des femmes âgées qui ont de la difficulté à être logées de manière durable au sein de leur propre collectivité.

## Jeunes femmes et jeunes personnes de diverses identités de genre

La recherche démontre constamment la nécessité d'une approche unique pour aborder le problème de l'itinérance chez les jeunes, y compris la nécessité d'une optique axée sur la prévention qui implique la famille, la collectivité et les systèmes publics qui jouent un rôle clé dans la vie des jeunes (par exemple, l'éducation, la protection de l'enfance).<sup>219</sup> Des études démontrent que de nombreuses jeunes femmes et jeunes personnes de diverses identités de genre deviennent en situation d'itinérance à l'intersection de la violence familiale et la violence fondée sur le sexe, de la pauvreté et l'intervention de la protection de l'enfance.<sup>220</sup> Les conditions de l'itinérance sont également distinctes pour ces groupes, et impliquent souvent des taux élevés de violence, une

215 Stall, N. M., A. Jones, K. A. Brown, P. A. Rochon et A. P. Costa (2020). For-profit long-term care homes and the risk of COVID-19 outbreaks and resident deaths. *Cmaj*, 192(33), E946-E955.

216 August, M. *The coronavirus exposes the perils of profit in seniors' housing* (2020, July 26). <https://theconversation.com/the-coronavirus-exposes-the-perils-of-profit-in-seniors-housing-141915>

217 Août 2020.

218 Commission ontarienne des droits de la personne, 2001.

219 Gaetz, S., K. Schwan, M. Redman, D. French et E. Dej (2018). *The Roadmap for the Prevention of Youth Homelessness*. A. Buchnea (Ed.). Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/resource/roadmap-prevention-youth-homelessness>

220 Schwan et coll. (2018). *What Would it Take? Preventing Youth Homelessness in Canada*. Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/WhatWoulditTake>

itinérance cachée, une discrimination en matière de logement fondée sur l'âge, et une exclusion des services et des soutiens fondée sur l'âge.<sup>221</sup>

Des études indiquent que les jeunes femmes et les jeunes personnes de diverses identités de genre qui sont en situation d'itinérance et de besoin impérieux de logement sont touchées de manière disproportionnée par la violence, à la fois comme cause et conséquence de l'itinérance. Pour beaucoup, cela commence à la maison. Statistique Canada a constaté que pour les filles et les jeunes femmes qui ont été victimes de violence, près des deux tiers l'ont été dans leur propre maison.<sup>222</sup> Fuir la violence de leur foyer et de leur famille d'origine est une voie courante vers l'itinérance pour les jeunes femmes et les jeunes personnes de diverses identités de genre.<sup>223</sup> Le *National Youth Homelessness Survey* (2016) indique que 73,5 % des jeunes femmes sans abri rapportent des expériences d'abus dans leur enfance (par rapport à 53,6 % pour les jeunes hommes). Une fois dans la rue, les jeunes femmes risquent de subir d'autres violences et agressions, les données indiquant que 37,4 % d'entre elles ont subi une agression sexuelle au cours des 12 mois précédents.<sup>224</sup>

L'itinérance des jeunes est profondément liée aux organismes de protection de l'enfance. Des études indiquent que près de 60 % des jeunes sans-abri au Canada ont eu affaire aux organismes de protection de l'enfance à un moment de leur vie.<sup>225</sup> Selon ces statistiques, les jeunes sans-abri sont 193 fois plus susceptibles que les jeunes de la population générale de déclarer avoir eu affaire aux organismes de protection de l'enfance.<sup>226</sup>

## RÉSULTATS LIÉS À L'INTERVENTION DE LA DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Par rapport à la population générale, les jeunes ayant eu affaire aux organismes de protection de l'enfance sont :

- « Moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires (Barker et coll., 2014; Kovarikova, 2017; Brownell et coll., 2010) ou de s'inscrire à des études postsecondaires (intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012).
- Plus susceptibles d'être sur le chômage ou de dépendre de l'aide sociale après la prise en charge (Brownell et coll., 2010; Barker et coll., 2014; Martin et Walia, 2019).
- Plus susceptibles de devenir de jeunes parents (intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012; Tweddle, 2007).

221 Gaetz et coll., 2016.

222 Conroy, S. (2018). *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017*. Le Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54981-fra.htm>

223 Gaetz et coll., 2016; Schwan et coll., 2018.

224 Gaetz et coll., 2016.

225 Gaetz et coll., 2016.

226 Nichols, N., K. Schwan, S. Gaetz, M. Redman, D. French, S. Kidd, B. O'Grady (2017). *Child welfare and youth homelessness in Canada: A proposal for action*. Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness. [https://homelesshub.ca/sites/default/files/ChildWelfare-PolicyBrief-final\\_0.pdf](https://homelesshub.ca/sites/default/files/ChildWelfare-PolicyBrief-final_0.pdf)

## RÉSULTATS LIÉS À L'INTERVENTION DE LA DE PROTECTION DE L'ENFANCE

- Plus susceptibles d'être impliqués dans le système de justice pénale (Barker et coll., 2014; Kovarikova, 2017), y compris l'incarcération (intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012).
- Plus susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle ou de la traite de personnes (van Berkum et Oudshoorn, 2015).
- Plus susceptibles d'avoir des troubles de l'usage d'une substance (Barker, 2017; Barker, Kerr, Dong, Wood et Debeck, 2017).
- Plus susceptibles de connaître des problèmes de santé mentale (White et coll., 2011; Tweddle, 2007; Forge et coll., 2018), notamment ceux qui ont fait l'objet de placements multiples (Barker et coll., 2014; représentant en faveur des enfants et des jeunes, 2016) » (Schwan et coll., 2020).

## Les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont des démêlés avec la justice

La recherche démontre une relation bidirectionnelle entre l'implication de la justice pénale et l'itinérance, l'implication de la justice pénale augmentant souvent la marginalisation du logement et le risque d'itinérance,<sup>227</sup> et la précarité du logement ou l'absence de chez-soi augmentant les chances d'avoir des rencontres négatives avec les forces de l'ordre et le système de justice pénale, en particulier pour les personnes qui connaissent des formes croisées de marginalisation.<sup>228</sup>

La relation entre l'implication de la justice pénale et la précarité du logement est souvent unique pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Les femmes qui ont affaire au système de justice pénale ont souvent des antécédents de traumatisme et sont victimes de violence conjugale ou de violence familiale, ou d'abus et de violence sexuels.<sup>229</sup> Ces expériences prédisposent également les femmes et les personnes de diverses identités de genre à l'itinérance, avec de nombreux facteurs qui y contribuent – comme l'extrême pauvreté, la discrimination, la déconnexion des soutiens sociaux et l'exclusion des services – amenant les femmes à s'engager dans des activités criminalisées.<sup>230</sup> De nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre en situation

227 Voir Sylvestre, M.E., N. Blomley, W. Damon et C. Bellot (2017). *Red Zones and Other Spatial Conditions of Release Imposed on Marginalized People in Vancouver* (Research Report). Social Sciences and Humanities Research Council. Voir également Saddichha, S., J. M. Fliers, J. Frankish, J. Somers, C. G. Schuetz et M. R. Krausz (2014). Homeless and incarcerated: An epidemiological study from Canada. *International Journal of Social Psychiatry*, 60(8), 795-800.

228 Voir Baldry, E., L. Dowse et M. Clarence (2012). *People with Mental and Cognitive Disabilities: Pathways into Prison* (Background Paper for Outlaws to Inclusion Conference). School of Social Sciences and International Studies, The University of New South Wales. Voir également O'Grady, B., S. Gaetz et K. Buccieri (2011). *Can I See Your ID? The Policing of Youth Homelessness in Toronto*. Toronto, Ontario : JFCY et Homeless Hub.

229 Moloney, K. P., B. J. van den Bergh et L. F. Moller (2009). Women in prison: The central issues of gender characteristics and trauma history. *Santé publique*, 123, 426-430.

230 Voir Allen, S., C. Flaherty et G. Ely (2010). Throwaway Moms: Maternal Incarceration and the Criminalization of Female Poverty.

d'itinérance peuvent s'engager dans des activités criminelles comme moyen de survie. Il s'agit le plus souvent de délits contre les biens, tels que les menus larcins et les vols à l'étalage, ou de divers types de travail sexuel ou de trafic de drogue, qui sont souvent des crimes destinés à générer des revenus.<sup>231</sup> La recherche canadienne suggère que l'implication de la justice pénale pour les femmes en situation de pauvreté s'explique souvent par : « les prestations d'aide sociale qui sont si insuffisantes que les femmes se retrouvent criminalisées pour avoir fait ce qu'elles doivent faire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. »<sup>232</sup>

Les femmes qui sont appauvries et qui se livrent à des activités criminelles sont souvent encore plus marginalisées pour ce qui est du logement, des aides sociales et des services, ainsi que des possibilités d'emploi, notamment en raison de facteurs croisés comme la violence conjugale, l'engagement dans le travail du sexe transactionnel, l'exploitation sexuelle, la consommation de substances et les aides sociales limitées.<sup>233</sup> Par exemple, certains propriétaires et employeurs exigent une vérification du casier judiciaire avant d'accorder l'accès au logement ou à l'emploi, ce qui crée des obstacles supplémentaires pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont eu des démêlés avec la justice.

Les femmes autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la criminalisation, notamment parce qu'elles tentent de se protéger, ainsi que leurs enfants et les membres de leur famille, contre la violence et la victimisation.<sup>234</sup> Par exemple, les données canadiennes indiquent que bien que les femmes soient beaucoup moins susceptibles de commettre une infraction violente, lorsqu'elles le font, plus des trois quarts d'entre elles sont des voies de fait de niveau 1 – la forme la moins grave de voies de fait impliquant des menaces verbales, des bousculades et des coups de poing.<sup>235</sup> Ces voies de fait de niveau 1 se produisent souvent dans le cadre de relations domestiques et de relations entre partenaires intimes, où les femmes réagissent à la violence qui est perpétrée contre elles et leurs enfants.

La recherche démontre également une relation entre l'itinérance intergénérationnelle et l'incarcération. Les mères constituent l'un des segments de la population carcérale qui connaît la croissance la plus rapide au Canada, puisque soixante-dix pour cent des femmes purgeant une peine fédérale sont mères d'enfants de moins de 18 ans.<sup>236</sup> Les mères criminalisées sont plus susceptibles de connaître des cycles de prises en charge et de criminalisation des enfants, et ces cycles sont plus probables dans les communautés autochtones en raison des profondes répercussions de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels et de l'absence de soutien socio-économique suffisant.<sup>237</sup>

Il y a un manque important de logements, de services de santé et de soutien en matière de toxicomanie adaptés au sexe, ce qui crée des obstacles supplémentaires pour les femmes criminalisées et les personnes de diverses

---

*Affilia*, 25(2), 160-172. Voir également Nyamathi et coll., 2017.

231 Hrenchuk, C. et J. Bopp (2007). *A little kindness would go a long way in a study of women's homelessness in the Yukon*. [https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/A Study of Women's Homelessness in the Yukon.pdf](https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/A%20Study%20of%20Women's%20Homelessness%20in%20the%20Yukon.pdf)

232 Pate, K. (n.d.). Rising Incarceration Rates Of Racialized Women. (J. Stinson, Ed.). *Rising Incarceration Rates of Racialized Women*. Policy4Women. Tiré de [https://www.criawicref.ca/images/userfiles/files/P4W\\_BN\\_IncarcerationRacializedWomen\\_Accessible.pdf](https://www.criawicref.ca/images/userfiles/files/P4W_BN_IncarcerationRacializedWomen_Accessible.pdf)

233 Hrenchuk et Boop, 2007.

234 Pate, s.d.

235 Pate, s.d. Voir également Dichter, M. E. (2013). « They Arrested Me—And I Was the Victim »: Women's Experiences With Getting Arrested in the Context of Domestic Violence. *Women & Criminal Justice*, 23(2), 81–98.

236 Service correctionnel du Canada. (30 novembre 2017). *Gender Responsive Corrections for Women in Canada: The Road to Successful Reintegration*. <https://www.cscscc.gc.ca/women/002002-0005-fr.shtml#t13>.

237 Voir Lafleur, R. et B. O'Grady, « Making it on the Outside : Towards an Integrated Control Theory for Understanding the Reintegration Process. » *The Howard Journal of Crime and Justice*, 55.1-2 (2016): 42-56. Voir également Vecchio, 2019.

identités de genre qui veulent voir leurs besoins sociaux et de santé satisfaits. En outre, il existe peu de programmes au sein des établissements correctionnels qui soutiennent la planification de la libération et aident à combler le fossé entre l'incarcération et le logement dans la collectivité. Ces échecs de politiques peuvent perpétuer des conditions où les femmes retournent dans des situations de violence ou entrent dans des périodes prolongées d'itinérance, de précarité du logement et d'incarcération répétée après leur libération.<sup>238</sup>

## Femmes, filles et personnes de diverses identités de genre et l'intervention des services de protection de l'enfance

« *Mon fils est sous la responsabilité des services sociaux. Son assistant social est le même que celui que j'avais quand j'étais enfant.* »

– Experte du vécu cité dans  
*Yukon Status of Women Council, 2006, p. 104*

La recherche indique qu'il existe une relation cyclique et intergénérationnelle entre l'intervention de la protection de l'enfance et l'itinérance dans la vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.<sup>239</sup> Ces dynamiques cycliques sont particulièrement prononcées dans les communautés marginalisées, les études révélant de profondes inégalités liées aux expériences de prise en charge des enfants et aux résultats en matière de logement après l'intervention des services de protection de l'enfance –

en particulier pour les familles d'origine africaine et les communautés autochtones.<sup>240</sup> Cela démontre que l'intervention des services de protection de l'enfance est à la fois une question de droits de la personne et une question d'équité essentielle à la réalisation du droit au logement au Canada.

Les femmes en situation de pauvreté, de précarité du logement et d'itinérance courent un risque accru de voir leurs enfants pris en charge, ce qui fait que certaines femmes avec enfants choisissent d'éviter les services et les refuges par crainte d'une intervention des services de protection de l'enfance. La crainte d'une intervention indésirable des services de protection de l'enfance peut donc contribuer à l'itinérance cachée et pousser les mères dans des circonstances dangereuses, rendant plus difficile l'accès aux soutiens dont elles peuvent avoir besoin pour fuir la violence conjugale et sortir des situations d'itinérance.<sup>241</sup> Pour les femmes dont les enfants sont pris en charge, les recherches disponibles suggèrent une escalade des problèmes de santé mentale, des traumatismes, de la stigmatisation et de la marginalisation, ainsi qu'une augmentation de la consommation d'alcool et de drogues comme moyen de faire face à la perte de leurs enfants.<sup>242</sup>

Il est important de noter que l'intervention des services de protection de l'enfance qui conduit à la prise en charge de l'enfant a souvent une incidence négative sur la stabilité économique et du logement des mères, ce qui peut contribuer à l'itinérance. Une mère dont l'enfant est pris en charge perd l'accès à la prestation fiscale pour enfants,

238 Voir Nyamathi et coll., 2017. Voir également Ahmed, R. A., C. Angel, R. Martell, D. Pyne et L. Keenan (2016). The impact of homelessness and incarceration on women's health. *Journal of Correctional Health Care*, 22(1), 62-74.

239 Schwan et coll., 2020.

240 Voir AOSAE, 2016. Voir également l'ACTS (Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux). (2018). Understanding social work and child welfare: Canadian survey and interviews with child welfare experts. <http://www.socialserviceworkforce.org/system/files/resource/files/Understanding-Social-Work-and-Child-Welfare.pdf?lang=es>

241 Martin et Walia, 2019. Voir également Maki, 2017.

242 Kenny, K. S., C. Barrington et S. L. Green (2005). « I felt for a long time like everything beautiful in me had been taken out »: Women's suffering, remembering, and survival following the loss of child custody. *International Drug Policy*, 26, 1158-1166.

ce qui peut créer des obstacles au paiement du loyer. Aussi, si une mère et ses enfants vivaient dans un logement subventionné, elle peut être obligée de déménager dans un logement plus petit ou de simplement partir parce qu'elle est maintenant considérée comme « surlogée ».<sup>243</sup> Les politiques divergentes et contradictoires des différents systèmes publics (par exemple, la protection de l'enfance, le logement social et l'aide sociale) peuvent rendre extrêmement difficile pour les femmes l'obtention du revenu, de l'aide sociale ou des aides au logement dont elles ont besoin pour récupérer la garde.<sup>244</sup> Par exemple, « la plupart des systèmes d'aide sociale retirent les droits d'une mère dès que son enfant est sous la protection de l'enfance, ce qui la met en situation de perte de logement (ce qui n'est pas facilement rétabli) ».<sup>245</sup>

Il est urgent de s'attaquer aux échecs des politiques qui conduisent à l'intervention des services de protection de l'enfance, qui augmentent le risque de cette intervention pour les familles en situation de pauvreté et de précarité du logement, et qui contribuent à des résultats négatifs en matière de logement pour les mères qui ont des interactions avec le système de protection de l'enfance, ainsi que pour les filles et les jeunes de diverses identités de genre qui grandissent au sein du réseau de protection de l'enfance.

---

## E. Lacunes et données concernant le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada

Les lacunes suivantes dans les connaissances et les données concernant le besoin de logement et l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont été identifiées :

### Données nationales

- Données nationales sur les expériences des femmes en situation d'itinérance cachée, y compris dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.
- Comptes rendus comparatifs des interventions politiques qui préviennent efficacement l'itinérance chez les femmes, et l'effet à long terme de ces interventions.
- Les expériences des femmes et des personnes de diverses identités de genre en matière d'expulsion comme incitation à l'itinérance, et les stratégies efficaces pour prévenir les expulsions qui répondent aux défis uniques auxquels les femmes font face de manière disproportionnée (par exemple, la violence conjugale).
- Les expériences des enfants en situation d'itinérance et de précarité du logement.
- Données longitudinales sur la précarité du logement tout au long de la vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

---

243 Novac, S., E. Paradis, J. Brown et H. Morton (2006). *A visceral grief: Young homeless mothers and loss of child custody*. <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/researchbulletins/CUCSRB34Novacetal.pdf>

244 Maki, 2017.

245 Schwan et coll., 2020, p. 34.

- Données nationales sur les expériences des mères en situation d'itinérance, y compris si les politiques au sein des systèmes publics et des refuges d'urgence peuvent perpétuer la séparation mère-enfant et comment.
- L'ampleur et la nature de la traite des personnes au Canada et son intersection avec l'itinérance et les enchevêtrements dans le système public (p. ex., l'implication de la justice pénale).
- Les dimensions uniques des violations du droit au logement subies par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada.

## Expériences distinctes des groupes démographiques

- Recherches extrêmement limitées sur les expériences des femmes de couleur, des femmes noires, des filles et des personnes de diverses identités de genre en matière de besoin de logement et d'itinérance.
- Données inadéquates sur les expériences de violence et d'exclusion vécues par les femmes trans et les hommes trans au sein des systèmes publics, du secteur de l'itinérance et de la VFF, et sur la manière dont ces expériences compromettent la stabilité du logement.
- Recherches limitées sur les situations d'itinérance des femmes nouvellement arrivées, en particulier en ce qui concerne les intersections entre les systèmes publics (par exemple, l'aide sociale) et le processus d'établissement.
- Lacunes dans les données sur les expériences des femmes LGBTQ2S+ et des personnes de diverses identités de genre en matière de besoin de logement et d'itinérance, y compris celles qui sont enceintes ou qui élèvent leurs enfants.
- Les expériences des femmes âgées en matière d'itinérance cachée et de besoin impérieux de logement, y compris dans des circonstances de logement telles que les habitations d'une seule pièce.
- Recherche sur l'intersection du handicap, du genre et de l'itinérance pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, y compris en ce qui concerne les barrières liées à la discrimination fondée sur la capacité physique dans les systèmes d'intervention d'urgence.

## Logement et services de soutien

- Manque de données comparatives sur les modèles de logement avec services de soutien qui sont efficaces pour diverses femmes ayant des besoins en matière de logement, de violence, de traumatisme ou d'oppression systémique.
- Lacunes dans les données sur l'endroit où vont les femmes lorsqu'elles quittent un refuge pour sans-abri ou un refuge pour les femmes victimes de violence, ou lorsqu'elles sont refusées pour des raisons de manque de place.
- Évaluations de programmes ou d'interventions qui aident les femmes à rester avec leurs enfants lorsqu'elles font face à des problèmes de logement, ou qui aident à la réunification, y compris par des moyens juridiques.
- Évaluations comparatives des approches sensibles à la dimension de genre du programme « Logement d'abord » pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.

- Recherches limitées sur les approches et pratiques prometteuses sensibles au genre ou spécifiques aux femmes dans le secteur de l'itinérance, y compris en ce qui concerne les services à faible barrière et l'approche de réduction des méfaits.<sup>246</sup>

---

246 Schwan et coll., 2020, p. 274-5.

## 4. DÉFIS ET INÉGALITÉS VÉCUS PAR LES FEMMES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Afin de mieux comprendre les défis en matière de logement, les inégalités et les enjeux en matière de droits de la personne vécus par les femmes et les personnes de diverses identités de genre au Canada, le WNHHN a mené une enquête pancanadienne à méthodes mixtes à la fin de 2020 et au début de 2021 (voir la section 2 pour la méthodologie). Cette section aborde dix thèmes clés identifiés lors de l'analyse des données, en soulignant les principales conclusions et leur signification. Cette section rend compte des expériences communes à un éventail de sous-populations diverses, en cherchant à présenter une image générale de la façon dont le sexe structure les expériences en matière de logement et d'itinérance au Canada.

En raison de l'ampleur et de la profondeur des données recueillies, un rapport exhaustif des résultats n'est pas présenté ici. L'équipe de recherche a notamment décidé que les résultats concernant les femmes autochtones et les personnes bispirituelles méritaient une approche analytique distincte, menée par des universitaires et des membres des communautés autochtones. Aussi, une analyse intersectionnelle plus poussée est nécessaire pour cerner les défis uniques auxquels des groupes particuliers de femmes et de personnes de diverses identités de genre font face lorsqu'ils cherchent un logement adéquat.



### ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE

Au total, 500 femmes et personnes de diverses identités de genre ont participé à l'enquête, dans presque toutes les provinces et tous les territoires du Canada (voir la figure 5).

**Figure 5.** Participants par province et territoire.

L'échantillon comprenait un intervalle d'âges assez diversifié (voir figure 6). L'âge moyen des participants était de 41 ans. En ce qui concerne le genre, la majorité des participants s'identifient comme des femmes cisgenres (84,8 %), 9,6 % utilisant d'autres termes pour décrire leur identité de genre. Seuls 57,6 % des participants s'identifient comme hétérosexuels, les autres participants avouant un éventail de préférences sexuelles.

### ÂGE DES PARTICIPANTS

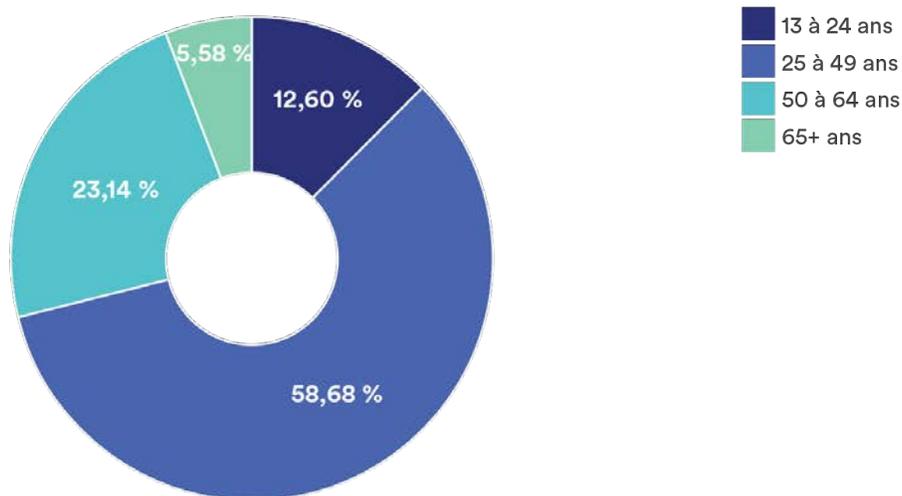


Figure 6. Âge des participants à l'étude.

### ORIENTATION SEXUELLE

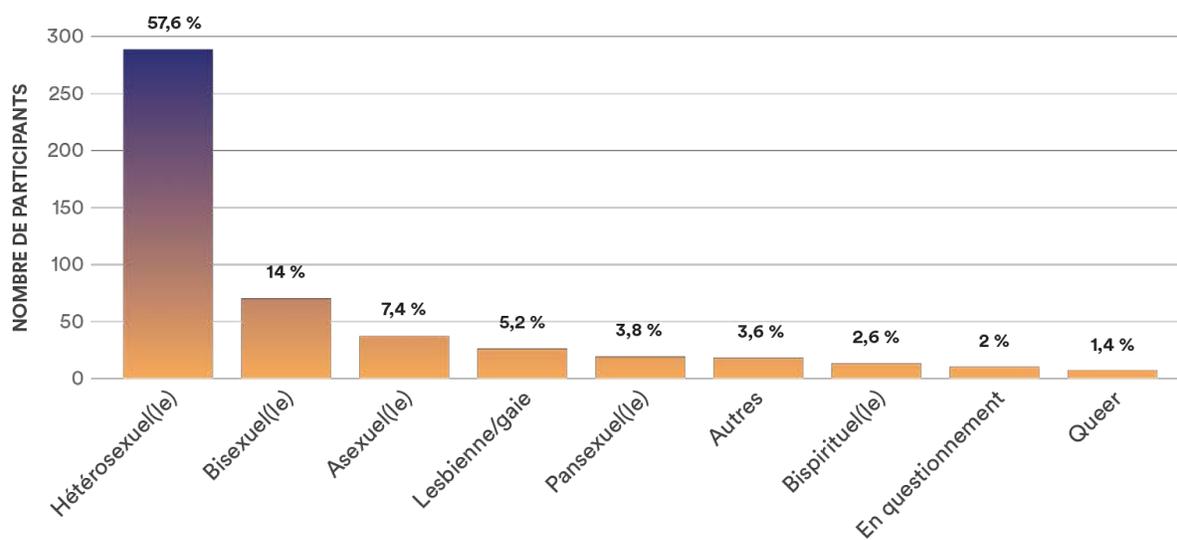


Figure 7. Orientation sexuelle des participants à l'étude.

Dans l'ensemble de l'échantillon, 84,8 % des participants étaient citoyens canadiens, 6,8 % étaient résidents permanents et 8,4 % ont déclaré un statut d'immigration précaire sous une forme ou une autre. Un quart des participants ont également déclaré parler plus d'une langue.

En ce qui concerne l'identité raciale, 32,7 % se sont identifiés comme autochtones, 21 % comme racialisés et 46,3 % comme blancs. Parmi les participants autochtones, 67,5 % se sont identifiés comme membres des Premières Nations, 11 % comme Métis, 5,2 % comme Inuits et 3,2 % comme ayant un héritage autochtone mixte.<sup>247</sup>

Il convient de noter qu'environ la moitié de l'échantillon de l'étude était constituée de personnes ayant accès à des centres d'accueil à faible barrière pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, ce qui peut avoir faussé les résultats en faveur de formes plus importantes et plus complexes de marginalisation.

---

<sup>247</sup> De plus, 5,8 % ont déclaré avoir un « autre » héritage autochtone, et 7,1 % ont préféré ne pas répondre.

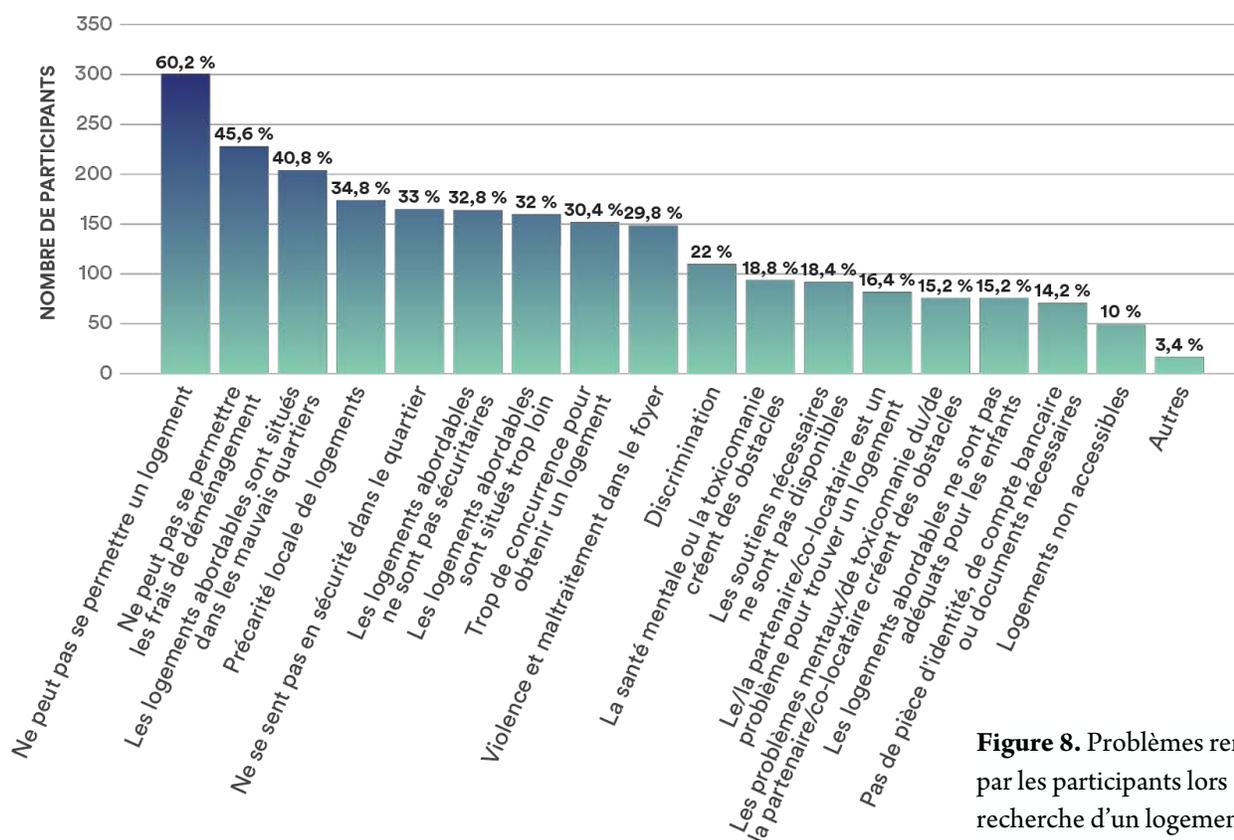
## Dix résultats clés

### 1. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont déclaré faire face à des problèmes chroniques et généralisés d'accessibilité au logement liés à leurs faibles revenus. Malgré cela, de nombreux participants n'ont pas eu accès aux prestations gouvernementales auxquelles ils auraient probablement pu prétendre.

Les résultats révèlent des problèmes graves et chroniques d'accessibilité au logement pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que pour les familles dirigées par des femmes. Au total, 60,2 % des participants ont déclaré ne pas avoir les moyens de se payer un logement, et 46,5 % ont déclaré ne pas avoir les moyens de payer un dépôt de garantie, des frais de déménagement ou des branchements aux services publics. Il est important de noter que 75 % des participants ont signalé au moins un problème d'accessibilité financière, par exemple :

- Les places disponibles et abordables ne sont pas adéquates pour mes enfants (15,2 %).
- Les places abordables sont en mauvais état (40,8 %).
- Les endroits abordables et disponibles ne sont pas sécuritaires pour moi (32,8 %)

#### PROBLÈMES À TROUVER UN LOGEMENT

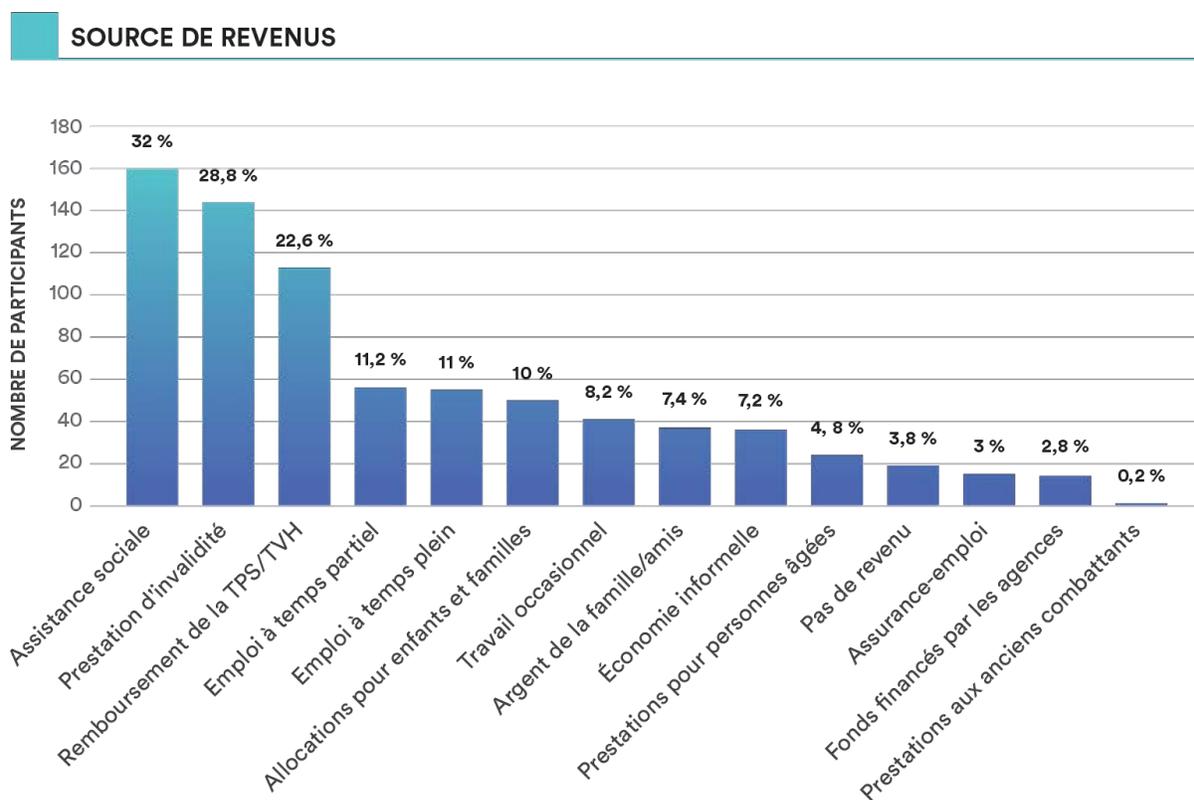


**Figure 8.** Problèmes rencontrés par les participants lors de la recherche d'un logement.

Plus d'un tiers des participants ont également été contraints de quitter leur logement le plus récent parce qu'ils ne pouvaient plus se le permettre (34,8 %). L'analyse a également indiqué que les facteurs suivants étaient corrélés à des problèmes d'accessibilité significativement plus importants :

- S'identifier comme Autochtone.
- Intervention de la protection de l'enfance en tant qu'enfant et adulte.
- Expériences multiples de traumatismes.
- Le fait d'avoir un handicap, les données indiquant que les personnes avec de multiples handicaps ont plus de difficultés à payer leurs factures.

L'accessibilité du logement est intrinsèquement liée au revenu. Dans l'ensemble de l'échantillon, seuls 11 % ont déclaré être employés à temps plein. La majorité de l'échantillon recevait soit une aide sociale, soit des prestations d'invalidité (60,8 %). Il est toutefois important de noter que de nombreux participants qui répondaient aux conditions requises pour bénéficier d'une telle aide ne l'ont pas reçue. Parmi les participants de plus de 65 ans, 40 % ne recevaient pas de prestations pour personnes âgées. De même, de nombreuses personnes handicapées ne recevaient pas de prestations d'invalidité (p. ex., le POSPH). Parmi les participants qui ont déclaré un handicap, seulement 63,4 % recevaient une prestation d'invalidité. Ce taux est passé à 85,1 % pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont déclaré trois handicaps ou plus.

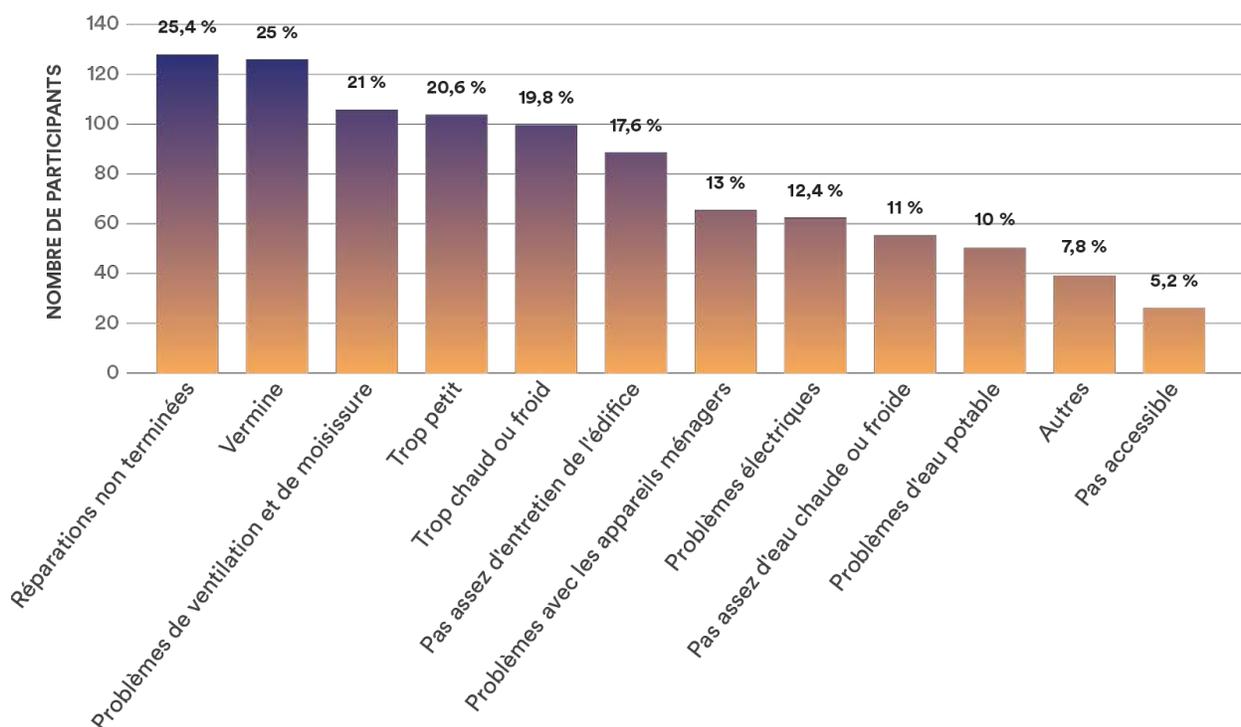


**Figure 9.** Source de revenus des participants.

## 2. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre font face à un large éventail de problèmes liés à l'adéquation et à l'adaptation du logement, les problèmes de sécurité étant une préoccupation commune qui compromet la stabilité du logement et conduit à sa perte.

Plus de 70 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre ont signalé au moins un problème concernant l'état de leur logement actuel ou le plus récent, et près d'un tiers ont signalé trois problèmes ou plus. Parmi les problèmes rencontrés, on trouve les parasites (25 %), l'unité trop petite (20,6 %) et l'unité trop chaude ou trop froide (19,8 %). Ces problèmes de qualité s'ajoutent aux problèmes de santé et de sécurité identifiés par les participants, 52,2 % d'entre eux ayant signalé au moins un problème et près d'un tiers ayant signalé plus de trois problèmes de santé et de sécurité (27 %). Comme le montre le tableau ci-dessous, 27,8 % des participants ont été contraints de quitter leur logement le plus récent en raison de problèmes liés à l'état des lieux.

### PROBLÈMES LIÉS À L'ÉTAT DES LOGEMENTS

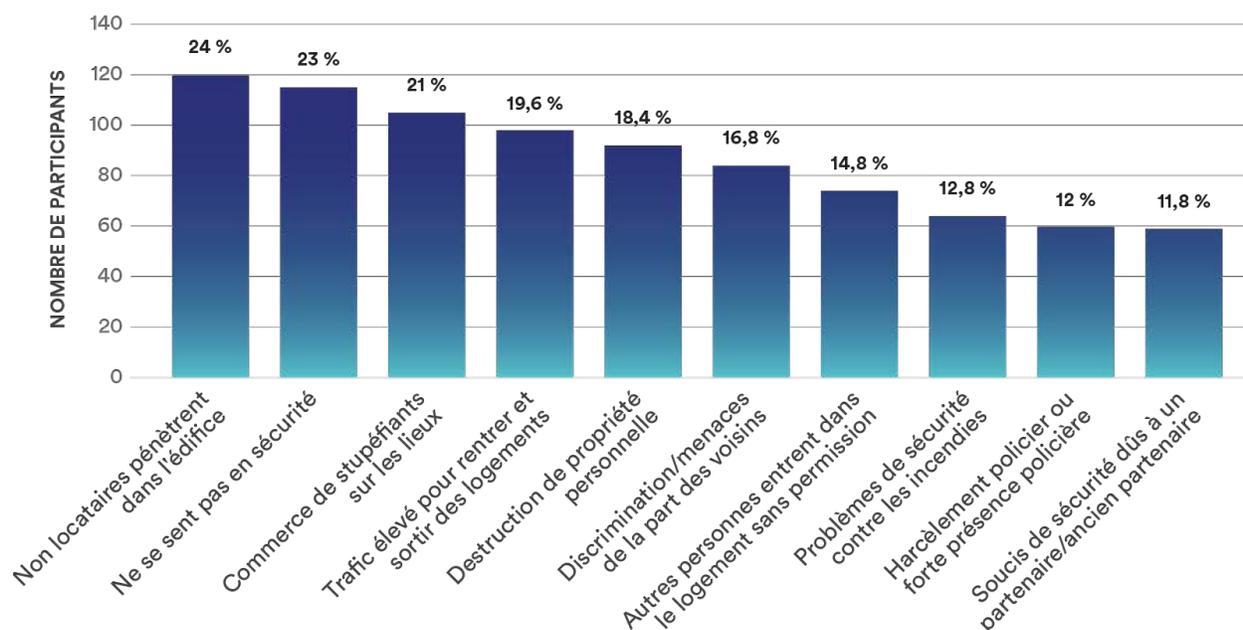


**Figure 10.** Problèmes liés à l'état des logements.

Les problèmes liés à la sécurité étaient particulièrement importants pour les participants, puisque près de la moitié (45,8 %) des femmes et des personnes de diverses identités de genre ont signalé au moins un type de problème lié à la sécurité dans leur logement. Parmi les problèmes liés à la sécurité signalés, un certain nombre de participants ont parlé de violence, d'abus ou de harcèlement de la part des propriétaires. Par exemple, un participant déclare :

« J'ai dû quitter les lieux avec deux mois d'avance de loyer entièrement payés. Ma propriétaire était une psychopathe et avait jeté mes affaires dans ma chambre, enlevé mon lit (qu'elle avait fourni) et fait en sorte que je doive dormir sur un sol en ciment nu dans un sous-sol froid pour la nuit. Elle avait aussi enlevé les ampoules de \*ma\* zone. »

## LES PROBLÈMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ RENCONTRÉS DANS LES LOGEMENTS



**Figure 11.** Les problèmes de santé et de sécurité rencontrés dans les logements.

Il est important de noter qu'un tiers des participants (33,3 %) ont déclaré que la pandémie de COVID-19 avait aggravé leur situation en matière de logement, selon les données suivantes :

- 11 % ont été coincés dans une situation dangereuse.
- 11 % ont été obligés de vivre dans un endroit qui n'était pas bon ou sain pour eux.
- 8 % sont devenus sans-abri.
- 7 % ont été contraints de quitter leur lieu de vie.

### 3. La chronicité et l'importance de la pauvreté parmi les participants ont conduit beaucoup d'entre eux à s'engager dans de multiples stratégies de subsistance supplémentaires chaque mois. Dans de nombreux cas, cela a contribué à l'augmentation de la dette.

L'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre est une des principales conclusions de cette enquête, les données illustrant de manière frappante les efforts que ce groupe déploie pour joindre les deux bouts. Les données indiquent que dans leur logement actuel ou le plus récent, les femmes et les personnes de diverses identités de genre disposaient en moyenne de 596,66 \$ après avoir payé leur logement. Ce montant devrait couvrir une série de nécessités, notamment : la nourriture, le transport, les nécessités médicales, les nécessités pour les enfants (par exemple, les couches, les manuels scolaires), les vêtements, le téléphone cellulaire et l'accès à l'Internet, et les produits d'hygiène, entre autres coûts. Comme on pouvait s'y attendre, 61 % des participants ont déclaré ne pas avoir assez d'argent pour les nécessités de la vie après avoir payé leur logement, tandis que 22,7 % ont déclaré que ce montant dépendait du mois en cours. Beaucoup ont déclaré n'avoir rien après avoir payé le logement, et seulement 14,2 % ont déclaré avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins de base après avoir payé le logement.

« J'ai eu un cancer de l'estomac l'année dernière. La chirurgie a coûté beaucoup d'argent et je n'ai plus rien maintenant. »

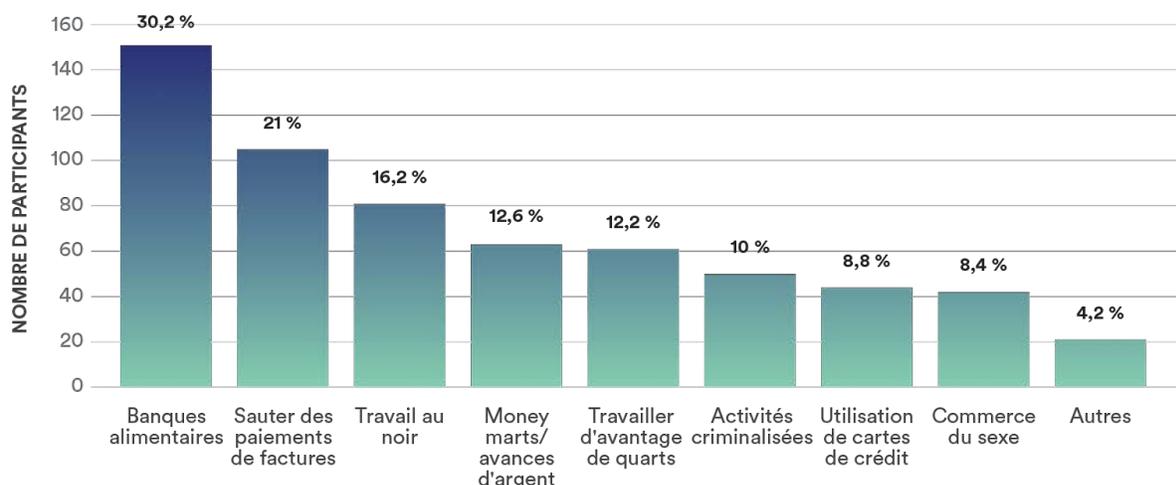
L'accès à l'aide sociale ou aux prestations sociales (par exemple, les programmes de soutien aux personnes handicapées) a eu un effet significatif sur la stabilité du logement des participants. Plus d'un participant sur dix (12,6 %) a été contraint de quitter son dernier logement en raison de la perte d'une forme de subvention gouvernementale.

Compte tenu de l'extrême pauvreté à laquelle de nombreux participants font face, la majorité d'entre eux ont déclaré avoir recours à une série de stratégies pour joindre les deux bouts. Près d'un tiers des participants ont eu recours aux banques alimentaires (30,2 %) et près d'un sur dix s'est livré au travail du sexe (8,4 %). En moyenne, les participants ont adopté deux stratégies de subsistance supplémentaires chaque mois, et plus d'un tiers des participants (33,6 %) ont adopté trois stratégies de subsistance ou plus.

Il est important de noter que l'analyse a montré que de nombreux participants ont adopté des stratégies de subsistance qui ont augmenté leur niveau d'endettement. Au total, 36,4 % des participants ont utilisé des cartes de crédit, emprunté de l'argent, omis de payer des factures ou se sont adressés à un prêteur d'argent chaque mois pour se procurer des biens de première nécessité. Les résultats qualitatifs de l'enquête suggèrent que ces dettes ont encore augmenté en raison de dépenses imprévues, comme les problèmes médicaux. Un participant a déclaré : « Le bébé a été très malade l'année dernière et cela a englouti toutes mes économies. »

La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la pauvreté de certains participants, 33,6 % d'entre eux ayant déclaré avoir vu leurs revenus diminuer en raison de la pandémie. L'analyse a montré que 14 % des participants ont perdu leur emploi et que 12 % ont vu leurs heures de travail réduites.

## STRATÉGIES UTILISÉES POUR SE PROCURER DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



**Figure 12.** Stratégies utilisées par les participants pour se procurer des produits de première nécessité.

### 4. Alors que l'expulsion était une expérience commune aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre, beaucoup d'entre elles ont eu du mal à accéder à des conseils et à des soutiens juridiques qui auraient pu les aider. Les conséquences de l'expulsion ont été graves pour beaucoup, notamment la perte du logement, l'itinérance et l'exposition continue aux abus.

« J'ai eu un bébé et j'étais à l'hôpital quand j'ai été

Les expériences d'expulsion étaient courantes parmi les participants, 37,2 % d'entre eux déclarant avoir vécu une expulsion. L'analyse a révélé des corrélations significatives entre les expulsions et l'identité ou les expériences antérieures d'une personne. Il est important de noter, par exemple, qu'il existe une relation statistique significative entre les antécédents d'intervention de la protection de l'enfance et le fait d'être expulsé. Les personnes qui ont déclaré avoir eu recours aux services de protection de l'enfance à l'âge adulte, ainsi que celles qui ont eu recours aux services de protection de l'enfance à la fois pendant leur enfance et à l'âge adulte, ont déclaré un nombre significativement plus élevé d'expulsions que celles qui n'ont pas eu recours aux services de protection de l'enfance. Cela suggère que l'intervention du réseau de protection de l'enfance rend plus probable l'expulsion d'une personne.

Une analyse supplémentaire a indiqué que les facteurs suivants étaient également corrélés à l'expérience d'une expulsion :

- S'identifier comme Autochtone.
- S'identifier comme une personne LGBTQ2S+.
- Recevoir toute forme de prestation gouvernementale.
- Le fait d'avoir un handicap, avec les données indiquant que les personnes avec de multiples handicaps sont plus susceptibles d'être expulsées.
- Avoir vécu des expériences multiples de traumatisme.

Il est bien documenté que l'accès à l'information juridique, aux conseils et à la représentation peut prévenir l'expulsion et atténuer les effets négatifs sur le logement. Il est important de noter que près d'un tiers des femmes et des personnes de diverses identités de genre (27,9 %) ont déclaré avoir besoin d'une aide juridique pour régler leur problème de logement, mais n'ont pas pu l'obtenir.<sup>248</sup> Lorsqu'on leur a demandé ce qui se passait lorsqu'ils n'avaient pas accès à de l'aide juridique, de nombreux participants ont déclaré avoir perdu leur logement ou s'être retrouvés dans des situations dangereuses ou violentes. Les participants ont signalé les conséquences suivantes du manque d'aide juridique :

- « J'ai perdu mon logement parce que je n'avais pas d'avocat pour m'aider dans ma situation d'expulsion, donc je ne savais pas quoi faire. »
- « Je suis allée voir un avocat pour obtenir de l'aide lorsque mon fils avait 18 mois. Et elle m'a dit que j'étais une mère terrible pour avoir fait ça, et que j'essayais de faire en sorte que mon fils n'aime pas son père. Je n'avais personne pour garder les enfants et aucune aide et je ne pouvais pas planifier l'heure du rendez-vous. Je suis partie en me sentant humiliée, déprimée et honteuse et je n'ai pas pu m'en sortir pendant les dix années qui ont suivi. »
- « J'ai simplement appris à vivre avec l'abus. »
- « J'ai tenté de contester mon expulsion du logement, mais le RTO m'a refusé une rencontre en raison d'une erreur technique sur le délai faite par le système. On m'a refusé un litige. Aucun système ne m'a aidé. J'ai été expulsé le 30 décembre 2019 sans préavis. On m'a donné dix minutes pour partir et je n'avais nulle part où aller. Trois enfants. J'ai contacté un avocat qui m'a permis d'arriver là où je suis maintenant. »
- « J'avais un logement, puis j'ai été opéré, j'ai été hospitalisé pendant un certain temps et à cause de cela, le POSPH m'a coupé les fonds en disant que je ne vivais pas à mon domicile. J'ai été hospitalisé pendant deux mois, sous assistance respiratoire pendant une semaine aux soins intensifs, puis le reste était du temps de récupération à l'hôpital. »

Il est important de noter que les jeunes femmes et les personnes de diverses identités de genre (âgées de 13 à 24 ans) ont déclaré avoir des difficultés importantes à accéder à des aides juridiques – plus que tout autre groupe d'âge. Dans l'ensemble de l'échantillon, 52,2 % des membres de ce groupe ont déclaré ne pas être en mesure d'obtenir des conseils ou une aide juridique lorsqu'ils en avaient besoin.

Dans les descriptions des expulsions faites par les participants, il était également évident que les politiques et les pratiques au sein des systèmes publiques (par exemple, l'aide sociale à l'enfance, l'assistance sociale, le logement, les soins de santé) provoquaient des situations de perte de logement et d'itinérance pour certaines femmes et personnes de diverses identités de genre. Plusieurs participants ont partagé les histoires suivantes :

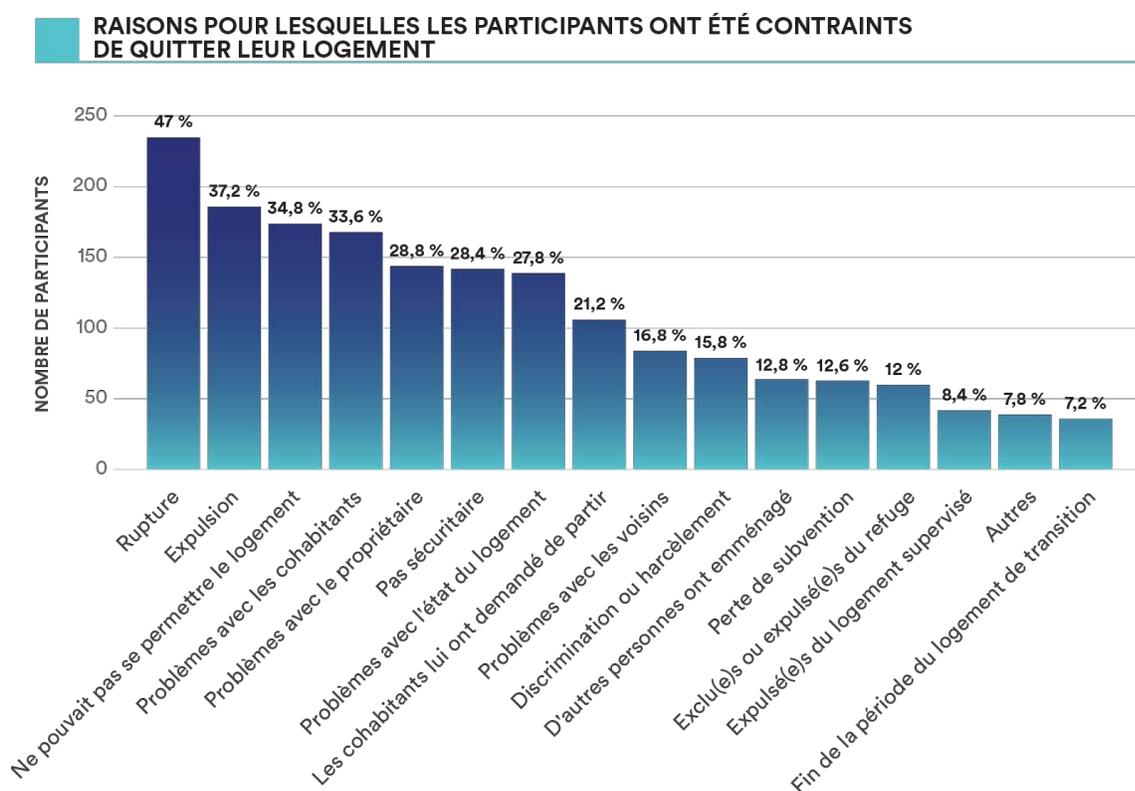
- « Les parents ont refusé de me laisser vivre chez eux sans évaluation de santé mentale, l'hôpital a refusé de réaliser une évaluation de santé mentale parce que je n'avais pas d'adresse. »
- « Vous devez avoir vos enfants "vivant avec vous" pour obtenir un logement social. Mais le FCS dit que vous devez avoir un logement adéquat pour pouvoir récupérer vos enfants. »
- « Les enfants ont été pris en charge et je ne pouvais pas me permettre de rester dans la maison dans laquelle je vivais. »
- « On m'a jeté en dehors de l'hôpital sans qu'un travailleur social ne cherche un refuge pour moi. »

---

<sup>248</sup> 16 % ont déclaré n'avoir jamais eu besoin de conseils ou d'aide juridique.

## 5. La rupture est la principale raison pour laquelle les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont perdu leur dernier logement. Cela suggère que le logement de ce groupe est profondément dépendant du maintien d'une relation amoureuse avec un homme, un partenaire ou une autre personne.

La raison principale pour laquelle les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont perdu leur dernier logement est une rupture, 47 % d'entre elles ayant fait état de cette situation. Cette raison l'emporte sur tous les problèmes d'accessibilité financière, les préoccupations en matière de sécurité, les expériences de violence, la perte de revenus ou de subventions, ou les mauvaises conditions de logement. Ce résultat suggère que le droit au maintien dans les lieux des femmes et des personnes de diverses identités de genre est souvent sous le contrôle d'un conjoint (le plus souvent un homme), et que pour rester logées, de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre doivent rester dans une relation conjugale quelconque. Selon les normes des droits de la personne, le droit au maintien dans les lieux des femmes et des personnes de diverses identités de genre ne devrait pas dépendre de leur statut relationnel, comme l'explique la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit : « Le droit indépendant au maintien dans les lieux des femmes, quel que soit leur statut familial ou relationnel, devrait être reconnu dans les lois, les politiques et les programmes nationaux en matière de logement. »<sup>249</sup>



**Figure 13.** Raisons pour lesquelles les participants ont été contraints de quitter leur logement le plus récent.

249 A/HRC/43/43, n° 9. Par. 53 (a).

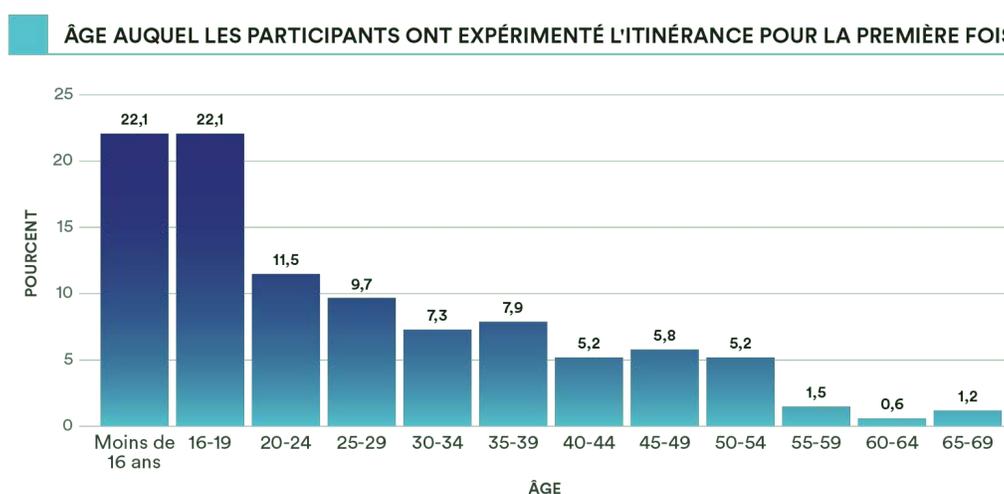
Il est intéressant de noter que ce manque de droit au maintien dans les lieux est souvent lié à des problèmes dans le système public (par exemple, l'aide sociale à l'enfance, les soins de santé), provoquant parfois des situations d'itinérance pour les femmes. Par exemple, on a demandé aux participants : Comment le système de justice pénale a-t-il contribué à votre situation d'itinérance? Trois participants ont répondu :

- « Ordre de non-contact et l'homme possédait la maison, j'ai dû partir en ayant seulement un revenu d'invalidité. »
- « Mon agresseur a été retiré du foyer, mais j'ai perdu mon logement et je suis devenue sans-abri. »
- « Mon mari est allé en prison et notre maison a été vendue aux enchères en guise d'amende. »

## 6. L'itinérance commence tôt dans la vie pour une majorité de femmes et de personnes de diverses identités de genre, et est souvent suivie d'une succession chronique et chaotique de situations de logement précaire et d'itinérance.

Bien que seulement 13 % des participants soient eux-mêmes des jeunes, une majorité d'entre eux ont déclaré avoir connu l'itinérance pour la première fois en tant que jeune (55,7 %). Environ un participant sur cinq est devenu sans-abri avant l'âge de 16 ans, ce qui signifie qu'ils n'auraient probablement pas pu accéder aux aides ou aux services dans les secteurs de l'itinérance ou de la VFF. Parmi les personnes qui ont connu des situations d'itinérance avant 16 ans, leur première fois était en moyenne à l'âge de 11 ans.

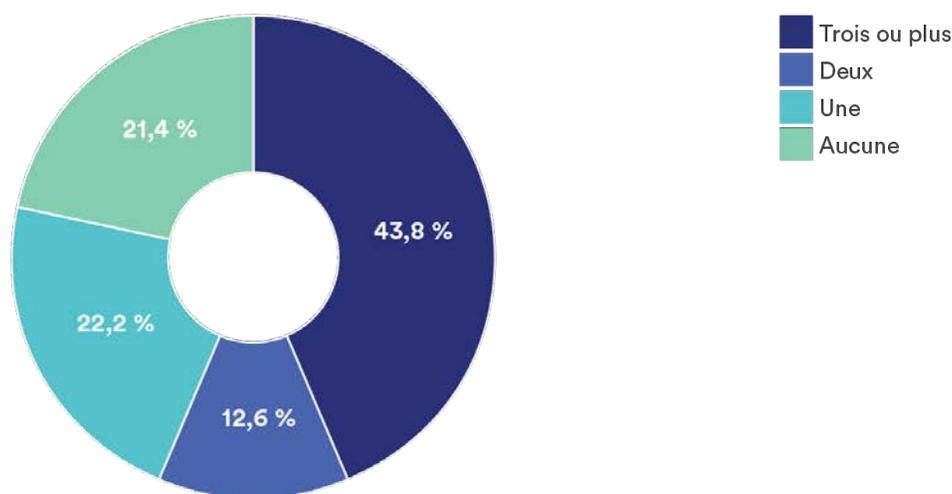
Les groupes en quête d'équité ont connu l'itinérance de manière disproportionnée à un âge plus jeune. Par exemple, les personnes LGBTQ2S+ étaient plus susceptibles de connaître l'itinérance avant l'âge de 16 ans, tout comme les participants racialisés. La majorité des participants autochtones (57,3 %) ont déclaré avoir connu l'itinérance pour la première fois en tant que jeune personne (24 ans ou moins), un sur quatre ayant connu l'itinérance avant l'âge de 16 ans. Des disparités similaires ont été signalées en ce qui concerne le sexe, 48,6 % des personnes de diverses identités de genre ayant déclaré avoir connu une situation d'itinérance avant l'âge de 16 ans (par rapport à 19,3 % des femmes cisgenres).



**Figure 14.** Âge auquel les participants ont connu une situation d'itinérance pour la première fois.

Une fois en situation d'itinérance, de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre ont déclaré être passées par toute une série de situations de logement précaire et d'itinérance (p. ex. dormir sur le divan, sexe de survie, hébergement dans la rue, hôtels/motels, hébergement dans un refuge), la majorité d'entre elles ayant connu trois situations de logement précaire ou plus au cours de la dernière année. Une majorité (42,3 %) a passé six mois ou plus dans ces situations au cours de l'année dernière.

#### NOMBRE DE SITUATIONS DE LOGEMENT PRÉCAIRE VÉCUES AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE



**Figure 15.** Nombre de situations de logement précaire vécues au cours de l'année écoulée.

### 7. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont fait état d'obstacles importants à l'accès aux services d'urgence, près d'un tiers d'entre elles n'ayant pu obtenir un lit lorsqu'elles en avaient besoin.

« Ouvrir des refuges pour les trans afin que les trans, les femmes et les hommes puissent avoir leurs propres espaces à l'abri de la violence physique pour les survivants de traumatismes et de violences familiales. Si j'étais encore dans une relation abusive, je ne serais pas en sécurité, car il pourrait facilement me suivre à l'intérieur. »

Près d'un tiers (32,6 %) des participants n'ont pas pu accéder à un lit dans un refuge lorsqu'ils en avaient besoin. Lorsqu'on a demandé à ces participants pourquoi ils n'avaient pas pu avoir accès à un lit, une écrasante majorité d'entre eux ont cité comme raison principale le fait que le refuge était plein. Les participants ont également fait état d'obstacles dus à la discrimination, aux critères d'admissibilité, aux restrictions liées à la COVID-19 et à la difficulté de trouver des refuges d'urgence ou des services adaptés à leur famille et à leurs animaux de compagnie. Les explications suivantes reflètent certains de ces défis :

## DISCRIMINATION

- « Parce que j'étais un homme et que je fuyais la violence avec un bébé et un chien et qu'il n'est pas possible de tous les emmener avec vous (seul un refuge familial pour femmes autorise les animaux de compagnie) et j'ai pensé que parce que je suis plus masculin et que je ne m'identifie pas exactement comme une femme, cela causerait des problèmes ou que je ne serais pas le bienvenu ou en sécurité là-bas non plus. »
- « Les gens à l'intérieur m'ont intimidé parce que j'étais une fille noire et ne m'ont pas laissé entrer. »

## ADMISSIBILITÉ

- « J'étais enceinte et je ne pouvais pas accéder à certains services à cause de la pandémie de COVID-19. Je ne pouvais pas non plus entrer dans un refuge parce que j'avais été droguée par mon ex et qu'ils pensaient que j'étais en état d'ébriété. »
- « La définition de l'ABUS FAMILIAL n'était pas admissible au Manitoba. À Terre-Neuve, St-john's, tous les abus familiaux sont acceptés. Au Manitoba, si votre partenaire n'est pas violent physiquement, vous n'avez pas droit à un refuge. Si ce n'est pas votre partenaire mais un membre de votre foyer, vous n'êtes pas admissible, même s'il vous bat. Alors oui, on m'a refusé l'accès aux refuges pour femmes victimes de violence. »
- « J'ai été considéré comme un problème parce que j'étais suicidaire et j'ai été interdit d'accès pendant 24 heures. »

## NON CONVENABLES

- « Pas de place pour la taille de ma famille ».
- « Pas de lits pour les familles et nous avons deux animaux de compagnie un chien et un chat ».
- « Principalement parce que le personnel est insensible aux besoins personnels. Il n'y a pas assez de lits et de refuges disponibles pour éviter les personnes qui peuvent causer des problèmes. »

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils faisaient lorsqu'ils n'avaient pas accès à un lit dans un refuge, de nombreux participants ont décrit des expériences comme dormir dans la rue, pratiquer le sexe de survie, retourner dans des situations d'abus et supplier des amis ou des connaissances de les héberger pour la nuit. Plusieurs citations ont exprimé ces expériences communes :

- « Dormir dans les rues ou dans les voitures ».
- « Je suis resté éveillé toute la nuit, à la recherche d'un ami pour m'accueillir ».
- « Je suis parti et j'ai passé la nuit à dormir dans l'entrée d'un hôpital voisin ».
- « J'ai dormi ou couché avec un homme pour une place ».
- « J'ai dormi dehors, et quand je l'ai fait, la police m'a arrêté et a volé toutes mes affaires personnelles. »
- « J'ai supplié un ami de me laisser rester chez lui en échange du nettoyage de son appartement. »
- « Je suis retournée vivre avec l'homme avec lequel j'avais une ordonnance de non-communication et j'ai vécu dans l'anxiété jusqu'à ce que je sois approuvée pour le programme de logement du Manitoba. »
- « J'ai pleuré, surtout en hiver quand il faisait froid dehors. J'ai dormi dehors certaines nuits et il faisait si froid que j'ai eu des engelures aux pieds, ce qui a entraîné des lésions permanentes à un nerf. »
- « Je suis restée dans une situation abusive avec mon chien et mon enfant. »

Il est important de noter que près d'un participant sur cinq (18,2 %) a déclaré avoir fait l'objet de restrictions ou d'une interdiction de service dans les refuges. Cette expérience était plus fréquente pour certains groupes, notamment :

- Participants ayant eu recours à la protection de l'enfance à la fois comme enfant et comme adulte (26,7 % par rapport à 12,5 %).
- Ceux qui se sont identifiés comme ayant un problème de santé mentale (81,7 % par rapport à 58 %).

Vous trouverez ci-dessous les sept principaux problèmes signalés par les participants aux haltes-accueil et aux refuges dans les secteurs de l'itinérance et de la VFF. L'analyse a montré qu'environ un participant sur cinq avait travaillé à la fois avec le secteur de l'itinérance et celui de la VFF au cours de l'année précédente.

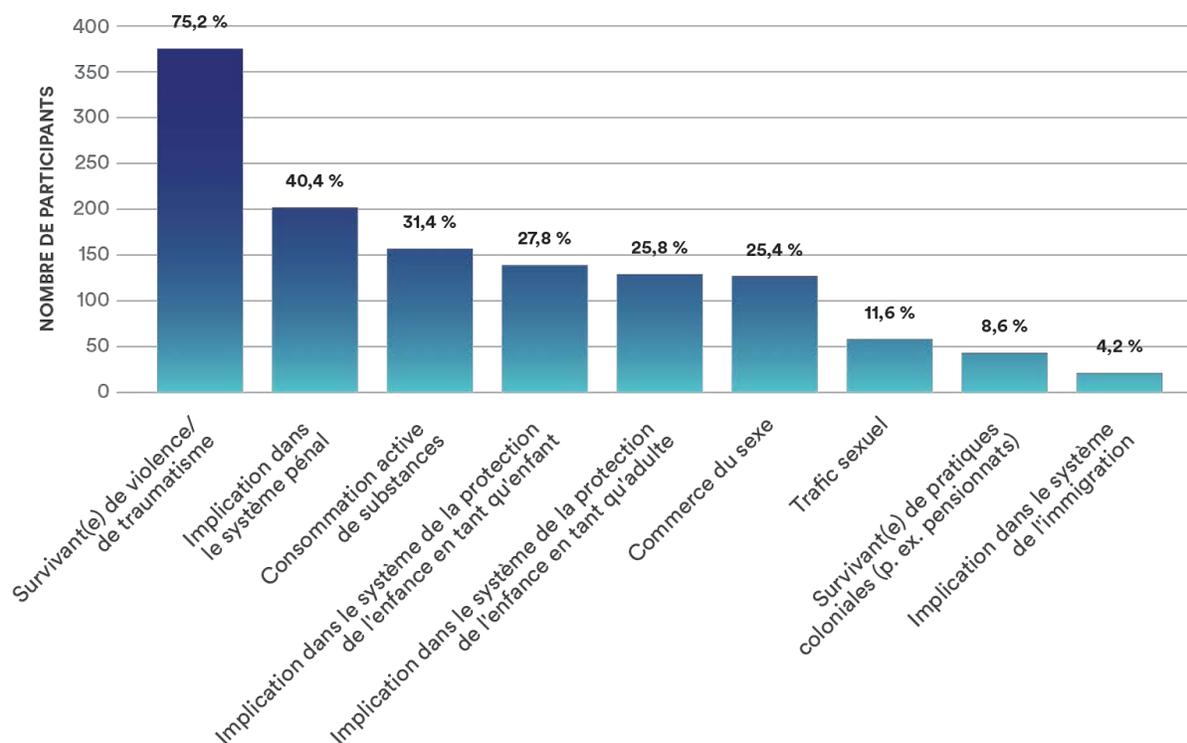


**Figure 16.** Les sept principaux problèmes rencontrés par les participants dans les haltes-accueil et les refuges.

## **8. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement et d'itinérance ont déclaré être fortement exposées aux traumatismes et à la violence, 75 % d'entre elles s'identifiant comme des survivantes de traumatismes ou d'abus.**

Les expériences de traumatisme et de violence ont été rapportées par les participants avant et pendant l'itinérance. Fait remarquable, plus de 75 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre ont déclaré avoir survécu à un abus ou à un traumatisme. Plus d'une personne sur dix a déclaré avoir été impliquée dans la traite des personnes, et plus d'un quart du groupe (27,8 %) a eu affaire à la protection de l'enfance dans son enfance ou sa jeunesse.

## EXPÉRIENCES AU COURS DE LA VIE

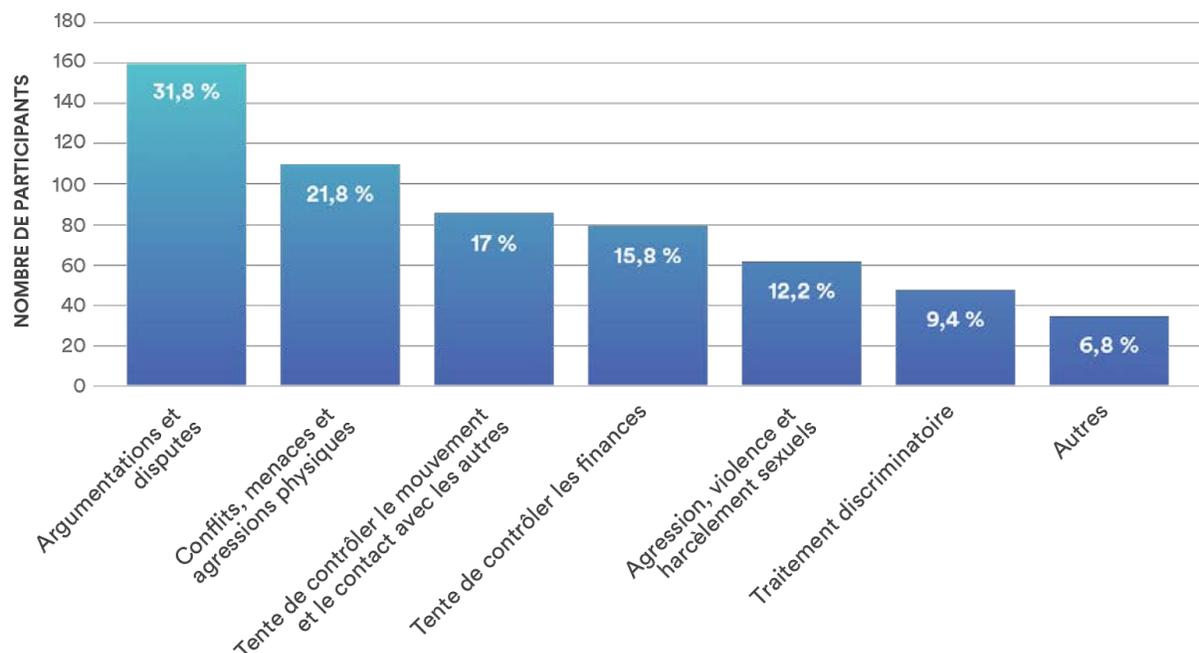


**Figure 17.** Expériences au cours de la vie (par exemple, traumatismes, trafic, intervention de la protection de l'enfance).

Les participants ont également signalé des niveaux importants de violence, de contrôle, de harcèlement ou de discrimination perpétrés par les personnes avec lesquelles ils vivent, près de la moitié de l'échantillon ayant signalé une certaine forme de violence dans leur foyer actuel ou le plus récent (45,6 %). Il est important de noter que 28,4 % des participants ont été contraints de quitter leur logement le plus récent parce qu'il n'était pas sécuritaire pour eux ou leurs enfants. Certaines formes particulières de violence à la maison étaient plus élevées pour certains groupes; par exemple, les personnes de diverses identités de genre ont signalé des taux plus élevés de disputes et de bagarres (37,5 % par rapport à 31,3 %) et de conflits physiques, de menaces ou d'agressions (29,2 % par rapport à 21,3 %).

Des antécédents de violence fondée sur le sexe ont été rapportés par les participants accédant aux services du secteur de l'itinérance et du secteur de la VFF, ce qui suggère que ces expériences sont omniprésentes chez les personnes qui s'engagent dans l'un ou l'autre système.

### LES EXPÉRIENCES DES PARTICIPANTS EN MATIÈRE DE VIOLENCE, DE CONTRÔLE, DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION AVEC LES COHABITANTS.



**Figure 18.** Les expériences des participants en matière de violence, de contrôle, de harcèlement et de discrimination avec les cohabitants.

## 9. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui appartiennent à des groupes en quête d'équité, ont signalé des niveaux importants de discrimination de la part des propriétaires et des gestionnaires immobiliers, ce qui, dans de nombreux cas, a conduit à la perte du logement ou à des obstacles à l'accès au logement.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont décrit des formes complexes et intersectionnelles de discrimination dans le domaine du logement à travers le Canada. L'une des principales conclusions est le niveau de discrimination dont les participants ont fait l'objet de la part des propriétaires et des gestionnaires immobiliers. Au total, 80 % des participants ont déclaré avoir subi au moins une forme de discrimination de la part d'un propriétaire ou d'un gestionnaire immobilier. La plupart des participants ont déclaré avoir subi plusieurs formes de discrimination, près de la moitié d'entre eux en ayant subi trois ou plus (44,4 %). Il est important de noter que 15,8 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été contraintes de quitter leur dernier logement en raison de la discrimination ou du harcèlement.

Le taux de discrimination était plus élevé pour certains groupes, les femmes LGBTQ2S+ et les personnes de diverses identités de genre faisant état d'expériences distinctes à cet égard. Par exemple, les données indiquent que les personnes LGBTQ2S+ :

- Subissent une discrimination fondée sur l'âge à un taux 2,3 fois supérieur à celui des populations hétérosexuelles.
- Subissent une discrimination fondée sur le fait d'avoir un casier judiciaire dans une proportion 2,6 fois supérieure à celle des populations hétérosexuelles.
- Subissent plus de deux fois le niveau de discrimination sur la base de l'apparence par rapport aux groupes hétérosexuels (26,2 % par rapport à 12,2 %).
- Subissent une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans une proportion 3,6 fois supérieure à celle des personnes qui s'identifient comme hétérosexuelles.

Les personnes de diverses identités de genre décrivent également des niveaux plus élevés de discrimination de la part des propriétaires dans des domaines clés, notamment sur la base du revenu (60,4 % par rapport à 42,7 %).

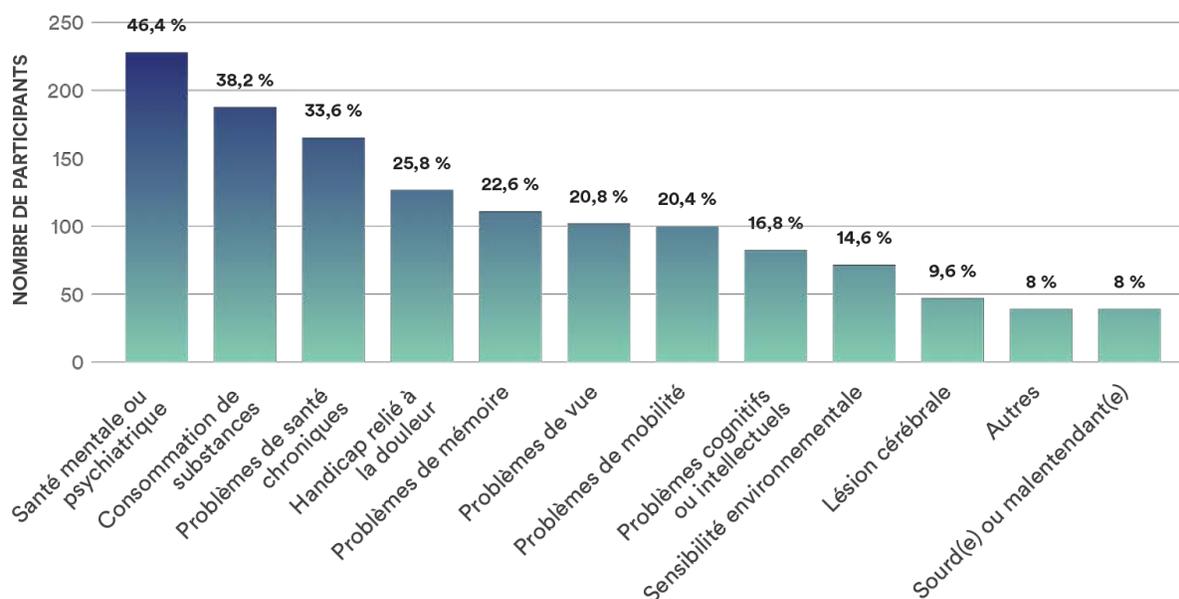
La race a également influencé les expériences de discrimination, puisque 34,7 % des personnes racialisées et 24,2 % des personnes autochtones ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique. Un participant a rapporté, par exemple, « En tant que migrant originaire d'Afrique, j'ai été victime de discrimination lors de la location d'un appartement et j'ai dû partir. » Les Autochtones ont également fait état d'une plus grande discrimination de la part des propriétaires sur d'autres bases, puisque 52,9 % d'entre eux ont signalé une discrimination fondée sur le revenu.

## **10. Autour de 79 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre en situation de besoin de logement ou d'itinérance déclarent avoir un handicap. Ce groupe fait état d'inégalités et de discriminations importantes sur la base des capacités, avec de graves conséquences pour beaucoup.**

Fait remarquable, 79 % des participants ont fait état d'une forme de handicap, près de la moitié de l'échantillon faisant état d'une déficience psychique ou d'un problème de santé mentale quelconque (46,4 %). Au total, 60 % ont fait état d'un handicap physique, 60 % d'un problème de santé mentale ou un trouble de l'usage d'une substance et 22,4 % d'une forme quelconque de déficit cognitif, de handicap intellectuel ou lié à la mémoire. En moyenne, les participants ont déclaré avoir trois handicaps, certains en ayant jusqu'à 11.

L'analyse a montré que le fait d'avoir un handicap était un facteur prédictif important de résultats négatifs en matière de logement, de difficultés d'accès aux refuges d'urgence et aux soutiens, de discrimination et de nombreuses autres inégalités. Il est choquant de constater que les personnes handicapées ont déclaré ne pas pouvoir accéder à des lits d'ans des refuges lorsqu'elles en avaient besoin, et ce, dans une proportion environ deux fois plus élevée que les personnes non handicapées (65,1 % pour les personnes ayant un handicap physique par rapport 34,9 % pour les personnes sans handicap physique; 43,1 % pour les personnes ayant un problème de santé mentale par rapport à 18 % pour les personnes sans problème de santé mentale). Cela suggère de profonds problèmes d'accessibilité dans les secteurs de l'itinérance et de la VFF.

## HANDICAPS SIGNALÉS PAR LES PARTICIPANTS



**Figure 19.** Handicaps signalés par les participants.

Les autres inégalités constatées sur la base de la capacité sont les suivantes :

- Les personnes ayant un handicap physique ont déclaré que les refuges et les haltes-accueil n'étaient pas accessibles par les transports publics dans une proportion presque deux fois plus élevée que les personnes sans handicap physique (11,6 % par rapport à 6 %).
- Les refuges et les haltes-accueil sont trois fois plus inaccessibles aux personnes ayant un handicap physique qu'aux personnes sans handicap physique (10,7 % par rapport à 3 %).

Les participants handicapés ont fait état d'obstacles considérables à l'obtention d'un logement en raison d'obstacles à l'emploi et de formes croisées de discrimination qui compromettent leur logement. Les explications de deux participants méritent d'être soulignées ici :

- « Avoir un trouble de santé mentale signifie que le manque de soutien adéquat par le système de soins de santé conduit à l'instabilité. Cela peut me causer des problèmes avec d'autres locataires ou avec le propriétaire et me faire passer pour un mauvais locataire. Si le système de soins de santé offrait un meilleur soutien (comme une thérapie psychologique dans le cadre de l'Assurance-santé), je n'aurais peut-être pas autant de difficultés. »
- « J'ai été expulsé et je me suis retrouvé à la rue plusieurs fois parce qu'un juge n'a pas voulu m'écouter correctement à cause de mon anxiété, j'ai du mal à parler aux autorités. »

## 5. ANALYSE DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE

### A. La Stratégie nationale sur le logement – une perspective sur les genres

En 2019, le Canada a ratifié le droit au logement dans sa législation nationale sous la forme de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* reconnaît que « logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes », et met en œuvre des mécanismes de surveillance du droit au logement qui visent à faire progresser la réalisation de ce droit au Canada.<sup>250</sup> La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* a été adoptée 22 mois après l'annonce de la *Stratégie nationale sur le logement du Canada : Avoir un chez-soi*, qui fait elle-même référence à une approche du logement fondée sur les droits et consacre 25 % de ses investissements à la satisfaction des besoins en logement des femmes et des filles.<sup>251</sup> La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et la *Stratégie nationale sur le logement* représentent un changement essentiel dans la politique et la législation fédérales vers une reconnaissance nationale du droit au logement. En tant que tels, la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et la *Stratégie nationale sur le logement* ont un potentiel considérable pour répondre aux niveaux disproportionnés de besoins en matière de logement et aux violations uniques du droit au logement que connaissent les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* impose au gouvernement fédéral l'obligation légale d'élaborer et de maintenir une stratégie nationale sur le logement qui améliore l'abordabilité et l'accessibilité du logement, en particulier pour les communautés les plus vulnérables du Canada, notamment les groupes particuliers de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre. Depuis son annonce, la SCHL a élargi sa liste de groupes vulnérables prioritaires dans le cadre de la *Stratégie nationale sur le logement*, qui comprend maintenant les groupes suivants :

- Femmes et enfants fuyant la violence familiale
- Personnes âgées
- Jeunes adultes
- Peuples autochtones
- Personnes handicapées
- Personnes avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie
- Vétérans
- Personnes LGBTQ2+
- Groupes racialisés
- Immigrants récents, en particulier les réfugiés
- Personnes en situation d'itinérance<sup>252</sup>

250 Gouvernement du Canada. (21 juin 2019). *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-11.2/TexteCompleet.html>

251 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2 mai 2018). *Stratégie nationale sur le logement*. <https://www.cmhcschl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy>

252 *Stratégie nationale sur le logement*. (2017). *Stratégie nationale sur le logement – Domaines d'intervention prioritaires*. <https://www.cmhcschl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy/priority-areas-for-action>

La Stratégie nationale sur le logement intègre aussi explicitement une « optique d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) » pour guider son travail, un cadre fourni par Femmes et Égalité des genres Canada.<sup>253</sup> Ce cadre a été adopté pour garantir que le développement de la Stratégie nationale sur le logement et sa mise en œuvre soient fondés sur une optique d'ACS+. Cela signifie que le gouvernement du Canada s'est engagé à « adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS+, pas seulement le sexe et le genre. »<sup>254</sup>

Il est toutefois important de noter que les défenseurs et les universitaires ont trouvé des écarts importants entre les programmes et les politiques de la Stratégie nationale sur le logement et une approche du logement basée sur les droits.<sup>255</sup> La Stratégie nationale sur le logement elle-même reconnaît les écarts actuels dans les connaissances nécessaires pour évaluer l'incidence que certains programmes et initiatives de logement peuvent avoir sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.<sup>256</sup>

À la lumière de ces écarts, la présente section emploie une analyse fondée sur les droits et l'ACS+ des programmes, des politiques et des dépenses de la Stratégie nationale sur le logement, en explorant leur pertinence pour la réalisation progressive du droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada. Étant donné que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* est fondée sur la reconnaissance du droit au logement tel que défini par le droit international en matière de droits de la personne, nous utilisons les normes internationales sur les droits de la personne pour guider nos analyses. Nous nous appuyons spécifiquement sur les conseils sur la réalisation progressive fournis par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit dans son rapport 2020, *Lignes directrices relatives à la réalisation du droit à un logement convenable*<sup>257</sup> Ces lignes directrices fournissent des directives en matière de droits de la personne qui font autorité et permettent d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre par le biais de la Stratégie nationale sur le logement.

Bien que cet examen ne soit pas exhaustif, il met en lumière plusieurs dimensions de la Stratégie nationale sur le logement qui sont incompatibles avec la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Quatre programmes de la Stratégie nationale sur le logement sont analysés ci-dessous à cet égard : l'Allocation canadienne pour le logement, l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, Vers un chez-soi et le Fonds national de co-investissement pour le logement. Alors que des progrès significatifs ont été et continueront d'être réalisés par la Stratégie nationale sur le logement vers la réalisation du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, les préoccupations décrites ci-dessous devraient préoccuper le défenseur fédéral du logement. Nous espérons que leur articulation contribuera à élargir et à transformer certains éléments de ces programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

253 Stratégie nationale sur le logement, 2017, p. 24.

254 Condition féminine Canada. (s.d.). *Guide pour la recherche en analyse comparative entre les sexes plus*. <https://women-gender-equality.canada.ca/en/gender-based-analysis-plus/resources/research-guide.html>

255 Frances Bula. (13 août 2019). Les experts remettent en question les niveaux de financement et la mise en œuvre des annonces fédérales en matière de logement. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/canada/british-columbia/article-experts-question-rollout-of-federal-housing-funds/>

256 Stratégie nationale sur le logement, 2017, p. 26.

257 Conseil des droits de l'homme de l'ONU. (26 décembre 2019). *Lignes directrices relatives à la réalisation du droit à un logement convenable*. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, A/HRC/43/43, n° 8, par. 48 (a). <http://www.undocs.org/fr/A/HRC/43/43>

## Réalisation progressive – Qu'est-ce que cela signifie?

Les violations les plus flagrantes du droit au logement sont souvent le résultat de l'incapacité des gouvernements à prendre des *mesures positives* pour remédier à des conditions de logement inacceptables.<sup>258</sup> Dans ce contexte, tous les gouvernements doivent prendre des mesures progressives pour garantir un logement adéquat pour tous. Dans le contexte canadien, cet engagement est inscrit dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, et est également articulé dans de nombreux accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires négociés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement<sup>259</sup>

Le principe de réalisation progressive stipule que tous les paliers de gouvernement « sont tenus d'agir au maximum de leurs ressources disponibles en vue d'assurer progressivement le plein exercice du droit à un logement convenable. »<sup>260</sup> La réalisation progressive exige que les mesures prises pour garantir le droit au logement soient raisonnables et proportionnées à la situation des titulaires de droits, et que ces mesures soient immédiates et correspondent à l'urgence et à l'ampleur des violations des droits subies.<sup>261</sup> La mise en œuvre de ce principe signifie que les gouvernements doivent :

- Réaliser le droit au logement pour tous aussi rapidement et efficacement que possible.
- Prendre des mesures délibérées, concrètes et ciblées en vue de la réalisation du droit au logement dans un délai raisonnable.
- Affecter des ressources suffisantes.
- Donner la priorité aux besoins des personnes ou des groupes défavorisés et marginalisés vivant dans des conditions de logement précaires.
- Assurer une prise de décision transparente et participative;
- Démontrer qu'ils ont utilisé au maximum les ressources disponibles et tous les moyens appropriés, y compris par des mesures législatives.<sup>262</sup>

Plusieurs dimensions de la Stratégie nationale sur le logement sont incompatibles avec le principe de réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, et créent ainsi des obstacles à la réalisation de la vision de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et des droits internationaux de la personne du Canada. Quatre programmes de la Stratégie nationale sur le logement sont analysés ci-dessous à cet égard.

## Allocation canadienne pour le logement

L'Allocation canadienne pour le logement est un nouvel outil qui vise à résoudre les problèmes d'abordabilité dans l'ensemble du Canada en offrant « une aide à l'abordabilité directement aux familles et aux personnes qui ont besoin d'un logement, y compris potentiellement celles qui vivent dans un logement social, celles qui sont sur une liste d'attente pour un logement social, ou celles qui sont logées sur le marché privé, mais qui ont du mal à

258 Ibid, n° 2, par. 17.

259 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (s.d.). *Ententes fédérales-provinciales-territoriales sur le logement*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/federal-provincial-territorial-housing-agreements>

260 A/HRC/43/43, par. 18.

261 A/HRC/43/43, par. 19 (c, d).

262 A/HRC/43/43, n° 2, par. 16(b) et 19(a). Voir également *Ben Djazia et Bellili c. Espagne*, par. 15.3.

joindre les deux bouts ».<sup>263</sup> L'Allocation canadienne pour le logement vise à fournir une moyenne de 2 500 \$ par an aux ménages admissibles,<sup>264</sup> avec l'objectif de soutenir au moins 300 000 ménages pendant la durée du programme. Le coût de l'Allocation canadienne pour le logement sera assumé par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Dès son annonce en 2017, la Stratégie nationale sur le logement a engagé 4 milliards de dollars dans le programme.<sup>265</sup>

## PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS :

- La réalisation progressive exige de donner la priorité aux plus vulnérables, obligeant les gouvernements à employer des moyens délibérés et ciblés pour atteindre ceux qui sont le plus marginalisés et défavorisés. Dans le contexte canadien, la recherche a démontré de façon convaincante que les femmes et les familles dirigées par des femmes font face de façon disproportionnée à des besoins impérieux en matière de logement. Des études montrent que 57 % des ménages locataires en situation de besoin impérieux de logement sont des familles dirigées par des femmes ou des personnes seules,<sup>266</sup> et que les familles monoparentales dirigées par des femmes sont deux fois plus nombreuses que les familles monoparentales dirigées par des hommes.<sup>267</sup> Malgré cela, l'Allocation canadienne pour le logement ne prévoit pas d'objectifs spécifiques alignés sur ce besoin disproportionné, et n'exige pas que les provinces ou les territoires allouent ces fonds proportionnellement aux besoins de logement des femmes et des familles dirigées par des femmes.
- L'Allocation canadienne pour le logement n'offre pas de cadre permettant un suivi et des rapports transparents sur les bénéficiaires de l'allocation, ce qui rend difficile de s'assurer que les fonds de l'Allocation canadienne pour le logement sont effectivement accessibles aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre qui subissent les formes les plus graves de marginalisation en matière de logement, notamment celles qui sont victimes de violence, qui échangent des relations sexuelles contre un logement ou qui font du canapé d'hôte.
- Le niveau de soutien offert par l'Allocation canadienne pour le logement (2 500 \$ par année, par ménage) est gravement insuffisant pour répondre au besoin impérieux de logement dans lequel se trouvent de nombreuses femmes et familles dirigées par des femmes. Les femmes assument de façon disproportionnée le fardeau et les coûts liés aux soins des enfants,<sup>268</sup> tout en occupant des emplois en moyenne moins bien rémunérés<sup>269</sup> et en recevant moins d'argent pour le même travail.<sup>270</sup> Les résultats présentés dans ce rapport dressent un tableau désastreux des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui doivent, en moyenne chaque mois,

263 Stratégie nationale sur le logement, 2017, p. 15.

264 Coalition canadienne des OSBL d'habitation. (Avril 2019). *Canada Housing Benefit – Policy Principles*. [https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2019/04/canada\\_housing\\_benefit\\_-\\_canpha\\_key\\_principles\\_0.pdf](https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2019/04/canada_housing_benefit_-_canpha_key_principles_0.pdf)

265 Stratégie nationale sur le logement, 2017, p. 15.

266 Pomeroy, 2020.

267 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2019). *Données sur les besoins impérieux en matière de logement*. CMHC – SCHL. Tiré de <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>

268 Houle, P., M. Turcotte et M. Wendt 2017. « Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015 » dans *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, Statistique Canada, N° 89-652-X2017001 au catalogue. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2017001-fra.htm>

269 Moyser, M. et A. Burlock (2018). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54931-fra.pdf>

270 Voir, par exemple, Block, S. et G. Galabuzi (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The gap for racialized workers*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-labour-market>

recourir à trois ou quatre méthodes de subsistance supplémentaires pour joindre les deux bouts, y compris le travail du sexe et l'accumulation de dettes. De tels résultats suggèrent que l'Allocation canadienne pour le logement ne s'aligne pas sur les normes des droits de la personne en ce qui concerne l'allocation de ressources suffisantes pour répondre au niveau de besoin des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui subissent une marginalisation socio-économique extrême.

- L'Allocation canadienne pour le logement, comme de nombreux programmes de la Stratégie nationale sur le logement, dépend d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, et la majorité des fonds sont alloués à la prestation des services au cours des dernières années du programme.<sup>271</sup> Ces deux caractéristiques ralentissent considérablement l'acheminement des fonds du programme vers les personnes ayant un besoin de logement. Par exemple, l'Ontario est la première province à mettre en œuvre cette initiative. On rapporte que depuis le lancement du programme Allocation Canada-Ontario pour le logement le 1<sup>er</sup> avril 2020, environ 3 800 ménages ont reçu une aide de l'Allocation canadienne pour le logement, ce qui représente seulement 1,2 % des 300 000 ménages censés bénéficier du programme.<sup>272</sup> Étant donné les données probantes de plus en plus nombreuses que la pandémie a entraîné des pertes d'emploi et des expulsions disproportionnées parmi les femmes à faible revenu, en particulier les femmes autochtones, noires et racialisées,<sup>273</sup> la lenteur de la mise en œuvre de ce programme est incompatible avec la norme selon laquelle le droit au logement doit être réalisé aussi rapidement et efficacement que possible.

## L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs

L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs est le plus grand programme de la Stratégie nationale sur le logement, elle représente 40 % du financement de la Stratégie nationale sur le logement et vise à produire 14 000 unités de logement pendant la durée du programme. L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs fournit des prêts à faible taux d'intérêt pour la construction de logements locatifs. Contrairement à de nombreux autres programmes de la Stratégie nationale sur le logement, l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs n'exige pas de contributions financières de la part des autres ordres de gouvernement. Les directives d'abordabilité du programme sont également plus souples que celles du Fonds national de co-investissement pour le logement, exigeant que les promoteurs offrent 20 % des unités à 30 % du revenu total médian des familles de la région pendant dix ans.<sup>274</sup> Les dépenses pour ce programme ont augmenté depuis 2017, et le coût de l'initiative est actuellement de 25,7 milliards.<sup>275</sup>

271 Biss, M. et S. Raza (2021) *Implementing the Right to Housing in Canada : Expanding the National Housing Strategy*. Commission canadienne des droits de la personne.

272 Voir « Canada and Ontario Invest in Affordable Housing in Ottawa. » <https://www.newswire.ca/news-releases/canada-and-ontario-invest-in-affordable-housing-in-ottawa-835283535.html>

273 Centre pour les droits à l'égalité au logement et Réseau national du droit au logement, 2021.

274 Une proposition peut également être financée si elle a été approuvée par une initiative de logement abordable d'un autre niveau de gouvernement. Voir Société canadienne d'hypothèques et de logement. (s.d.). *Financement de la construction de logements locatifs*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/nhs/rental-construction-financing/nhs-rcfi-highlight-sheet-fr.pdf?rev=e821c3c7-9991-42e2-947d-5f50e28e1126>

275 L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs est un programme de prêt destiné à stimuler la construction de logements locatifs sur le marché; il s'agit d'une dépense non budgétaire (distincte des subventions et des contributions). Comme l'explique Pomeroy (2021) : « Les caractéristiques de la conception comprennent : un prêt à un taux d'intérêt très favorable, inférieur à celui du marché, pour une durée de dix ans, amorti sur une durée de 50 ans uniquement lorsque le projet atteint un loyer stabilisé complet; et la préapprobation d'un prêt assuré par un prêteur privé au renouvellement de dix ans sans prime d'assurance. De plus, en fonction de la réalisation d'un ensemble de résultats sociaux liés à l'efficacité énergétique, à la conception accessible et à des critères d'accessibilité très

## PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS :

- Étant donné que l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs est considérée comme la « pièce maîtresse » de la Stratégie nationale sur le logement,<sup>276</sup> représentant environ 40 % de son financement, il serait naturel que ce programme reflète l'engagement de la Stratégie à faire en sorte que 25 % des investissements soient consacrés au logement des femmes et des filles.<sup>277</sup> Cependant, l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs ne prend pas un tel engagement. En fait, selon les propres rapports de la SCHL, le Fonds national de co-investissement pour le logement et le Centre de transformation du logement communautaire et l'Initiative d'aide communautaire aux locataires sont les deux seuls programmes qui mentionnent explicitement la priorité accordée au logement des populations

*« Les États doivent interdire toutes les formes de discrimination dans le domaine du logement de la part d'acteurs publics ou privés et garantir une égalité non seulement formelle mais aussi concrète, ce qui nécessite de prendre des mesures positives pour aider les groupes défavorisés en matière de logement et assurer l'exercice dans des conditions d'égalité du droit au logement. »*

A/HRC/43/43, n° 8, par. 48 (a)

vulnérables.<sup>278</sup> Le fait de ne pas atteindre cet objectif dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs a des répercussions importantes sur la question de savoir si les logements construits dans le cadre de ce programme répondront réellement aux besoins des femmes et des familles dirigées par des femmes, surtout si l'on tient compte du fait que les promoteurs sont moins enclins à construire des unités de logement pour les familles plus nombreuses ayant un besoin impérieux de logement (ménages souvent dirigés par des femmes).<sup>279</sup> Pour être conforme aux droits, l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs doit inclure des objectifs, des calendriers, des résultats et des indicateurs qui abordent les obstacles systémiques au logement rencontrés par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

- Les critères d'abordabilité employés dans l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs sont incompatibles avec la plupart des définitions de logement abordable et de besoin de logement, y compris celle employée par la SCHL, à savoir qu'un logement est considéré comme inabordable lorsqu'un ménage paie plus de 30 % de son revenu brut pour se loger (que ce soit en loyer ou en hypothèque).<sup>280</sup> Les études ont toujours démontré que le fait de lier les critères d'abordabilité au revenu médian ou au loyer médian ne reflète en aucun cas la capacité de paiement des locataires ou des ménages à faible revenu.<sup>281</sup> Par exemple, à Toronto,

minimes, il est potentiellement possible d'obtenir un financement pour 100 % du coût, bien qu'en pratique, un maximum de 90 % soit plus probable. » (p. 3). (Traduction libre) Voir Steve Pomeroy. (2021). *Toward Evidence Based Policy: Assessing the CMHC Rental Housing Finance Initiative (RCFI)*. <https://carleton.ca/cure/wp-content/uploads/CURE-Brief-12-RCFI-1.pdf>

276 Pomeroy, 2021.

277 Stratégie nationale sur le logement, 2017, p. 11.

278 SCHL (2019). *Rapport annuel de la SCHL*. SCHL, p. 21-22. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/about-us/corporate-reporting/cmhc-annual-report>

279 Association du logement sans but lucratif de l'Ontario. (Octobre 2007). *Implementing Inclusionary Policy to Facilitate Affordable Housing Development in Ontario*. <http://www.focus-consult.com/ResearchFiles/By%20Year/2007/Inclusionary%20Zoning%20to%20Facilitate%20Affordable%20Housing%202007.pdf>

280 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (31 mars 2018). *À propos du logement abordable au Canada*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/industry-innovation-and-leadership/industry-expertise/affordable-housing/about-affordable-housing/affordable-housing-in-canada>

281 Pomeroy, 2021.

un logement offert à 80 % du loyer du marché correspondrait tout de même à trois fois l'allocation de logement allouée dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (375 \$).<sup>282</sup> Cela laisse entendre qu'une grande majorité des logements « abordables » produits dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs seront inaccessibles aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre qui vivent de l'aide sociale, des prestations d'invalidité ou du salaire minimum, y compris celles qui s'occupent d'enfants ou d'autres personnes à leur charge. Étant donné que la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes autochtones, noires et racialisées, ainsi que les femmes handicapées,<sup>283</sup> ces critères auront un effet tendant à exclure particulièrement ces groupes.

- L'assouplissement des critères d'abordabilité de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, combiné à l'obligation pour les promoteurs de maintenir l'abordabilité pour 20 % des unités pendant dix ans, dément la priorité accordée à la construction de logements locatifs qui peuvent rapporter des bénéfices aux promoteurs immobiliers et à leurs investisseurs. Le fait que 80 % des logements locatifs construits dans le cadre de ce programme ne soient soumis à aucune exigence d'abordabilité, et que seulement 20 % d'entre eux soient soumis à un tel critère pendant 10 ans, révèle un parti pris structurel en faveur des intérêts des promoteurs immobiliers et de leurs investisseurs plutôt que des besoins de logement des groupes défavorisés en situation d'itinérance ou de besoin de logement, y compris les groupes prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement comme les femmes et les enfants fuyant la violence. Cette situation est incompatible avec l'obligation en matière de droits de la personne selon laquelle les gouvernements doivent garantir le droit au logement en tant que priorité dans l'allocation des ressources.
- L'Initiative Financement de la construction de logements locatifs ne présente pas de stratégie pour s'assurer que les logements « abordables » construits dans le cadre de ce programme ne soient pas perdus après dix ans. En l'absence d'une stratégie ciblée, assortie d'une réglementation et d'un suivi appropriés, il y a peu de raisons de croire que l'accessibilité financière de ces logements ne s'érodera pas avec le temps. Les femmes, les jeunes filles et les personnes de diverses identités de genre ayant un besoin impérieux de logement pourraient donc faire face aux mêmes marchés locatifs inaccessibles dans dix ans qu'aujourd'hui.

## Vers un chez-soi

*Vers un chez-soi (anciennement la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance) est le principal programme fédéral de lutte contre l'itinérance au Canada, administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC). L'annonce de la Stratégie nationale sur le logement s'est accompagnée d'une augmentation significative du financement de Vers un chez-soi, avec une dépense moyenne de 224,8 millions de dollars par an. Les principaux éléments du programme sont les suivants : « Une approche fondée sur les résultats; un système d'accès coordonné; la collecte de données et la gestion des cas par le biais du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA); des analyses de la capacité et de l'utilisation des refuges et des dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale; un financement accru pour l'itinérance autochtone, l'itinérance dans les territoires et dans les régions rurales et éloignées. »<sup>284</sup> L'itinérance dans les territoires, et dans les zones rurales et éloignées. »<sup>285</sup>*

282 Whitzman, C. (2020). *A Canada Wide Definition of Affordable Housing and Housing Need*.

283 Hudon, T. (2015). *Les femmes immigrantes*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/89-503-x/2010001/article/11528-fra.pdf?st=s1kvy2bB> Voir également Martin et Walia, 2019.

284 Biss et Raza, 2021.

285 Biss et Raza, 2021.

À la suite de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 300 millions de dollars supplémentaires au programme *Vers un chez-soi en 2021-2022*.<sup>286</sup>

## PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS :

- Vers un chez soi cherché à donner la priorité à la lutte contre l'itinérance chronique dans ses programmes. Le discours du Trône de 2020 a engagé le gouvernement fédéral à mettre fin à l'itinérance chronique au Canada. Cependant, la définition de l'itinérance chronique employée par *Vers un chez-soi*<sup>287</sup> a été critiquée parce qu'elle ne tient pas compte des femmes en situation d'itinérance.<sup>288</sup> Le Comité consultatif sur l'itinérance, par exemple, a exprimé ceci :

« La priorisation de l'itinérance chronique empêche non intentionnellement de nombreuses femmes de bénéficier des fonds de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance parce que les personnes en situation d'itinérance chronique sont considérées comme des utilisateurs de refuges d'urgence en situation d'itinérance chronique (où les femmes sont souvent sous-représentées), et des personnes en situation d'itinérance chronique (beaucoup de femmes en situation d'itinérance sont accompagnées d'enfants), et ne tient pas compte des situations de vulnérabilité et du niveau d'urgence élevé auxquels sont souvent aux prises les femmes en situation d'itinérance » (2018, p. 22).

Cette incapacité à tenir compte des expériences des femmes dans les définitions fédérales de l'itinérance chronique entraîne des investissements inéquitables pour les femmes en situation d'itinérance et contribue à de graves lacunes dans les soutiens, les services et l'hébergement d'urgence. En tant que tel, l'effet de la définition actuelle de l'itinérance chronique contrevient à l'obligation pour les gouvernements de garantir l'égalité matérielle et la non-discrimination dans le domaine du logement.<sup>289</sup>

- Les investissements dans les refuges d'urgence pour sans-abri et les lits d'hébergement pour les femmes continuent d'être insuffisants dans tout le pays, ce qui va également à l'encontre de l'obligation de non-discrimination en matière d'allocation de fonds. Les données pancanadiennes les plus récentes indiquent que 68 % de tous les lits dans les refuges au Canada sont destinés aux hommes ou sont mixtes (ce que de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre évitent en raison des expériences de violence qu'elles y vivent), par rapport à 13 % dédiés spécifiquement aux femmes.<sup>290</sup>

286 Premier ministre du Canada. (27 octobre 2020). « La nouvelle Initiative pour la création rapide de logements permettra de créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements pour les Canadiens » <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/10/27/la-nouvelle-initiative-la-creation-rapide-de-logements-permettra>

287 L'itinérance chronique concerne les personnes qui sont actuellement sans domicile et qui répondent à au moins un des critères suivants : elles ont connu un total d'au moins six mois (180 jours) d'itinérance au cours de l'année écoulée; ou elles ont eu des expériences récurrentes d'itinérance au cours des trois dernières années, avec une durée cumulée d'au moins 18 mois (546 jours) (*Vers un chez-soi*, 2020).

288 Par exemple, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centre affirme « ... des objectifs établis peuvent ne pas répondre adéquatement aux besoins des jeunes, des personnes LGBTQ2S et des femmes fuyant la violence, qui sont plus susceptibles de faire face à d'autres obstacles intersectionnels qui les empêchent d'avoir accès aux refuges lorsqu'elles tentent de sortir des cycles de la pauvreté et de l'itinérance. Si le gouvernement cherche à appliquer une analyse comparative entre les sexes à la Stratégie nationale sur le logement, les taux d'utilisation des refuges ne constituent pas à eux seuls une mesure adéquate pour mesurer les progrès. » (Traduction libre) Voir *Response to the National Housing Strategy*, 2018, p.17 <https://ofifc.org/wp-content/uploads/2020/03/2018-policy-housing-strategyPRINT.pdf>

289 A/HRC/43/43, n° 8, par. 48.

290 Emploi et Développement social Canada. (2019). *Points saillants de l'Étude nationale sur les refuges 2005 à 2016*. Ottawa. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/etude-refuges-2016.html>

- L'itinérance est une apparence de violation du droit au logement.<sup>291</sup> Les normes internationales en matière de droits de la personne exigent que les gouvernements éliminent l'itinérance dans les plus brefs délais.<sup>292</sup> Malgré cela, la grande majorité des refuges pour sans-abri et des refuges pour les femmes victimes de violence continuent de fonctionner à pleine capacité ou au-delà chaque jour – une tendance qui se manifeste depuis de nombreuses années.<sup>293</sup>
- La recherche indique qu'il existe des écarts importants, des cloisonnements et des politiques ou pratiques particulières dans les secteurs de l'itinérance et de la violence faite aux femmes qui créent des préjudices pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui cherchent de l'aide, y compris dans les programmes financés par la Stratégie nationale sur le logement. Parmi les problèmes cernés, citons les critères d'admissibilité qui excluent les femmes connaissant des formes particulières d'instabilité du logement ou de violence, les politiques d'obligation de signalement qui dissuadent les femmes ayant des enfants de demander de l'aide, la violence sexuelle dans les refuges mixtes pour sans-abri, la discrimination à l'encontre des femmes autochtones et des personnes bispirituelles, ainsi que la transphobie et d'autres formes de pratiques discriminatoires.<sup>294</sup> Ces effets néfastes suggèrent que l'approche ACS+ engagée par la Stratégie nationale sur le logement n'atteint peut-être pas toujours les pratiques au niveau des fournisseurs de services, et que certaines pratiques dans d'autres domaines politiques (par exemple, le secteur de la VFF) peuvent aggraver l'exclusion de certaines femmes et personnes de diverses identités de genre. Ceci est contraire aux obligations des gouvernements en matière de droits de la personne en ce qui concerne la non-discrimination et l'attente d'une « coordination dans tous les domaines d'action pertinente »<sup>295</sup> pour faire avancer le droit au logement.

## Le Fonds national de co-investissement pour le logement

Ce programme de partage des coûts, facilité par des prêts à faible taux d'intérêt et des contributions, soutient la réparation et le renouvellement de logements existants (« revitalisation »), ainsi que la construction de nouveaux logements (« construction ») dans l'ensemble du Canada. Les prêts de construction<sup>296</sup> et les prêts de revitalisation<sup>297</sup> sont offerts sous forme de prêts remboursables à faible taux d'intérêt ou de prêts-subventions. Tous les projets financés par le programme nécessitent le soutien d'un autre palier de gouvernement. Le programme vise à créer 60 000 nouvelles unités de logement. Les lignes directrices de ce programme exigent qu'au moins 30 % des unités de logement soient inférieures à 80 % du loyer médian du marché, et que ce taux soit maintenu pendant au moins 20 ans.

---

291 A/HRC/31/54, par. 4.

292 A/HRC/43/43, n° 5.

293 Schwan et coll., 2020.

294 Schwan et coll., 2020.

295 A/HRC/43/43, n° 4, par. 28 (b).

296 SCHL. (2018). *Fonds national de co-investissement pour le logement : Construction*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/co-investment-fund-new-construction-stream>

297 SCHL. (2018). *Fonds national de co-investissement – Revitalisation*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/co-investment-fund-housing-repair-and-renewal-stream>

## PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS :

- À l'instar de nombreux autres programmes de la Stratégie nationale sur le logement, le Fonds national de co-investissement pour le logement ne définit pas d'objectifs, d'échéanciers ou d'indicateurs clairs quant à son incidence sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre, y compris les groupes qui sont victimes de discrimination intersectionnelle et des formes les plus graves d'instabilité du logement au Canada (p. ex. les familles dirigées par des femmes réfugiées qui fuient la violence). Cela empêche le suivi continu des progrès réalisés en matière de réalisation du droit au logement pour ces groupes, et rend difficile l'évaluation de la réalisation de l'objectif global de la Stratégie nationale sur le logement, qui est de garantir que 25 % des ressources de la Stratégie soient consacrées aux femmes et aux filles.
- Bien que les critères d'abordabilité du Fonds national de co-investissement pour le logement soient plus restrictifs que ceux de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs (30 % au lieu de 20 % doivent être abordables, et maintenus sur vingt ans au lieu de dix), les mêmes critiques formulées ci-dessus concernant les lignes directrices en matière d'abordabilité de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs s'appliquent au Fonds national de co-investissement pour le logement. En liant les critères d'accessibilité au loyer médian, le Fonds national de co-investissement pour le logement a peu de chances de répondre aux besoins des femmes et des personnes de diverses identités de genre profondément marginalisées, dont les revenus sont très faibles et pour lesquelles même les loyers très bas sont hors de portée.
- Les petits organismes dédiés aux femmes, les organismes sans but lucratif, les fournisseurs de services et les fournisseurs de logements de l'ensemble du Canada ont fait état d'obstacles importants qui les empêchent de bénéficier des programmes d'investissement en capital de la Stratégie nationale sur le logement. Ces petits organismes communautaires et ces fournisseurs sont souvent ceux qui connaissent le mieux le terrain en ce qui concerne la compréhension des besoins et des expériences uniques des femmes et des personnes de diverses identités de genre, mais ils ont souvent une capacité ou un soutien limités pour développer la fourniture ou la gestion de logements pour les populations qu'ils servent. Les critiques émergentes de ces organismes à travers le Canada suggèrent que le Fonds national de co-investissement pour le logement, ainsi que d'autres programmes d'immobilisations de la Stratégie nationale sur le logement, investissent de façon disproportionnée dans des fournisseurs et des promoteurs de logements qui ne sont pas axés sur les femmes et qui ne comprennent peut-être pas les considérations fondées sur le sexe qui devraient guider la revitalisation et la construction de logements pour répondre à leurs besoins. Cette situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne les femmes autochtones et les personnes bispirituelles, pour lesquelles il existe un besoin énorme de construction de logements par et pour les femmes autochtones et les personnes bispirituelles.

## B. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* – Implications des obstacles identifiés à la réalisation du droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre par le biais de la Stratégie nationale sur le logement

Il existe encore des écarts importants entre la Stratégie nationale sur le logement et le droit au logement tel qu'il est défini par le droit international en matière de droits de la personne et inscrit dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. Comme l'a montré la section précédente, ces lacunes créent des obstacles à la réalisation efficace du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Cela a plusieurs implications pour le défenseur fédéral du logement, notamment :

- L'une des quatre grandes priorités de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* est de « prévoir, à l'échelle nationale, des objectifs en matière de logement et de lutte contre l'itinérance ainsi que des priorités, des initiatives, des échéanciers et des résultats souhaités relativement à ces objectifs ». <sup>298</sup> Dans ce contexte, le Bureau du défenseur fédéral du logement devrait recommander au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'intégrer de ces priorités, initiatives, calendriers et résultats dans tous les programmes de la Stratégie nationale sur le logement, et de faire en sorte que ceux-ci reflètent de manière significative les défis uniques en matière de logement et les violations des droits vécus par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. La participation de ce groupe, basée sur les droits, est fondamentale pour l'identification, la mise en œuvre et le suivi des résultats.
- Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre doivent pouvoir revendiquer leur droit au logement au Canada. L'amélioration de l'accès à la justice sera essentielle pour garantir que tous les paliers de gouvernement prennent des mesures raisonnables en vue de la réalisation progressive du droit au logement pour ces groupes. En plus des recommandations concernant l'accès à la justice décrites dans la section suivante, le défenseur fédéral du logement devrait s'appuyer sur les conseils fournis dans *The Shift* <sup>299</sup>
- La Stratégie nationale sur le logement doit être élargie de manière significative pour répondre aux besoins en matière de logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre les plus marginalisées au Canada. En plus des recommandations décrites dans la section suivante, le défenseur fédéral du logement devrait s'appuyer sur les conseils fournis dans le mémoire du Réseau national du droit au logement, *Implement the Right to Housing in Canada : Expanding the National Housing Strategy*.

Enfin, et c'est d'une importance capitale pour la réalisation du droit au logement des femmes et des personnes de diverses identités de genre, il faut s'attaquer au rôle que jouent les systèmes publics dans la création de l'instabilité du logement et de l'itinérance. La recherche démontre avec force comment des politiques inadéquates,

<sup>298</sup> Gouvernement du Canada, 2019.

<sup>299</sup> Freeman, S., J. Perucca et L. Farha (2021). *Monitoring the Right to Adequate Housing: Cross-Jurisdictional Research on Accountability Offices*. Commission canadienne des droits de la personne.

discriminatoires ou nuisibles au sein de la protection de l'enfance, du système de justice pénale, des systèmes de santé et de santé mentale, du système d'immigration et d'autres systèmes publics provoquent des situations d'itinérance, d'instabilité du logement et de violence.<sup>300</sup> Le réseau de protection de l'enfance en est un bon exemple, les études indiquant que :

1. Les familles dirigées par des femmes en situation de pauvreté risquent davantage de voir leurs enfants pris en charge, en partie à cause de l'amalgame entre négligence et pauvreté dans les pratiques de protection de l'enfance.<sup>301</sup>
2. Les jeunes qui ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance sont 193 fois plus susceptibles de vivre des situations d'itinérance.<sup>302</sup>
3. Les jeunes qui ont eu besoin des services de protection de l'enfance sont plus susceptibles de devenir parents jeunes,<sup>303</sup> et risquent davantage de voir leurs propres enfants pris en charge.<sup>304</sup>
4. L'itinérance chez les jeunes est liée à l'itinérance chronique, le dernier dénombrement ponctuel national ayant démontré que près de 50 % des personnes en situation d'itinérance chronique ont connu l'itinérance pour la première fois quand ils étaient jeunes.<sup>305</sup>
5. La prise en charge de l'enfant est souvent un événement qui contribue à l'instabilité du logement et l'itinérance pour les mères, et le précipite.<sup>306</sup>
6. Les femmes en situation d'itinérance avec leurs enfants peuvent éviter les services et les refuges par crainte de la prise en charge des enfants, ce qui rend plus difficile l'accès aux soutiens et services nécessaires.<sup>307</sup>

Comme ces points de données l'illustrent, les politiques et les pratiques au sein du réseau de protection de l'enfance contribuent directement non seulement à l'instabilité du logement et à l'itinérance des femmes, mais sont à la base de l'itinérance des jeunes, de l'itinérance chronique et de l'itinérance intergénérationnelle. Si nous voulons mettre fin à l'itinérance et réaliser le droit au logement pour tous, nous devons tenir compte de ces problèmes de système public.

Étant donné que les systèmes publics comme l'aide à l'enfance sont de compétence provinciale et territoriale, le défenseur fédéral du logement jouera un rôle essentiel dans le soutien de la collaboration interjuridictionnelle afin de s'assurer que les systèmes publics respectent et protègent le droit au logement.

---

300 Pour un examen complet de la manière dont cela se produit dans chaque système public, voir Schwan et coll., 2020.

301 Women's Housing Equality Network. (s.d.). *Women and girls: Homelessness and poverty in Canada*. <https://www.edmontonsocial-planning.ca/index.php/resources/digital-resources/f-social-issues/f10-women/685-2008-women-and-girls-factsheet/file>

302 Nichols et coll., 2018.

303 Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012; Tweddle, 2007.

304 Wall-Wieler et coll., 2018

305 EDSC (Emploi et Développement social Canada). (2019). *Tout le monde compte : Faits saillants Résultats préliminaires du deuxième dénombrement ponctuel de l'itinérance dans les communautés canadiennes coordonné à l'échelle nationale*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/rapports/faits-saillants-denombrement-2018.html>

306 Van Berkum et Oudshoorn, 2015.

307 Martin et Walia, 2019; Maki, 2017.

## 6. RECOMMANDATIONS

---

*« Le droit au logement doit être reconnu comme un élément central du droit des femmes à l'égalité réelle, ce qui nécessite de modifier les lois, les politiques et les pratiques afin de ne pas perpétuer, mais plutôt d'atténuer les désavantages systémiques que subissent les femmes. »<sup>308</sup>*

---

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* offre une occasion cruciale de faire progresser de façon significative le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada. Cet engagement est particulièrement urgent dans le contexte de l'aggravation des inégalités entre les sexes au cours de la pandémie, notamment dans le domaine du logement et des revenus.<sup>309</sup> Sans une surveillance et une action significatives fondées sur les droits, ces inégalités menacent les progrès des droits des femmes au Canada et représentent une régression du droit au logement. C'est dans ce contexte d'urgence que nous offrons les recommandations suivantes au Bureau du défenseur fédéral du logement (voir l'annexe A pour un résumé). Ces recommandations sont formulées en reconnaissance du fait que toutes les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont « le droit de vivre en un lieu dans la sécurité, la paix et la dignité ».<sup>310</sup>

---

### A. Établir des objectifs, des calendriers, des résultats et des indicateurs fondés sur les droits de la personne

#### 1. Mettre fin à toutes les formes d'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les plus brefs délais en allouant le maximum de ressources disponibles.

L'itinérance est une violation extrême des droits de la personne, et en tant que tel, nécessite une action gouvernementale urgente pour garantir l'accès à un logement adéquat pour tous dans les plus brefs délais.<sup>311</sup> Afin de se conformer aux obligations énoncées en droit international en matière de droits de la personne, le défenseur fédéral du logement devrait soutenir les gouvernements canadiens pour :

- Mettre fin immédiatement à toutes les formes d'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Le défenseur fédéral du logement devrait recommander que la réalisation progressive de la fin de l'itinérance soit marquée par des sous-objectifs au sein de la Stratégie nationale sur le logement,<sup>312</sup> y compris l'engagement à mettre fin à l'itinérance chronique décrit dans le discours du

---

308 A/HRC/43/43, n° 9, par. 52.

309 Centre pour les droits à l'égalité au logement et Réseau national du droit au logement, 2021.

310 Observation générale n° 4 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

311 A/HRC/31/54, par. 4.

312 Biss et Raza, 2021.

Trône de 2020. Cet engagement à mettre fin à l'itinérance chronique doit refléter les façons uniques dont les femmes et les personnes de diverses identités de genre vivent l'itinérance chronique (par exemple, plusieurs années passées dans des foyers violents). Le défenseur fédéral du logement devrait aider les gouvernements à veiller à ce que l'équité entre les sexes sous-tende tous les efforts visant à mettre fin à l'itinérance chronique, notamment par le biais d'efforts continus de suivi et de rapports au sein du Bureau du défenseur fédéral du logement.

- Appliquer le principe du maximum de ressources disponibles dans tous les efforts visant à mettre fin à l'itinérance et à l'instabilité du logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, en donnant la priorité aux plus vulnérables. Le Bureau du défenseur fédéral du logement devrait jouer un rôle actif dans l'évaluation du respect de cette norme.
- Le défenseur fédéral du logement devrait utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que les objectifs et les calendriers relatifs au droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones sont respectés, en aidant les gouvernements à aligner ces objectifs et ces calendriers sur les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ainsi que sur les *appels à la justice* décrits dans le document intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*<sup>313</sup>

## 2. Élaborer une définition nationale de l'itinérance qui reflète les causes, conditions et expériences uniques de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

L'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre reste sous-étudiée, sous-compté et sous-financé, car il n'est souvent pas reconnu comme tel.<sup>314</sup> Cela accentue la marginalisation et l'invisibilité de ces groupes, et contribue aux inégalités de financement fondées sur le sexe.<sup>315</sup> En cherchant à faire progresser l'égalité matérielle et la non-discrimination, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Mener ou demander un audit basé sur les droits et l'ACS+ des définitions actuelles de l'itinérance utilisées dans les politiques, les programmes, la législation et l'allocation de fonds. Le défenseur fédéral du logement devrait travailler en partenariat avec des experts du vécu et d'autres intervenants clés pour entreprendre un tel audit.
- Recommander que le gouvernement du Canada élabore une définition nationale de l'itinérance fondée sur les droits et tenant compte des différences entre les sexes, en s'appuyant sur l'expertise vécue des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. La consultation des diverses femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones dans l'élaboration de cette définition nationale doit être primordiale.

313 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), 2019.

314 Voir Bretherton, 2017; Pleace et Bretherton, 2013; Schwan et coll., 2020.

315 Par exemple, le Comité consultatif sur l'itinérance du ministre a noté que « l'absence d'une définition convenue plus large de l'itinérance crée un désavantage critique pour ce qui est de l'accès aux fonds de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour les femmes » (2018, p. 22).

### 3. Déterminer et mobiliser des indicateurs fondés sur les droits, capables de suivre les progrès de la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

Le suivi des progrès de la réalisation du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada en est à ses débuts. Compte tenu de cela, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Recommander que le gouvernement du Canada élabore ou adopte des outils de mesure et des méthodes de collecte de données capables de recueillir des données significatives et désagrégées sur les expériences des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre qui connaissent l'instabilité du logement et l'itinérance. Ces outils et méthodes devraient assurer la représentation des groupes généralement sous-représentés dans les méthodes actuelles de collecte de données (par exemple, les dénombrements ponctuels, les évaluations des besoins dans la rue)<sup>316</sup>, notamment : les femmes victimes de la traite des personnes, celles qui doivent partager une chambre ou qui dorment sur le divan, et celles qui restent dans des situations dangereuses ou d'exploitation pour rester logées.
- Recommander que les outils de collecte de données et les mesures gouvernementales existantes (par exemple, les listes de noms de famille, l'accès coordonné) désagrègent les données en fonction du sexe et de la race dans le but de favoriser l'accès équitable aux soutiens, aux services et au logement. Comme indiqué dans la soumission du Réseau national du droit au logement au défenseur fédéral du logement (2021), ce dernier devrait fournir des conseils sur la manière dont ces efforts peuvent suivre les principes décrits par le HCDH dans « A Human Rights-Based Approach to Data: Leaving No One Behind in the 2030 Development Agenda. »<sup>317</sup>
- Jouer un rôle actif dans le suivi de l'incidence des investissements financiers dans les programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, en partenariat avec des experts du vécu, des intervenants clés et des universitaires.<sup>318</sup> Par exemple, bien que la Stratégie nationale sur le logement s'engage à consacrer au moins 25 % de ses investissements au logement des femmes, il existe peu d'indicateurs permettant de savoir si et comment ces objectifs sont atteints, y compris dans le cadre de programmes spécifiques (par exemple, l'Initiative pour la création rapide de logements)<sup>319</sup> Le défenseur fédéral du logement devrait aider à établir un processus par lequel des mécanismes suffisants sont en place pour évaluer si une équité substantielle basée sur le sexe est réalisée dans les allocations de financement.
- Travailler aux côtés des dirigeants autochtones et des membres des collectivités pour demander aux gouvernements canadiens de rendre des comptes sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, de manière urgente et prioritaire. Ces efforts devraient être dirigés et contrôlés par les peuples autochtones eux-

316 Bretherton, 2017; Savage, 2016; Schwan et coll., 2020.

317 Institut international du développement durable. (14 avril 2016). « UN Human Rights Office Issues Six Principles for Data Collection on SDGs. » <https://sdg.iisd.org/news/un-human-rights-office-issues-six-principles-for-data-collection-on-sdgs/>

318 Il s'agit d'une exigence du droit international en matière de droits de la personne, comme définie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. (15 janvier 2018). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard. <https://www.undocs.org/fr/A/HRC/37/53>

319 Biss et Raza, 2021, p. 10.

mêmes, le défenseur fédéral du logement apportant son expertise en matière de droits de la personne, comme demandé et souhaité.

---

## B. Composantes clés du droit au logement appliqué aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre

### POSSIBILITÉS POUR ÉLARGIR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

#### 4. Assurer l'équité entre les sexes dans le financement des investissements dans le logement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, en donnant la priorité à des investissements substantiels dans des logements très abordables qui répondent véritablement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

Un logement abordable, sécuritaire et permanent est la seule solution à long terme pour lutter contre l'itinérance et l'instabilité du logement chez les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Afin d'aider à répondre à l'ampleur des besoins impérieux en matière de logement auxquels font face ces groupes dans l'ensemble du Canada, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Soutenir la mise en place d'un mécanisme de surveillance pour s'assurer que les investissements de la Stratégie nationale sur le logement reflètent le principe des droits de la personne qui consiste à donner la priorité aux personnes les plus vulnérables, et que cette priorisation utilise l'optique de l'ACS+ pour déterminer et allouer les ressources. Comme l'a fait remarquer le directeur parlementaire du budget, les principaux programmes de la Stratégie nationale sur le logement (p. ex. le Fonds national de co-investissement pour le logement et l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs) n'exigent pas que les investissements ciblent les ménages à faible revenu.<sup>320</sup> Le défenseur fédéral du logement devrait travailler avec les principaux intervenants et les universitaires pour revoir les critères d'admissibilité et de priorisation de *tous les* programmes de la Stratégie nationale sur le logement afin de s'assurer que les personnes ayant un besoin impérieux de logement (les ménages dirigés par des femmes de façon disproportionnée<sup>321</sup>) sont prioritaires, plutôt que les intérêts des promoteurs de logements du marché.

---

320 Bureau du directeur parlementaire du budget. (18 juin 2019). *Dépenses fédérales de programmes consacrées à l'abordabilité du logement*. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Housing\\_Affordability/Federal%20Spending%20on%20Housing%20Affordability%20FR.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Housing_Affordability/Federal%20Spending%20on%20Housing%20Affordability%20FR.pdf) [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Housing\\_Affordability/Federal Spending on Housing Affordability FR.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Housing_Affordability/Federal Spending on Housing Affordability FR.pdf)

321 SCHL, 2019.

- Recommander et aider le gouvernement fédéral à remanier les programmes d'immobilisations afin d'accroître considérablement l'accès aux programmes de la Stratégie nationale sur le logement pour les organismes dirigés par des femmes et axés sur les femmes, les organismes sans but lucratif et les fournisseurs de logements. En partenariat avec des organismes et des groupes de femmes, le défenseur fédéral du logement devrait soutenir l'identification de mécanismes de renforcement des capacités des petits organismes de femmes et des fournisseurs de services dans le domaine de la construction et de la gestion de logements.
- Tenir le gouvernement fédéral responsable de veiller à ce que tous les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance financés par celui-ci et établis dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement soient conditionnels à l'adoption progressive par les gouvernements et les organismes bénéficiaires (y compris les CCC et les EC<sup>322</sup>) d'une approche fondée sur les droits et l'ACS+. Cela doit être assuré par un suivi et un compte rendu permanents des incidences et des résultats liés au genre à l'échelle locale et régionale.

## **5. Assurer des investissements équitables dans les soutiens et services d'urgence pour l'itinérance financés par Vers un chez-soi.**

La recherche démontre un sous-investissement important dans les services de refuges d'urgence et les lits dans ces refuges pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre à travers le Canada.<sup>323</sup> Le défenseur fédéral du logement devrait effectuer ou commander un audit de l'ACS+ des investissements fédéraux dans le secteur de l'itinérance effectués par le biais de Vers un chez-soi, en cherchant à déterminer les inégalités de financement fondées sur le sexe et à y remédier. Des efforts particuliers doivent être faits pour garantir des investissements équitables dans le logement d'urgence et les soutiens à l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, y compris dans les espaces ruraux, éloignés, nordiques et urbains.

## **6. Mettre en œuvre une prestation fédérale d'aide aux locataires d'habitation qui prévient de manière significative les expulsions, les arriérés de loyer et les situations qui mènent à l'itinérance pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.**

La crise des expulsions et des arriérés au Canada, en partie due à la pandémie, a un effet disproportionné sur les femmes, y compris les femmes handicapées, les femmes noires et les femmes autochtones.<sup>324</sup> Comme proposé par le Centre pour les droits à l'égalité au logement et le Réseau national du droit au logement,<sup>325</sup> le gouvernement fédéral devrait adopter une prestation de soutien aux locataires résidentiels qui préserve les locations pendant la période de pandémie de COVID-19 et pour une durée raisonnable par la suite, en cherchant à s'assurer que personne ne perde son logement en raison d'une perte de revenu. Cette prestation devrait être positionnée comme une priorité clé dans la Stratégie nationale sur le logement et devrait être mise en œuvre dans une optique

322 Les Conseils consultatifs communautaires (CCC) et les Entités communautaires (EC) sont des comités d'organisation locaux chargés de fixer les orientations pour lutter contre l'itinérance dans leur collectivité ou de la région dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement mise en place par le gouvernement du Canada. Voir <https://chra-achru.ca/fr/conseils-consultatifs-communautaires/>

323 Schwan et coll., 2020.

324 Centre pour les droits à l'égalité au logement et Réseau national du droit au logement, 2021.

325 Centre pour les droits à l'égalité au logement et Réseau national du droit au logement, 2021.

de l'ACS+. Le défenseur fédéral du logement devrait recommander l'adoption d'une prestation fédérale d'aide aux locataires de logements résidentiels et mettre à profit son expertise et son autorité pour veiller à ce que cette prestation soit établie conformément aux normes en matière de droits de la personne. Le défenseur fédéral du logement devrait également soutenir la création de mécanismes permettant de surveiller l'incidence de la prestation sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

## **7. Repenser et investir davantage dans l'Allocation canadienne pour le logement afin de maximiser les avantages pour ceux qui en ont le plus besoin, en assurant un accès rapide aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre qui ont un besoin impérieux de logement, qui sont en situation d'itinérance et qui subissent des violences de toutes sortes.**

L'Allocation canadienne pour le logement a le potentiel de fournir un soutien énorme aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre qui ont de graves problèmes de logement, d'itinérance et de violence. Afin d'optimiser ce potentiel, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Guider les gouvernements pour qu'ils adoptent un processus décisionnel fondé sur les droits en ce qui concerne les bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour le logement, en garantissant l'accès aux femmes diverses et marginalisées, aux familles dirigées par des femmes et aux personnes de diverses identités de genre en situation de besoin impérieux de logement et d'itinérance. Les obstacles à l'accès à l'Allocation canadienne pour le logement pour les personnes en situation d'itinérance cachée doivent être réduits ou éliminés dans la mesure du possible.
- Recommander au gouvernement fédéral d'offrir l'Allocation canadienne pour le logement comme un droit direct aux individus et aux familles, plutôt que par le biais d'ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires, afin d'accroître l'accès à l'allocation et d'aborder la crise urgente des expulsions et des arriérés au Canada.
- Conseiller aux gouvernements d'augmenter les investissements dans l'Allocation canadienne pour le logement en fonction du niveau des besoins en logement au pays, en prenant en considération les besoins uniques en logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

## **8. S'assurer que les paramètres d'abordabilité utilisés dans tous les programmes de la Stratégie nationale sur le logement reflètent réellement l'ampleur de la pauvreté et les besoins fondamentaux en matière de logement que connaissent de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre au Canada.**

Il existe un écart important entre les paramètres d'abordabilité utilisés dans de nombreux programmes de la Stratégie nationale sur le logement (par exemple, 30 % du revenu médian de la région) et ce qui rendrait le logement abordable et accessible aux personnes les plus vulnérables. En partenariat avec des experts du vécu, des universitaires et des intervenants clés, le défenseur fédéral du logement devrait fournir au gouvernement fédéral des conseils fondés sur les droits sur la manière de réviser les paramètres d'abordabilité de la Stratégie nationale sur le logement conformément aux normes des droits de la personne, en cherchant à faire progresser le principe de ces droits consistant à donner la priorité aux personnes les plus démunies.

## **GARANTIR LA RÉALISATION DE LA *LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT* POUR LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE**

### **9. Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils adoptent le droit au logement dans leur législation et leur politique. Cette législation et cette politique devraient veiller à ce que le droit au logement soit intégré dans les systèmes publics qui contribuent à l'insécurité du logement et à l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.**

Les problèmes structurels des violations du droit au logement sont « multidimensionnelles, touchent de nombreux domaines d'action stratégique différents et nécessitent d'adopter des plans complets en vue de susciter des changements concrets au fil du temps ».<sup>326</sup> Ceci est particulièrement évident dans la vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, pour qui les politiques néfastes des systèmes publics créent des voies directes et indirectes vers des situations d'itinérance et de violence. Les données montrent de façon convaincante que si nous espérons mettre fin au besoin de logement et à l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, il faudra procéder à des réformes importantes des systèmes publics (y compris de nombreux systèmes relevant de la compétence des provinces et des territoires).

Dans cette optique, le défenseur fédéral du logement devrait utiliser tous les moyens à sa disposition pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à adopter le droit au logement dans leur législation et leur politique, notamment par l'adoption de stratégies en matière de logement et de lutte contre l'itinérance fondées sur les droits. Cette législation et cette politique doivent garantir que le droit au logement est intégré dans les systèmes publics qui affectent le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, comme la protection de l'enfance, la justice pénale, les soins de santé, l'éducation, l'immigration et d'autres domaines politiques clés.<sup>327</sup> À cette fin, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Chercher à découvrir et à rendre compte des injustices systémiques subies par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les systèmes publics qui minent le droit au logement de ces groupes. Sur la base de ce travail, le défenseur fédéral du logement devrait fournir une éducation et des conseils fondés sur les droits aux services et ministères provinciaux et territoriaux dont les politiques minent le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.
- Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation provinciale et territoriale sur le droit au logement conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne. Ce travail devrait inclure un soutien aux gouvernements pour mettre en œuvre des mécanismes permettant aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre ayant une expertise du vécu de participer à l'élaboration de cette législation.
- En coordination avec les dirigeants et les communautés autochtones, agir en tant qu'autorité en matière de droits de la personne sur la manière dont les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent le

326 A/HRC/43/43, n° 4, par. 25.

327 Voir Schwan et coll. (2020) pour un examen exhaustif des systèmes publics et de leur intersection avec le besoin de logement et l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

mieux respecter, protéger et réaliser les droits distincts des peuples autochtones, conformément à leurs obligations internationales en matière de droits de la personne.

- Aider les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs efforts pour faire participer les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones dans l'élaboration d'une législation ou d'une politique sur le droit au logement, en soutenant la création de mécanismes permettant une participation significative des peuples autochtones à son élaboration.
- Se faire le champion de la coordination interministérielle, tant au sein des juridictions qu'entre elles, afin de faire progresser le droit au logement dans les domaines politiques qui se sont avérés contribuer à l'instabilité du logement dans la vie de certaines femmes, filles et personnes de diverses identités de genre.

## **10. Améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées qui subissent des violations systématiques de leur droit au logement.**

Bien qu'elles aient été victimes de nombreuses violations des droits liés au genre dans le domaine du logement, les femmes et les personnes de diverses identités de genre continuent de se heurter à des obstacles importants pour accéder à la justice. Compte tenu de cela, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Analyser les voies actuelles d'accès à la justice pour les violations du droit au logement, en cherchant à trouver et à traiter d'urgence les obstacles uniques qui peuvent empêcher les femmes et les personnes de diverses identités de genre d'accéder au Bureau du défenseur fédéral du logement (par exemple, le manque de services aux enfants, les expériences de discrimination et d'oppression fondées sur le genre, l'incarcération). Enfin, comme indiqué dans la soumission de *The Shift* au défenseur fédéral du logement, le Bureau du défenseur fédéral du logement doit être accessible à tous.<sup>328</sup>
- Inclure les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre concernées à toutes les étapes du processus d'enquête, en plaçant les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ayant vécu de l'instabilité du logement en tant qu'experts.<sup>329</sup>

## **11. Veiller à ce que le droit au logement guide les politiques, les pratiques, les opérations et la prise de décision dans les secteurs de l'itinérance et de la violence faite aux femmes.**

Les recherches présentées dans ce rapport indiquent qu'il existe des écarts importants entre les normes et les pratiques en matière de droits de la personne en vigueur dans certains organismes et agences de lutte contre l'itinérance et la VFF. Certaines pratiques et politiques peuvent nuire à certaines femmes et personnes de diverses identités de genre qui cherchent de l'aide, notamment sur la base de politiques discriminatoires, de politiques d'obligation de signalement et de critères d'admissibilité et d'acuité. Dans certains cas, des politiques opérationnelles apparemment bénignes ou très mineures au sein de refuges, de haltes-accueil, de logements de

---

<sup>328</sup> Freeman, Perucca et Farha, 2021.

<sup>329</sup> Une recommandation similaire est proposée dans la soumission de *The Shift* au Bureau du défenseur fédéral du logement (Freeman, Perucca et Farha, 2021).

transition et d'autres services d'urgence produisent des résultats horribles pour les personnes qui cherchent ou reçoivent un soutien. Compte tenu de cela, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Recommander que les ministères fédéraux responsables de l'administration des fonds destinés à lutter contre l'itinérance ou la violence fondée sur le sexe (p. ex. SCHL, FEGC, EDSC) exigent que les organismes et agences de lutte contre l'itinérance et la VFF effectuent des audits fondés sur les droits de leurs pratiques, de leurs opérations et de leurs prises de décisions à tous les niveaux. Ces audits doivent être complets et participatifs.
- Recommander que le gouvernement du Canada investisse dans le développement d'un cadre fondé sur l'ACS+ et les droits pour les pratiques et les protocoles dans les secteurs de l'itinérance et de la VFF. Ce cadre devrait aborder des questions telles que les critères d'admissibilité pour l'accès aux services (par exemple, fournir des conseils fondés sur les droits au secteur de la lutte contre la VFF sur les critères d'admissibilités pour l'accès aux services, en cherchant à garantir l'accès à toutes les femmes et à toutes les personnes de diverses identités de genre qui fuient la violence, plutôt que de limiter la fourniture de services aux personnes subissant des formes particulières de violence (c'est-à-dire la violence conjugale)).

---

## C. Améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes les plus vulnérables

### 12. Rendre tous les moyens disponibles pour réaliser le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones connaissent les conditions de logement les plus déplorables au Canada et restent les plus mal desservies dans les secteurs de l'itinérance et de la VFF. Ces expériences sont ancrées dans les pratiques coloniales et le génocide culturel historiques et actuels.<sup>330</sup> La réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones devrait être la mesure par laquelle nous évaluons l'incidence de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*. Afin de réaliser de toute urgence le droit au logement de ce groupe, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Exiger du gouvernement fédéral qu'il alloue le maximum de ressources disponibles pour mettre immédiatement fin à l'itinérance et réaliser progressivement le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.
- Tenir les gouvernements responsables de s'assurer que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à la justice décrit dans *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*<sup>331</sup> oriente la prise de décision dans le domaine du logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

---

330 FFADA, 2019.

331 FFADA, 2019.

- Tenir les gouvernements responsables de la participation significative des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones à tous les processus décisionnels qui les concernent en matière de logement, notamment par le biais des principes de consentement libre, préalable et éclairé.
- Préconiser l'adoption immédiate d'une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, élaborée par et pour les autochtones, qui réponde aux besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones vivant en milieu urbain.<sup>332</sup>
- Donner la priorité à l'identification et au suivi des violations systémiques du droit au logement subies par les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, y compris dans le domaine de l'allocation des fonds à tous les paliers de gouvernement.

### **13. Élaborer des normes et des approches distinctes fondées sur les droits pour garantir l'égalité et la non-discrimination en matière de logement pour les groupes défavorisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre.**

Le défenseur fédéral du logement devrait chercher à garantir la jouissance égale du droit au logement pour tous.<sup>333</sup> À cette fin, le défenseur fédéral du logement devrait chercher à déterminer les moyens par lesquels les gouvernements peuvent atténuer les effets de la discrimination intersectionnelle et fondée sur le sexe à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre dans le domaine du logement. Il faudra pour cela accorder une attention particulière aux expériences uniques des groupes défavorisés en matière de discrimination et d'inégalité, notamment pour les groupes suivants : Les femmes et les personnes de diverses identités de genre noires et racialisées; les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones; les personnes de diverses identités de genre; les jeunes femmes et les jeunes personnes de diverses identités de genre; les femmes et les personnes de diverses identités de genre âgées; les personnes handicapées; les personnes LGBTQ2S+; les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre victimes de violence; les femmes et les personnes de diverses identités de genre nouvellement arrivées.

Pour faire progresser l'égalité réelle en matière de logement pour les groupes défavorisés, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Tenir les gouvernements responsables non seulement de l'interdiction de toute forme de discrimination en matière de logement, mais aussi de la promotion de l'égalité réelle par le biais de mesures positives en faveur des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre défavorisées.<sup>334</sup>
- Mener des enquêtes sur les expériences uniques de désavantage et de discrimination auxquelles font face divers groupes de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre dans le domaine du logement. Par exemple, le défenseur fédéral du logement devrait déterminer comment certaines politiques en matière de logement créent des obstacles pour les mères à faible revenu qui souhaitent rester logées avec leurs enfants, et conseiller les gouvernements concernés sur la réforme des politiques

332 OFIFC. (Janvier 2018). *Response to the National Housing Strategy*. <https://ofifc.org/wp-content/uploads/2020/03/2018-policy-housing-strategyPRINT.pdf>

333 Comité des droits économiques, sociaux et culturels, observation générale n° 20, par. 37.

334 A/HRC/43/43, n° 8, par. 48 (a).

afin de prévenir la séparation des familles et de protéger le droit au logement des familles à faible revenu.<sup>335</sup>

- Soutenir les gouvernements pour qu'ils travaillent avec les groupes marginalisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre afin de développer des normes et des approches de l'égalité distinctes qui reflètent leurs réalités.

---

## D. Articulation d'une vision à long terme pour un logement adéquat pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre

### 14. Accroître l'accèsion à la propriété et la détention d'un bail principal chez les femmes à faible revenu et marginalisées et les personnes de diverses identités de genre.

Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, « le droit de posséder, de gérer des biens, d'en jouir et d'en disposer est un élément essentiel du droit pour la femme de jouir de son indépendance financière et, dans bien des pays, ce droit sera indispensable pour lui permettre de se doter de moyens d'existence et d'assurer un logement et une alimentation suffisante pour elle-même et pour sa famille ». <sup>336</sup> Il est évident qu'au Canada, l'accès d'une femme au logement dépend encore en grande partie de sa relation avec un homme. <sup>337</sup> Afin de faire progresser l'autonomie et l'autodétermination de ce groupe, il est essentiel que l'accès à la propriété soit rendu possible pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre vivant avec de faibles revenus. En outre, il est essentiel que les femmes et les personnes de diverses identités de genre soient équitablement inscrites sur les baux de location, qu'elles aient un droit de regard sur ces derniers et que ces baux leur offrent une protection en cas de dissolution des relations. À cette fin, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Soutenir les gouvernements pour qu'ils investissent dans des modèles d'accèsion à la propriété innovants, conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne et prometteurs pour l'accèsion à la propriété des femmes et des personnes de diverses identités de genre vivant avec de faibles revenus.
- Mener ou demander une enquête sur les obstacles systémiques et discriminatoires à l'accèsion à la propriété pour les femmes à faible revenu et les personnes de diverses identités de genre, en particulier

---

335 Convention relative aux droits de l'enfant, art. 27, et Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 21. « Lorsque le manque de logements risque d'empêcher des parents de rester auprès de leurs enfants, un logement approprié et un soutien correspondant doivent être assurés pour éviter la séparation des membres de la famille. » A/HRC/43/43, n° 8, par. 48 (d) (i).

336 HCDH. (s.d.). Recommandations générales adoptées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Article 26. [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1\\_Global/A\\_49\\_38\(SUPP\)\\_4733\\_F.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/A_49_38(SUPP)_4733_F.pdf)

337 Voir les résultats de l'enquête nationale à la section 5 du présent rapport.

pour les Noirs, les Autochtones, les personnes de couleur, les personnes handicapées et les personnes victimes de violence.

- Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les lois sur les propriétaires/locataires n'ont pas d'effet discriminatoire direct ou indirect sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, y compris pour celles qui résident dans des logements de transition ou des logements sociaux. Ce faisant, une attention particulière devrait être accordée au recoupement entre la législation sur les propriétaires/locataires et d'autres domaines politiques qui touchent le droit au logement de ces groupes (par exemple, la protection de l'enfance).

## **15. Étendre et augmenter substantiellement les investissements dans la prévention des expulsions pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.**

Les expulsions restent l'une des principales causes de l'itinérance pour les personnes de diverses identités de genre, malgré des preuves substantielles de l'efficacité et des coûts-bénéfices des programmes et politiques de prévention des expulsions.<sup>338</sup> En cherchant à renforcer le maintien du logement pour ces groupes, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Recommander aux gouvernements d'investir dans des politiques et des programmes de prévention des expulsions fondés sur des données probantes et sur les droits, qui répondent aux circonstances particulières des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. Les exemples internationaux de politiques et de programmes de « zéro expulsion vers l'itinérance » devraient être particulièrement explorés, y compris ceux qui aident à prévenir la prise en charge des enfants.
- Recommander aux gouvernements de développer et d'élargir les programmes de subventions au loyer pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui connaissent l'instabilité du logement et d'autres difficultés (par exemple, la violence), en veillant à ce que ces programmes atteignent les plus vulnérables.
- Conseiller aux gouvernements d'améliorer l'accès à l'information juridique, aux conseils et à la représentation pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à faibles revenus qui font face à la précarité du logement ou à des violations du droit au logement.

## **16. Augmenter le montant de l'aide sociale, des prestations d'invalidité et le salaire minimum à des taux viables, en garantissant un accès équitable aux prestations sociales pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.**

La pauvreté est une cause fondamentale de l'itinérance et de l'insécurité du logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, les défenseurs et les universitaires notant « l'étroit recoupement entre la mise en œuvre du droit au logement et le manque d'adéquation des programmes d'aide sociale et des salaires minimums ».<sup>339</sup> À ce titre, le défenseur fédéral du logement devrait se faire le champion de normes nationales pour les programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux qui sont conformes au droit au

338 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2005). *Cost effectiveness of eviction prevention programs*. Socio-economic Series, 05-035. <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail>

339 Biss et Raza, 2021.

logement, et tenir les gouvernements responsables de l'application de ces normes par le biais d'accords de financement et d'autres moyens.<sup>340</sup>

## **17. S'assurer que le secteur de la violence faite aux femmes (VFF) et le secteur de l'itinérance travaillent en collaboration pour répondre efficacement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.**

La recherche démontre que les lacunes et les cloisonnements des secteurs de l'itinérance et de la VFF peuvent contribuer à l'instabilité permanente du logement et à l'exposition à la violence.<sup>341</sup> Afin de mettre en place un système d'intervention d'urgence cohésif, équitable, efficace et fondé sur les droits pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation d'itinérance, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Mener ou demander une enquête sur les violations systémiques du droit au logement à l'intersection des secteurs de la VFF et de l'itinérance, en cherchant à déterminer comment les écarts particuliers entre les secteurs peuvent aggraver l'itinérance ou la marginalisation de certaines femmes, filles et personnes de diverses identités de genre.
- Recommander que le gouvernement du Canada investisse dans l'élaboration d'un cadre fondé sur les droits pour coordonner la prestation de services dans les secteurs de la VFF et de l'itinérance, en reconnaissant que les femmes passent souvent d'un service à l'autre dans ces deux secteurs et qu'elles méritent que leur droit au logement soit respecté dans chacun d'eux et entre eux.

## **18. Empêcher activement la financiarisation du logement, notamment en réglementant les acteurs financiers et les sociétés d'investissement immobilier.**

Étant donné que les ménages dirigés par des femmes éprouvent de façon disproportionnée des besoins impérieux en matière de logement au Canada<sup>342</sup>, il est probable que ces ménages subissent de façon disproportionnée les effets des marchés du logement financés et la perte de « naturally-occurring affordable housing » (NOAH) (logements abordables de façon naturelle) qui en résulte. Compte tenu du rôle destructif de la financiarisation du logement sur le droit au logement, le défenseur fédéral du logement devrait chercher à guider les gouvernements sur la réglementation des entreprises dans le domaine du logement, conformément au droit international en matière de droits de la personne.<sup>343</sup>

---

340 Biss et Raza, 2021.

341 Schwan et coll., 2020.

342 SCHL, 2019; Pomeroy, 2021.

343 A/HRC/43/43.

---

## E. Prévoir des processus participatifs pour garantir l'inclusion et l'engagement permanents

### **19. Mettre en œuvre des mécanismes permettant la participation significative des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des décisions en matière de logement<sup>344</sup>**

Le droit à la participation « est un élément fondamental du droit au logement, en plus d'être essentiel à la dignité, à la capacité d'agir, à l'autonomie et à l'autodétermination ». <sup>345</sup> Afin de réaliser cet objectif pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui vivent dans l'insécurité du logement, le défenseur fédéral du logement devrait :

- Soutenir les gouvernements pour qu'ils développent des voies multiples et très accessibles par lesquelles les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ayant une expertise du vécu peuvent influencer de manière significative le développement des politiques, des programmes et de la législation en matière de logement. Ces voies doivent offrir des possibilités significatives « d'influencer le résultat des processus décisionnels » <sup>346</sup> aux niveaux les plus élevés.
- Sensibiliser activement les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées ayant des besoins en matière de logement, en cherchant à impliquer ces groupes dans le travail du Bureau et en intégrant leur expertise dans chaque fonction du Bureau. Ce faisant, le défenseur devrait s'adresser spécifiquement aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre qui sont généralement exclues de l'élaboration des politiques et des audits des politiques, plans et budgets fondés sur les droits. Cela devrait inclure les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont incarcérées, qui vivent dans des hôtels/motels, qui résident dans des établissements de traitement, ainsi que les filles et les jeunes femmes dans le réseau de la protection de l'enfance.

---

344 A/HRC/43/43, n° 3.

345 A/HRC/43/43, n° 3.

346 A/HRC/43/43, n° 3.

# ANNEXES

## ANNEXES A : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### A. Établir des objectifs, des calendriers, des résultats et des indicateurs fondés sur les droits de la personne

RECOMMANDATION	RÔLE DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT
<p><b>1. Mettre fin à toutes les formes d'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les plus brefs délais en allouant le maximum de ressources disponibles.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommander que la réalisation progressive de mettre fin à l'itinérance soit marquée par des sous-objectifs au sein de la Stratégie nationale sur le logement.</li> <li>○ Aider les gouvernements à veiller à ce que l'équité entre les sexes soutende tous les efforts visant à mettre fin à l'itinérance chronique, notamment par le biais d'efforts continus de suivi et de rapports au sein du Bureau du défenseur fédéral du logement.</li> <li>○ Jouer un rôle actif dans l'évaluation de l'application par les gouvernements du principe du maximum de ressources disponibles dans tous les efforts visant à mettre fin à l'itinérance et à l'instabilité du logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</li> <li>○ Utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que les objectifs et les calendriers relatifs au droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones sont respectés, en aidant les gouvernements à aligner ces objectifs et ces calendriers sur les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que sur les appels à la justice décrits dans le document intitulé Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</li> </ul>
<p><b>2. Élaborer une définition nationale de l'itinérance qui reflète les causes, conditions et expériences uniques de l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaliser ou demander un audit basé sur les droits et l'ACS+ des définitions actuelles de l'itinérance utilisées dans les politiques, les programmes, la législation et l'allocation des fonds.</li> <li>○ Recommander que le gouvernement du Canada élabore une définition nationale de l'itinérance fondée sur les droits et tenant compte des différences entre les genres, en s'appuyant sur l'expertise du vécu de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre.</li> </ul>

<p><b>3. Déterminer et mobiliser des indicateurs fondés sur les droits, capables de suivre les progrès de la réalisation progressive du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommander que le gouvernement du Canada élabore ou adopte des outils de mesure et des méthodes de collecte de données capables de recueillir des données significatives et désagrégées sur les expériences des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre qui connaissent l'instabilité du logement et l'itinérance.</li> <li>○ Recommander que les outils de collecte de données et les mesures gouvernementales existantes (par exemple, les listes de noms de famille, l'accès coordonné) désagrègent les données en fonction du sexe et de la race afin de favoriser un accès équitable aux soutiens, aux services et au logement.</li> <li>○ Jouer un rôle actif dans le suivi de l'incidence des investissements financiers dans les programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, en partenariat avec des experts du vécu, des intervenants clés et des universitaires.</li> <li>○ Contribuer à l'établissement d'un processus par lequel des mécanismes suffisants sont en place pour évaluer si l'équité substantielle entre les genres est atteinte dans les allocations de fonds.</li> <li>○ Travailler aux côtés des dirigeants autochtones et des membres de la collectivité pour tenir les gouvernements canadiens responsables du suivi des progrès accomplis dans la réalisation du droit au logement pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, de manière urgente et prioritaire.</li> </ul>
--	---

## B. Composantes clés du droit au logement appliqué aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre

RECOMMANDATION	RÔLE DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT
<p><b>4. Assurer l'équité entre les sexes dans le financement des investissements dans le logement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, en donnant la priorité à des investissements substantiels dans des logements très abordables qui répondent véritablement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir la mise en place d'un mécanisme de surveillance pour s'assurer que les investissements de la Stratégie nationale sur le logement reflètent le principe des droits de la personne qui consiste à donner la priorité aux personnes les plus vulnérables, et que cette priorisation utilise l'optique de l'ACS+ pour déterminer et allouer les ressources.</li> <li>○ Recommander et aider le gouvernement fédéral à remanier les programmes d'immobilisations afin d'accroître considérablement l'accès aux programmes de la Stratégie nationale sur le logement pour les organismes dirigés par des femmes et axés sur les femmes, les organismes sans but lucratif et les fournisseurs de logements.</li> <li>○ Tenir le gouvernement fédéral responsable de veiller à ce que tous les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance financés par le gouvernement fédéral et établis dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement soient conditionnels à l'adoption progressive par les gouvernements et les organismes bénéficiaires (y compris les CCC et les EC) d'une approche fondée sur les droits et l'ACS+.</li> </ul>

<p><b>5. Assurer des investissements équitables dans les soutiens et services d'urgence pour l'itinérance financés par Vers un chez-soi.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Effectuer ou demander un audit de l'ACS+ des investissements fédéraux dans le secteur de l'itinérance effectués par le biais de Vers un chez-soi, en cherchant à déterminer les inégalités de financement fondées sur le sexe et à y remédier, notamment pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones.</li> </ul>
<p><b>6. Mettre en œuvre une prestation fédérale d'aide aux locataires d'habitation qui prévient de manière significative les expulsions, les arriérés de loyer et les situations qui mènent à l'itinérance pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommander l'adoption d'une prestation fédérale de soutien aux locataires résidentiels, et mettre à profit son expertise et son autorité pour veiller à ce que cette prestation soit établie conformément aux normes en matière de droits de la personne.</li> <li>○ Soutenir la création de mécanismes permettant le suivi de l'effet de l'avantage sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.</li> </ul>
<p><b>7. Repenser et investir davantage dans l'Allocation canadienne pour le logement afin de maximiser les avantages pour ceux qui en ont le plus besoin, en assurant un accès rapide aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre qui ont un besoin impérieux de logement, qui sont en situation d'itinérance et qui subissent des violences de toutes sortes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Guider les gouvernements pour qu'ils adoptent un processus décisionnel fondé sur les droits en ce qui concerne les bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour le logement, en garantissant l'accès aux femmes diverses et marginalisées, aux familles dirigées par des femmes et aux personnes de diverses identités de genre en situation de besoin impérieux de logement et d'itinérance</li> <li>○ Recommander au gouvernement fédéral d'offrir l'Allocation canadienne pour le logement comme un droit direct aux individus et aux familles, plutôt que par le biais d'ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires.</li> <li>○ Conseiller aux gouvernements d'augmenter les investissements dans l'Allocation canadienne pour le logement en fonction du niveau des besoins en logement au pays, en prenant en considération les besoins uniques en logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</li> </ul>
<p><b>8. S'assurer que les paramètres d'abordabilité utilisés dans tous les programmes de la Stratégie nationale sur le logement reflètent réellement l'ampleur de la pauvreté et les besoins fondamentaux en matière de logement que connaissent de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre au Canada.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fournir au gouvernement fédéral des conseils fondés sur les droits sur la manière de réviser les paramètres d'accessibilité de la Stratégie nationale sur le logement conformément aux normes des droits de la personne, en cherchant à faire progresser le principe de ces droits consistant à donner la priorité aux personnes les plus démunies.</li> </ul>
<p><b>9. Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils adoptent le droit au logement dans leur législation et leur politique.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utiliser tous les moyens à sa disposition pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à adopter le droit au logement dans la législation et les politiques, notamment par l'adoption de stratégies de logement et de lutte contre l'itinérance fondées sur les droits.</li> </ul>

<p><b>Cette législation et cette politique devraient veiller à ce que le droit au logement soit intégré dans les systèmes publics qui contribuent à l'insécurité du logement et à l'itinérance des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chercher à découvrir et à rendre compte des injustices systémiques subies par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans les systèmes publics qui minent le droit au logement de ces groupes.</li> <li>○ Fournir une éducation et des conseils fondés sur les droits aux services et ministères provinciaux et territoriaux (par exemple, la protection de l'enfance) dont les politiques minent le droit au logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</li> <li>○ Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation provinciale et territoriale sur le droit au logement conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne. Ce travail devrait inclure un soutien aux gouvernements pour mettre en œuvre des mécanismes permettant aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre ayant une expertise du vécu de participer à l'élaboration de cette législation.</li> <li>○ En coordination avec les dirigeants et les communautés autochtones, agir en tant qu'autorité en matière de droits de la personne sur la manière dont les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent le mieux respecter, protéger et réaliser les droits distincts des peuples autochtones, conformément à leurs obligations internationales en matière de droits de la personne.</li> <li>○ Aider les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs efforts pour faire participer les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones dans l'élaboration d'une législation ou d'une politique sur le droit au logement, en soutenant la création de mécanismes permettant une participation significative des peuples autochtones à son élaboration.</li> <li>○ Se faire le champion de la coordination interministérielle, tant au sein des juridictions qu'entre elles, afin de faire progresser le droit au logement dans les domaines politiques qui se sont avérés contribuer à l'instabilité du logement dans la vie de certaines femmes, filles et personnes de diverses identités de genre.</li> </ul>
<p><b>10. Améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées qui subissent des violations systématiques de leur droit au logement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser les voies actuelles d'accès à la justice pour les violations du droit au logement, en cherchant à trouver et à traiter d'urgence les obstacles uniques qui peuvent empêcher les femmes et les personnes de diverses identités de genre d'accéder au Bureau du défenseur fédéral du logement (par exemple, le manque de services aux enfants, les expériences de discrimination et d'oppression fondées sur le genre, l'incarcération).</li> <li>○ Inclure les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre concernées à toutes les étapes du processus d'enquête, en plaçant les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ayant une expérience du vécu de l'instabilité du logement en tant qu'experts.</li> </ul>

<p><b>11. Veiller à ce que le droit au logement guide les politiques, les pratiques, les opérations et la prise de décision dans les secteurs de l'itinérance et de la violence faite aux femmes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommander que les ministères fédéraux responsables de l'administration des fonds destinés à lutter contre l'itinérance ou la violence fondée sur le sexe (par exemple, la SCHL, FEGC, l'EDSC) exigent des organismes de lutte contre l'itinérance et la VFF qu'ils effectuent des audits fondés sur les droits de leurs pratiques, de leurs opérations et de leurs prises de décisions à tous les niveaux.</li> <li>○ Recommander que le gouvernement du Canada investisse dans le développement d'un cadre fondé sur l'ACS+ et les droits pour les pratiques et les protocoles dans les secteurs de l'itinérance et de la VFF.</li> </ul>
<p><b>C. Améliorer les résultats en matière de logement pour les personnes les plus vulnérables</b></p>	
<p><b>RECOMMANDATION</b></p>	<p><b>RÔLE DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT</b></p>
<p><b>12. De toute urgence, prendre tous les moyens disponibles pour réaliser le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exiger du gouvernement fédéral qu'il alloue le maximum de ressources disponibles pour mettre immédiatement fin à l'itinérance et réaliser progressivement le droit au logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.</li> <li>○ Tenir les gouvernements responsables de s'assurer que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à la justice décrit dans <i>Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</i> oriente la prise de décision dans le domaine du logement des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.</li> <li>○ Tenir les gouvernements responsables de la participation significative des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones à tous les processus décisionnels qui les concernent en matière de logement, notamment par le biais des principes de consentement libre, préalable et éclairé.</li> <li>○ Préconiser l'adoption immédiate d'une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, élaborée par et pour les autochtones, qui réponde aux besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones vivant en milieu urbain.</li> <li>○ Donner la priorité à l'identification et au suivi des violations systémiques du droit au logement subies par les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, y compris dans le domaine de l'allocation des fonds à tous les paliers de gouvernement.</li> </ul>
<p><b>13. Élaborer des normes et des approches distinctes fondées sur les droits pour garantir l'égalité et la non-discrimination en matière de logement pour les groupes défavorisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chercher à garantir l'égalité du droit au logement pour tous.</li> <li>○ Tenir les gouvernements responsables non seulement de l'interdiction de toute forme de discrimination en matière de logement, mais aussi de la promotion de l'égalité réelle par le biais de mesures positives en faveur des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre défavorisées.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mener des enquêtes sur les expériences uniques de désavantage et de discrimination auxquelles font face divers groupes de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre dans le domaine du logement.</li> <li>○ Soutenir les gouvernements pour qu'ils travaillent avec les groupes marginalisés de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre afin de développer des normes et des approches de l'égalité distinctes qui reflètent leurs réalités.</li> </ul>
--	--

#### D. Articulation d'une vision à long terme pour un logement adéquat pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre

RECOMMANDATION	RÔLE DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT
<p><b>14. Accroître l'accès à la propriété et la détention d'un bail principal chez les femmes à faible revenu et marginalisées et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les gouvernements pour qu'ils investissent dans des modèles d'accès à la propriété innovants, conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne et prometteurs pour l'accès à la propriété des femmes et des personnes de diverses identités de genre vivant avec de faibles revenus.</li> <li>○ Mener ou demander une enquête sur les obstacles systémiques et discriminatoires à l'accès à la propriété pour les femmes à faible revenu et les personnes de diverses identités de genre, en particulier pour les Noirs, les Autochtones, les personnes de couleur, les personnes handicapées et les personnes victimes de violence.</li> <li>○ Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour s'assurer que la législation sur les propriétaires/locataires n'a pas d'effet discriminatoire direct ou indirect sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, y compris pour celles qui résident dans des logements de transition ou des logements sociaux.</li> </ul>
<p><b>15. Étendre et augmenter substantiellement les investissements dans la prévention des expulsions pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommander aux gouvernements d'investir dans des politiques et des programmes de prévention des expulsions fondés sur des données probantes et sur les droits, qui répondent aux circonstances particulières des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</li> <li>○ Recommander aux gouvernements de développer et d'élargir les programmes de subventions au loyer pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui connaissent l'instabilité du logement et d'autres difficultés (par exemple, la violence), en veillant à ce que ces programmes atteignent les plus vulnérables.</li> <li>○ Conseiller aux gouvernements d'améliorer l'accès à l'information juridique, aux conseils et à la représentation pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre à faibles revenus qui font face à la précarité du logement ou à des violations du droit au logement.</li> </ul>

<p><b>16. Augmenter le montant de l'aide sociale, des prestations d'invalidité et le salaire minimum à des taux viables, en garantissant un accès équitable aux prestations sociales pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Se faire le champion de normes nationales pour les programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux qui sont conformes au droit au logement, et tenir les gouvernements responsables de l'application de ces normes par le biais d'accords de financement et d'autres moyens.</li> </ul>
<p><b>17. S'assurer que le secteur de la violence faite aux femmes (VFF) et le secteur de l'itinérance travaillent en collaboration pour répondre efficacement aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mener ou demander une enquête sur les violations systémiques du droit au logement à l'intersection des secteurs de la VFF et de l'itinérance, en cherchant à déterminer comment les écarts particuliers entre les secteurs peuvent aggraver l'itinérance ou la marginalisation de certaines femmes, filles et personnes de diverses identités de genre.</li> <li>○ Recommander que le gouvernement du Canada investisse dans l'élaboration d'un cadre fondé sur les droits pour coordonner la prestation de services dans les secteurs de la VFF et de l'itinérance, en reconnaissant que les femmes passent souvent d'un service à l'autre dans ces deux secteurs et qu'elles méritent que leur droit au logement soit respecté dans chacun d'eux et entre eux.</li> </ul>
<p><b>18. Empêcher activement la financiarisation du logement, notamment en réglementant les acteurs financiers et les sociétés d'investissement immobilier.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Guider les gouvernements sur la réglementation des entreprises dans le domaine du logement, conformément au droit international en matière de droits de la personne.</li> </ul>

## E. Prévoir des processus participatifs pour garantir l'inclusion et l'engagement permanents

RECOMMANDATION	RÔLE DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT
<p><b>19. Mettre en œuvre des mécanismes permettant la participation significative des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des décisions en matière de logement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les gouvernements pour qu'ils développent des voies multiples et très accessibles par lesquelles les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ayant une expertise du vécu peuvent influencer de manière significative le développement des politiques, des programmes et de la législation en matière de logement. Ces voies doivent offrir des possibilités significatives « d'influencer le résultat des processus décisionnels »<sup>347</sup> aux niveaux les plus élevés.</li> <li>○ Sensibiliser activement les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre marginalisées ayant des besoins en matière de logement, en cherchant à impliquer ces groupes dans le travail du Bureau et en intégrant leur expertise dans chaque fonction du Bureau.</li> </ul>

<sup>347</sup> A/HRC/43/43, n° 3.

## ANNEXE B – GLOSSAIRE DES TERMES<sup>348</sup>

**Accessibilité :** L'accessibilité désigne la conception de produits, d'appareils, de services ou d'environnements pour les personnes handicapées.<sup>349</sup> Ce terme est utilisé tout au long du rapport pour désigner la capacité d'une personne à accéder aux services, systèmes, espaces et programmes et à en bénéficier.

**Logement abordable :** Tout type de logement – y compris la location ou l'accession à la propriété, permanent ou temporaire, à but lucratif ou non lucratif – qui coûte moins de 30 % du revenu avant impôt d'un ménage.

**Risque d'itinérance :** Les personnes qui ne sont pas actuellement en situation d'itinérance, mais dont la situation économique ou de logement est précaire ou ne répond pas aux normes de santé et de sécurité publiques.

**Loi canadienne sur les droits de la personne :** Une loi fédérale qui protège toutes les personnes qui se trouvent légalement au Canada contre la discrimination de la part des employeurs et des fournisseurs de services sous réglementation fédérale.

**L'itinérance chronique :** Selon les *Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/directives.html>, l'itinérance chronique fait référence aux personnes qui sont actuellement sans abri ET qui répondent à au moins un des critères suivants :

- A connu au moins six mois (180 jours) d'itinérance au cours de l'année écoulée.
- Expériences récurrentes d'itinérance au cours des trois dernières années, avec une durée cumulée d'au moins 18 mois (546 jours).

Les définitions actuelles de l'itinérance chronique ne tiennent pas compte des formes cachées, nuancées et liées au sexe de l'itinérance que les femmes et les personnes de diverses identités de genre vivent. Par exemple, elles n'incluent pas les situations où les personnes vivent dans des logements de transition ou dans des établissements publics, ou restent dans des logements dangereux ou inadaptés pour éviter d'entrer dans un refuge pour sans-abri.

**Cisgenre :** Le terme *cisgenre* ou *cis* désigne une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné à la naissance.

**Besoin impérieux de logement :** Selon la définition de Statistique Canada (2017), « on dit d'un ménage qu'il éprouve des "besoins impérieux en matière de logement" si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. »

348 Ce glossaire des termes est tiré du glossaire existant mis à disposition par la Commission canadienne des droits de la personne, le 519 Space for Change, le Homeless Hub, le National Harm Reduction Network et la Stratégie nationale sur le logement. D'autres termes ont été définis au cours du projet lui-même, en collaboration avec nos divers intervenants. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive de définitions liées à nos collectivités ou à notre travail, ce glossaire propose quelques définitions de la terminologie que nous avons utilisée tout au long de notre rapport et dans le cadre de notre projet. Les limites de la langue anglaise présentent des obstacles uniques lorsqu'il s'agit de représenter les femmes et les personnes de diverses identités de genre dans toute leur diversité.

349 See <https://accessibilitycanada.ca/aoda/definitions/>

**Diverses identités de genre :** Désigne les personnes dont l'identité, le rôle ou l'expression de genre diffère des normes culturelles prescrites pour les personnes d'un sexe donné. Ce terme devient de plus en plus populaire pour décrire les personnes qui ne font pas référence à une norme culturelle particulière, d'une manière plus affirmative et potentiellement moins stigmatisante que la non-conformité au genre.<sup>350</sup>

**Itinérance cachée :** Désigne spécifiquement les personnes qui vivent dans des situations de logement temporaire où leur itinérance n'est pas visible, mais qui vivent sans la garantie d'un logement continu ou des perspectives immédiates d'accès à un logement permanent. Il s'agit notamment des femmes, des jeunes filles et des personnes de diverses identités de genre qui sont victimes de violences familiales, qui vivent dans des familles d'accueil, qui échangent des services sexuels ou du travail contre un logement ou qui vivent dans des logements surpeuplés.

**Politique en matière de logement :** Désigne les actions et inactions de tous les paliers de gouvernement, y compris la législation et l'exécution des programmes, qui ont un effet direct ou indirect sur l'offre et la disponibilité des logements, les normes de logement et la planification urbaine.

**Inclusion :** Une approche qui vise à atteindre et à inclure toutes les personnes, en honorant la diversité et le caractère unique, le talent, les croyances, les antécédents, les capacités et les modes de vie de divers individus et groupes.

**Intersectionnalité :** Un cadre analytique permettant de comprendre comment les aspects des identités sociales et politiques d'une personne se combinent pour créer différents modèles et expériences de discrimination et de privilège.

**Réduction des risques :** La réduction des risques est un ensemble de stratégies et d'idées pratiques visant à réduire les conséquences négatives liées à la consommation de drogues. La réduction des risques est également un mouvement de justice sociale fondé sur la croyance et le respect des droits des personnes qui consomment des drogues.

**Non binaire :** Se dit d'une personne dont l'identité de genre se situe en dehors du modèle de genre binaire homme ou femme.

**Pratique tenant compte des traumatismes :** La pratique tenant compte des traumatismes reconnaît la fréquence des traumatismes et l'ampleur de leur effet, y compris l'interrelation entre les traumatismes, la consommation de substances et les problèmes de santé mentale. Nous considérons qu'il s'agit d'un aspect fondamental de la prestation de services sexospécifiques. Elle reconnaît un large éventail de réactions physiques, psychologiques et émotionnelles que les femmes peuvent éprouver à la suite d'un traumatisme et considère ces réactions non pas comme des « comportements problématiques », mais comme des réponses à des expériences de vie difficiles, qui peuvent refléter des stratégies d'adaptation qui sont (ou étaient) des stratégies de survie.

**Bispirituel :** Terme générique englobant la diversité sexuelle et de genre dans les communautés autochtones. Les personnes bispirituelles jouent souvent des rôles importants et intégraux au sein de leur communauté, notamment

---

<sup>350</sup> See <https://www.genderspectrum.org/understanding-gender>.

en tant que leaders et guérisseurs. Il existe de nombreuses interprétations du terme bispirituel – et ce terme n’a pas d’écho pour tout le monde. Bispirituel est un terme culturel réservé à ceux qui s’identifient comme Autochtones.

**Femme :** Ce terme inclut les femmes qui s’identifient comme telles, qui peuvent être trans, cis ou bispirituelles.

**Trans :** *Trans* est considéré comme un terme générique qui décrit les personnes dont le genre ne correspond pas au sexe qui leur a été attribué à la naissance.

**Oppression :** Les façons évidentes et subtiles dont les groupes dominants maintiennent injustement leur statut, leurs privilèges et leur pouvoir sur les autres, en utilisant des menaces ou la force physique, psychologique, sociale ou économique. Souvent, une idéologie explicite est utilisée pour sanctionner l’assujettissement injuste d’un individu ou d’un groupe par un individu ou un groupe plus puissant, ce qui entraîne des injustices dans les interactions quotidiennes entre les groupes marginalisés et le groupe dominant.